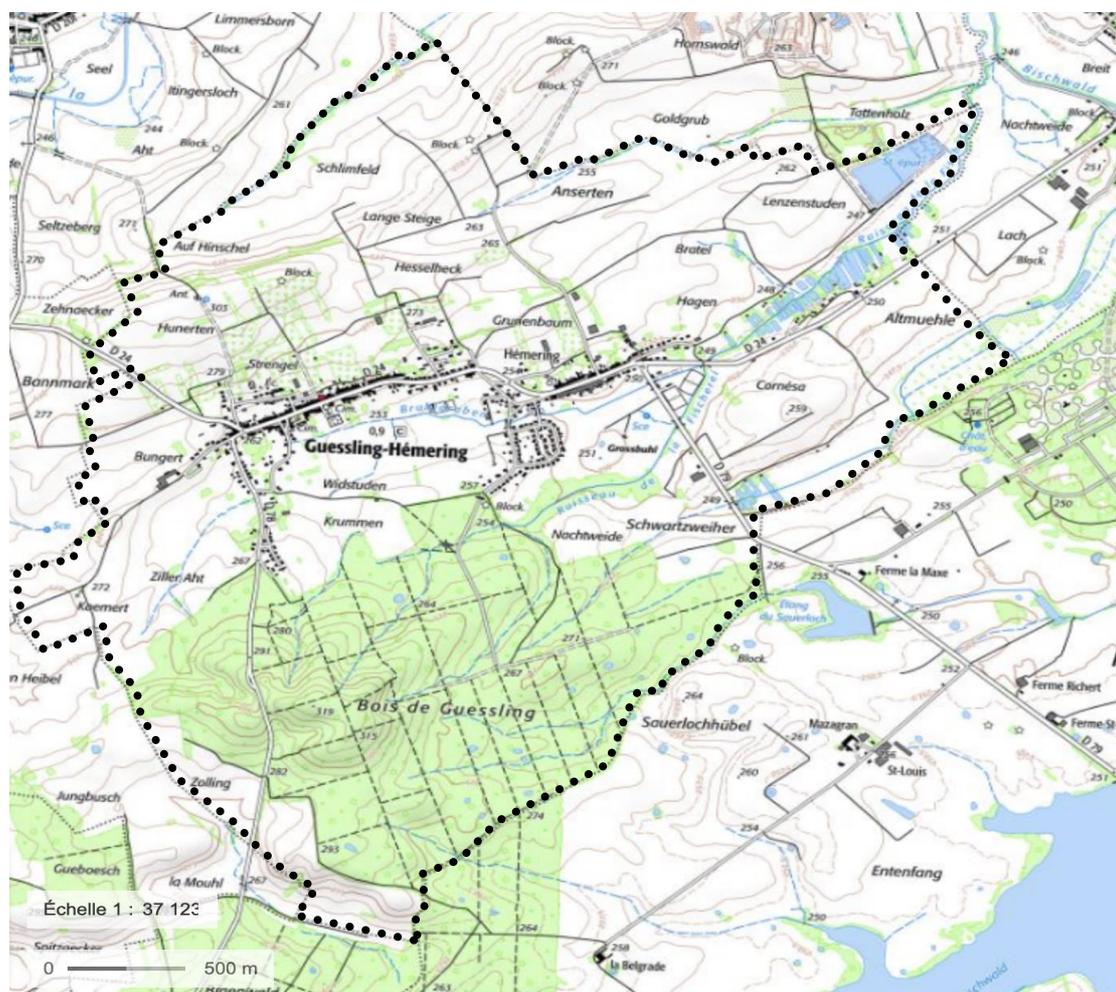




## Étude d'aménagement foncier de la commune de GUESSLING-HÉMERING





## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	9
<b>1<sup>ère</sup> partie Etat initial .....</b>	<b>11</b>
<b>I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE COMMUNAL .....</b>	<b>12</b>
A. Situation administrative de Guessling-Hémering.....	12
B. Caractéristiques de la commune.....	13
C. Le périmètre d'étude.....	14
<b>II. SITUATION FONCIÈRE ET AGRICOLE .....</b>	<b>16</b>
A. Propriété foncière .....	16
1. Structure de la propriété foncière .....	16
2. Importance du morcellement parcellaire.....	17
3. Mono-parcellaire.....	17
4. Propriétés publiques.....	18
B. Situation de l'agriculture .....	23
1. Contexte général.....	23
2. Situation dans le périmètre d'étude .....	23
C. Forêt.....	29
1. Forêt publique .....	30
2. Forêt privée.....	33
<b>III. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....</b>	<b>33</b>
A. Climatologie.....	33
1. Températures.....	34
2. Précipitations.....	34
3. Vents.....	35
4. Phénomènes climatiques particuliers .....	35
B. Qualité de l'air .....	36
C. Nuisances acoustiques, olfactives et lumineuses.....	37
D. Relief .....	37
E. Géologie et pédologie .....	40
F. Hydrologie .....	44
1. Eaux superficielles .....	44
2. Eaux souterraines .....	47
3. SDAGE Rhin-Meuse .....	49
4. SAGE du Bassin Houiller.....	50
5. Zones humides.....	50
<b>IV. MILIEU NATUREL.....</b>	<b>57</b>
A. Occupation des sols.....	57
B. Milieux naturels remarquables .....	61
1. Sites Natura 2000.....	61
2. ZNIEFF .....	61
3. ENS.....	62
C. Flore et faune locales .....	66
1. Flore.....	66
2. Faune.....	71
D. Vergers .....	77
E. Haies et ripisylves.....	81

F. Arbres remarquables.....	87
G. Mares .....	87
H. Trame verte et bleue .....	91
<b>VI. MILIEU HUMAIN.....</b>	<b>95</b>
A. Démographie .....	95
B. Urbanisme .....	99
1. SCoT du Val de Rosselle .....	99
2. Documents locaux d'urbanisme .....	99
C. Activités économiques .....	105
D. Histoire de la commune.....	105
E. Patrimoine historique.....	106
F. Lieux-dits, toponymie.....	109
G. Tourisme et loisirs.....	114
H. Paysage (extrait de l'étude du CAUE).....	115
I. Voies de communications.....	129
J. Equipements .....	133
1. Eau potable .....	133
2. Assainissement.....	133
3. Collecte et traitement des ordures ménagères.....	133
4. Centre d'enfouissement technique de Téting-sur-Nied .....	133
K. Risques .....	136
1. Risque lié aux inondations.....	136
2. Autres risques naturels :.....	138
3. Risques technologiques .....	138
L. Servitudes d'utilité publique.....	140
M. Projets recensés .....	143
<b>2<sup>ème</sup> partie : Propositions et recommandations.....</b>	<b>147</b>
I. BESOIN D'UN AMENAGEMENT FONCIER.....	148
II. CHOIX D'UN MODE D'AMÉNAGEMENT FONCIER .....	148
A. Rappel des modes d'aménagement foncier .....	148
B. Réglementation et protection des boisements.....	149
C. Mise en valeur des terres incultes.....	149
D. ECIR .....	150
E. AFAFE .....	150
F. Mode d'aménagement foncier adapté au périmètre d'étude .....	151
III. PROPOSITION D'UN PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT .....	152
A. Généralités .....	152
B. Réserves foncières .....	161
IV. RECOMMANDATIONS EN TERMES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	161
A. Hydraulique – ressource en eau.....	161
1. Réalisation d'une étude hydraulique.....	161
2. Cours d'eau.....	162
3. Etangs et mares .....	163
4. Risques de ruissellement et coulées de boue.....	163
5. Captage d'eau potable .....	163

<b>B. Zones humides</b> .....	<b>167</b>
<b>C. Agriculture</b> .....	<b>167</b>
1. <i>Orientation du parcellaire et sens de labour</i> .....	167
2. <i>Prairies permanentes</i> .....	168
3. <i>Vergers</i> .....	169
<b>D. Forêt</b> .....	<b>169</b>
<b>E. Réseau de chemins</b> .....	<b>169</b>
<b>F. Modification des limites communales</b> .....	<b>173</b>
<b>V. RECOMMANDATIONS EN TERMES D'ENVIRONNEMENT/ PAYSAGE</b> .....	<b>173</b>
<b>A. Enjeux Natura 2000</b> .....	<b>173</b>
<b>B. Milieu naturel</b> .....	<b>173</b>
<b>C. Paysage et patrimoine local</b> .....	<b>177</b>
<b>D. Protections au titre du L 121-19 du CRPM</b> .....	<b>177</b>
<b>E. Communes qui ne sont pas incluses dans le périmètre d'aménagement proposé et sur lesquelles les travaux connexes envisagés sont susceptibles d'avoir un effet notable au regard des articles L. 211-1 (loi sur l'eau), L. 341-1 (sites classés) et suivants et L. 414-1 (Natura 2000) du code de l'environnement.</b> .....	<b>177</b>

## Table des Cartes

Carte 1 : Carte de localisation de la commune.....	10
Carte 2 : Carte du territoire de la CASAS.....	12
Carte 3 : Carte du périmètre d'étude.....	15
Carte 4 : Carte des comptes de propriétés de plus de 1ha.....	19
Carte 5 : Carte des comptes mono-parcellaires.....	20
Carte 6 : Carte des propriétés publiques.....	21
Carte 7 : Carte des îlots d'exploitations agricoles.....	27
Carte 8 : Carte des types de peuplements de la forêt communale (document ONF).....	29
Carte 9 : Carte du parcellaire forestier de la forêt communale (document ONF).....	30
Carte 10 : Carte des essences forestières dominantes de la forêt communale (document ONF).....	31
Carte 11 : Carte des équipements de la forêt communale (document ONF).....	32
Carte 12 : Carte du relief.....	37
Carte 13 : Carte du relief sur le périmètre d'étude.....	39
Carte 14 : Carte des formations géologiques sur le périmètre d'étude.....	42
Carte 15 : Carte des sols sur le périmètre d'étude.....	43
Carte 16 : Carte des eaux superficielles sur le périmètre d'étude.....	45
Carte 17 : Carte des risques d'inondation par remontée de nappe.....	48
Carte 18 : Carte des zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse.....	51
Carte 19 : Carte des zones humides remarquables : ZH Plaine et étang du Bischwald et ZH du marais de Lelling.....	53
Carte 20 : Carte des zones potentiellement humides (source DREAL Grand-Est).....	55
Carte 21 : Carte des zones humides pédologiques (données EPAGE eaux vives des 3 Niefs).....	56
Carte 22 : Carte de l'occupation des sols.....	59
Carte 23 : Extrait du règlement graphique du PLU de Téting-sur-Nied, avec la zone réservée pour l'extension du centre d'enfouissement (zone 1AUxa).....	135
Carte 24 : Carte du risque retrait-gonflement des argiles.....	139
Carte 25 : Carte des servitudes d'utilité publique.....	141
Carte 26 : Carte de l'emprise du projet photovoltaïque.....	143
Carte 27 : Carte du projet photovoltaïque.....	144
Carte 28 : Carte du tracé du raccordement électrique du parc photovoltaïque.....	145
Carte 29 : Carte du projet de périmètre d'AFAFE.....	159
Carte 30: Propositions – recommandations liées aux eaux.....	165
Carte 31 : Carte des secteurs de forte pente (en rouge).....	168
Carte 32 : Carte des prairies permanentes en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (source géoportail).....	168
Carte 33: Propositions – recommandations liées au réseau de chemins.....	171
Carte 34: Propositions – recommandations liées au milieu naturel.....	175
Carte 35: Propositions – recommandations - Préservation du patrimoine et du paysage.....	179
Carte 36: Synthèse des Propositions – recommandations.....	180

## Tables des Photos

Photo n° 1 : Mardelle au sein de la forêt communale.....	33
Photo n° 2 : Fougères dans les coupes franches et secteurs aménagés pour le motocross.....	66
Photo n° 3 : Forêt aménagée pour différentes pratiques. Le pont permet de limiter l'aménagement du cours d'eau.....	67
Photo n° 4 : Mardelles de formes diversifiées selon leur environnement (pente abrupte, végétation aquatique.....)	67

Photo n° 5 : Prairies de fauche au Nord du village.....	68
Photo n° 6 : Secteur avec de petites mares aux berges bien végétalisées et de ripisylves mûres. ....	69
Photo n° 7 : Verger entretenu au Nord du village.....	69
Photo n° 8 : l'aulnaie.....	70
Photo n° 9 : Le marais en arrière-plan avec des bosquets de Saules blancs.....	70
Photo n° 10 : Cigogne blanche, Milan royal, Milan noir, Faucon crécerelle .....	71
Photo n° 11 : Rousserolle turdoïde, Bruant des roseaux, Fauvette à tête noire, Sittelle torchepot .....	71
Photo n° 12 : Couleuvre helvétique.....	72
Photo n° 13 : Cuivré des marais.....	72
Photo n° 14 : Grenouille rousse, Triton alpestre, Triton crêté.....	73
Photo n° 15 : Pie-grièche écorcheur, Rougequeue à front blanc, Huppe fasciée. ....	73
Photo n° 16 : Chêne isolé en bordure Sud du village. ....	87
Photo n° 17 : Larve de Triton crêté prélevé dans la mare par l'OFB (photo OFB). ....	88
Photo n° 18 : Mare au milieu d'une prairie, au lieu-dit « Champagne » sur Bistroff.....	88
Photo n° 19 : Calvaire en bord de chemin avec un arbre remarquable. ....	107
Photo n° 20 : Depuis le chemin traversant le secteur de Preyelaht, au Nord de la zone urbanisée de Guessling. .....	117
Photo n° 21 : Le secteur desservi par la rue des Vergers. ....	118
Photo n° 22 : Depuis la rue des Vignes, un accès en pente douce entre le village et son environnement agricole. ....	118
Photo n° 23: Le secteur desservi par la rue du Château d'eau. ....	118
Photo n° 24: Depuis l'extrémité Nord du territoire communal : un belvédère sur le paysage avoisinant. ....	119
Photo n° 25 : La rue des écoles, une rue en arrière des jardins des maisons de la rue Principale. ....	119
Photo n° 26 : La rue Principale de Guessling aux abords de l'église et de la mairie .....	119
Photo n° 27: L'espace de prairies humides, vue depuis le village (en arrière de l'église).....	120
Photo n° 28 : Depuis l'arrière de la salle communale. ....	120
Photo n° 29 : La rue et le chemin des Vergers. ....	120
Photo n° 30 : A l'interface entre Guessling et Hémering. ....	121
Photo n° 31 : La rue de la chapelle, à l'arrière de la chapelle de la Très Sainte Vierge Marie. ....	121
Photo n° 32: Depuis la rue, puis le chemin de Téting.....	121
Photo n° 33 : Le Nord-Ouest du territoire communal, vers Téting. ....	122
Photo n° 34 : La rue Principale au niveau de Hémering .....	122
Photo n° 35: La rue des Cigognes. ....	122
Photo n° 36 : Sortie de Hémering vers Lelling : aux abords du ruisseau de la Fischerei.....	123
Photo n° 37 : Sortie de Hémering vers Lelling : au niveau des étangs. ....	123
Photo n° 38: Entrée Ouest du village en venant de Bistroff.....	124
Photo n° 39 : Le secteur du lotissement de la Forêt : les prairies et, au Sud le massif boisé de Guessling. ....	124
Photo n° 40 : Les prairies au sein de la zone humide. ....	124
Photo n° 41 : En venant de Viller, l'entrée sur le territoire de Guessling-Hémering .....	125
Photo n° 42 : Entrée Sud-Ouest par la rue de Viller .....	125
Photo n° 43 : Vues aériennes à 360° depuis le secteur de la mairie .....	126

## Table des Tableaux

Tableau 1 : Grandes caractéristiques de la commune. ....	13
Tableau 2 : Surfaces des communes intégrées dans le périmètre d'étude. ....	14
Tableau 3 : Répartition des comptes cadastraux en fonction de leur surface.....	16
Tableau 4 : Répartition du nombre de parcelles par comptes cadastraux, en fonction de leur surface. ....	17
Tableau 5 : Propriétés publiques dans le périmètre d'étude.....	18
Tableau 6 : Caractéristiques des exploitations agricoles.....	25
Tableau 7 : Eléments de variation de la population.....	95

Tableau 8 : Evolution de la population des communes périphériques.....	96
Tableau 9 : Liste des lieux-dits.....	113
Tableau 10 : Récapitulatif des surfaces concernées par le périmètre d'AFAFE .....	156

### Table des Schémas

Schéma 1 : Rose des vents et vitesse des vents.....	35
Schéma 2 : Répartition de l'occupation du sol au sein du périmètre d'étude.....	57
Schéma 3 : Types d'activités de la population de 15 à 64 ans. ....	96
Schéma 4 : Points de vues sur l'ensemble de la commune de Guessling-Hémering. ....	116
Schéma 5 : Points de vues depuis le Nord de la commune.....	117
Schéma 6 : Photo-aérienne du Centre d'Enfouissement (Source SUEZ).....	134
Schéma 7 : Zones humides potentielles.....	137
Schéma 8 : Enveloppe approchée des inondations potentielles par débordement de cours d'eau. ....	137
Schéma 9 : Schéma type du déroulé de la procédure d'AFAFE.....	151

## PREAMBULE

Le Conseil Départemental de la Moselle a décidé de faire réaliser une étude d'Aménagement Foncier sur la commune de Guessling-Hémering, à la demande de cette dernière.

Cette étude est réalisée en application de l'article L121-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) et conformément à la demande de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF). Elle satisfait également aux obligations légales attachées à l'aménagement foncier en faveur de la protection de l'environnement : la loi du 10 juillet 1976 relative à « la protection de la nature », la loi du 8 janvier 1993 sur « la protection et la mise en valeur des paysages » ainsi que la loi « sur l'eau » du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 27 janvier 1995 relatifs à la protection des ressources en eau, des milieux aquatiques et des zones humides, ainsi que la loi du 23 février 2005 sur « le développement des territoires ruraux ».

La réalisation de l'étude a été confiée, après appel d'offres, au bureau d'études l'Atelier des Territoires.

Cette étude comprend deux parties :

- l'état initial de l'ensemble du territoire communal, et notamment des structures foncières, de l'occupation du sol, des différentes infrastructures, des paysages et des espaces naturels, des espèces animales et végétales et une analyse des risques naturels existants ;
- des propositions pour un éventuel aménagement foncier et les recommandations pour la détermination et la conduite des opérations concernant la prévention des risques naturels relatifs notamment à l'érosion des sols, l'équilibre de la gestion des eaux, la préservation des espaces naturels remarquables ou sensibles, des paysages et des habitats des espèces protégées, ainsi qu'à la protection du patrimoine rural.

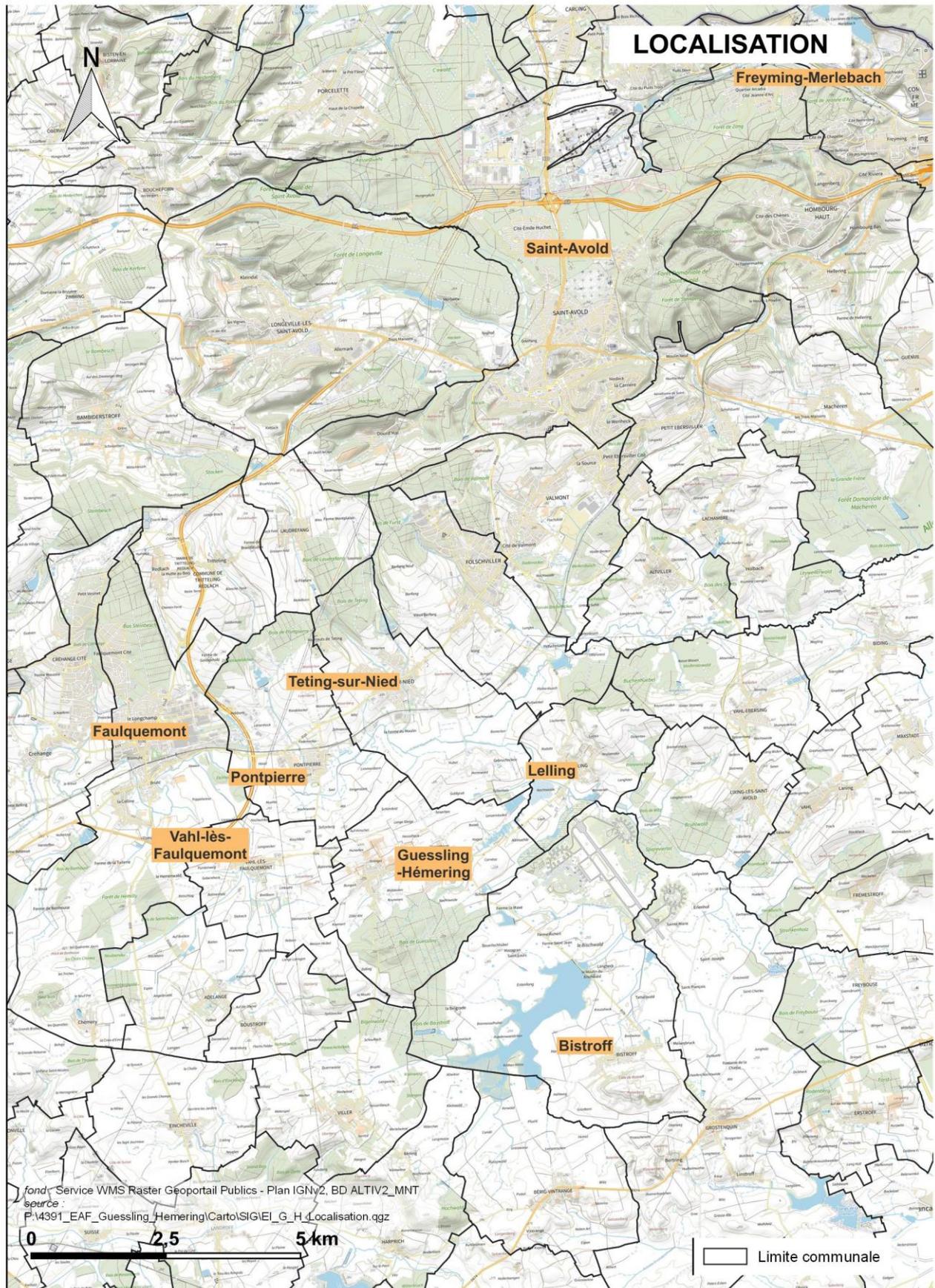
L'étude a été menée en combinant pour l'état initial : l'analyse du Porter à Connaissance du 15 mai 2023, des reconnaissances de terrains, des observations naturalistes, une recherche bibliographique ainsi que l'analyse des données foncières et des rencontres avec les élus et les agriculteurs, lors de réunions de travail.

Les propositions et recommandations ont été établies grâce à un travail avec les élus et les agriculteurs, et plusieurs réunions de la sous-CCAF.

L'étude d'aménagement, de par son analyse et ses propositions, doit permettre au Conseil Départemental de déterminer l'opportunité et la faisabilité d'un aménagement en analysant les besoins du territoire.

Son contenu doit faciliter les choix des décideurs et présenter tous les éléments d'appréciation nécessaires à la CCAF pour se prononcer objectivement sur l'opportunité d'un aménagement et, si c'est le cas, pour en fixer les principales caractéristiques : mode d'aménagement retenu, périmètre, nature des travaux à entreprendre, modalités d'un aménagement de qualité, règles applicables dans le respect des objectifs mentionnés aux articles L111-1 et L111-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Trois thèmes principaux sont développés – agriculture, environnement et développement local – qui forment un tout et sont étroitement imbriqués.



Carte 1 : Carte de localisation de la commune.



# 1<sup>ère</sup> partie

## Etat initial



## I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE COMMUNAL

### A. Situation administrative de Guessling-Hémering

Guessling-Hémering est une commune du centre mosellan, située à une quarantaine de kilomètres de Metz, 6 km de Faulquemont et 14 km de Saint-Avold.

L'altitude du ban communal varie de 245m à 320m.

Les quelques 918 guesslingeois (INSEE, 2020) vivent sur un territoire d'environ 10km<sup>2</sup>, qui présente donc une densité d'environ 91 habitants au kilomètre carré.

La commune fait partie de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) qui regroupe 41 communes pour environ 53 000 habitants. Elle se situe au Centre-Ouest du territoire de la CASAS, en limite avec le territoire de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont.



Carte 2 : Carte du territoire de la CASAS.

La commune est couverte par le SCoT du Val-de-Rosselle approuvé le 5 mars 2012, puis révisé le 20 octobre 2020.

Région agricole	Plateau Lorrain Nord
Canton	Grostenquin
Arrondissement	Forbach-Boulay-Moselle
Nombre d'habitants (en 2020)	918
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	91
Surface totale en ha	<b>E</b> 006

Tableau 1 : Grandes caractéristiques de la commune.

## B. Caractéristiques de la commune

Le ban de Guessling-Hémering est bordé par les communes de :

- Pontpierre et Téting-sur-Nied au Nord ;
- Lelling à l'Est ;
- Vahl-lès-Faulquemont à l'Ouest ;
- Bistroff au Sud.

L'ancienne base aérienne de Grostenquin, ancienne base de l'OTAN, s'étend au Sud-Est de la commune, et une partie de son emprise se trouve sur le territoire de Guessling-Hémering.

Trois routes départementales traversent la commune :

- La RD 24 qui traverse la commune d'Est en Ouest et permet de rejoindre Vahl-lès-Faulquemont à l'Ouest et Lelling à l'Est ;
- La RD 78 qui relie Guessling à Viller,
- La RD79, qui depuis Hémering se dirige au Sud vers Grostenquin.

Le territoire communal est drainé par le Bruhlgraben ainsi que par le Fischereibach, affluent du Bischwald, de nombreux petits étangs de loisirs ont été créés de part et d'autre de ce ruisseau dans la partie Est du ban.

Un massif forestier important occupe la partie Sud de la commune : le Bois de Guessling ; ce bois communal est parcouru par un dense chevelu de cours d'eau temporaires et il abrite de nombreuses mardelles.

La zone urbanisée de la commune constituée du regroupement des villages de Guessling et de Hémering s'étend pour le noyau ancien tout en longueur le long de la RD 24, alors que des lotissements d'habitat ont été aménagés au Sud du village au cours des dernières décennies.

Le reste du territoire communal est occupé par les terrains agricoles qui entourent le village et le massif forestier. De nombreux vergers, sont aussi présents au Nord du village.

### C. Le périmètre d'étude

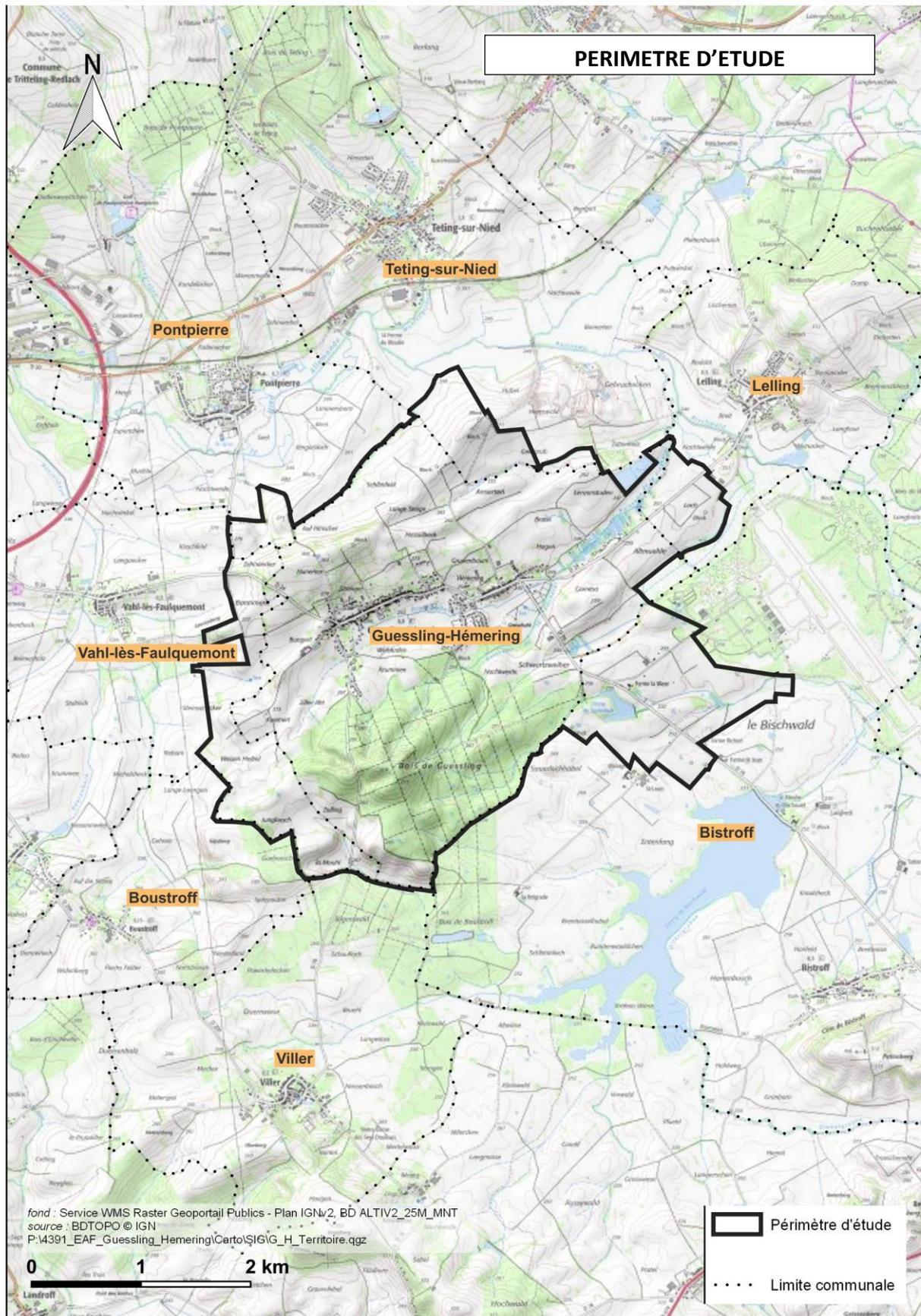
L'étude d'aménagement foncier a porté sur l'ensemble du territoire communal, élargi à un périmètre d'étude plus vaste, en raison d'îlots agricoles débordant sur les communes voisines.

Ce périmètre d'étude présenté sur la carte ci-après couvre une surface totale de 1 405ha.

Commune	Surface dans le périmètre d'étude en ha
Guessling-Hémering	988
Bistroff	165
Lelling	45
Vahl-les-Faulquemont	147
Téting-sur-Nied	60

*Tableau 2 : Surfaces des communes intégrées dans le périmètre d'étude.*

**Il s'agit bien d'un périmètre d'étude et non du périmètre retenu pour l'aménagement foncier.**



Carte 3 : Carte du périmètre d'étude.

## II. SITUATION FONCIÈRE ET AGRICOLE

### A. Propriété foncière

#### 1. Structure de la propriété foncière

5635 parcelles cadastrales ont été recensées sur le périmètre d'étude, pour 975 comptes de propriété.

Les parcelles appartenant à des comptes de propriété de plus de 1 ha sont représentées sur la carte qui suit.

La taille moyenne des parcelles est donc de 25 ares, et en dehors de la forêt, le parcellaire apparaît très laniéré, avec toutefois des parcelles plus grandes sur les communes voisines.

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes de propriété en fonction de leur catégorie de surface :

Surface du compte	Nombres de comptes	En %	Surface en ha	En %	
0 à 5 ares	109	11,18	2,91	0,21	Petite propriété
5 à 10 ares	153	15,69	11,63	0,83	
10 à 50 ares	385	39,49	86,17	6,16	
50 ares à 1 ha	112	11,49	78,19	5,59	Moyenne propriété
1 à 5 ha	164	16,82	374,03	26,74	
5 à 10 ha	37	3,79	248,39	17,76	Grande propriété
10 à 50 ha	13	1,33	184,90	13,22	
plus de 50 ha	2	0,21	412,75	29,50	
<b>Total général</b>	<b>975</b>	<b>100,00</b>	<b>1398,97</b>	<b>100,00</b>	

Tableau 3 : Répartition des comptes cadastraux en fonction de leur surface.

La petite propriété (moins de 50 ares) est bien représentée. En effet, environ 66% des comptes ont une surface comprise entre 0 et 50 ares mais ces comptes ne représentent que 7,2 % de l'ensemble de la surface du périmètre d'étude.

Les comptes avec une surface comprise entre 10 et 50 ares (39,5 %) sont les plus nombreux, alors que ceux avec une surface de 5 à 10ha sont les moins représentés (3,8 %).

Les comptes dont la surface est supérieure à 10 ha (1,5 %), qui constituent les plus gros comptes de propriété, couvrent plus de 42 % de la surface du périmètre d'étude.

Il faut donc noter que près de la moitié de la surface du périmètre (43 %) est concentrée sur seulement 15 comptes de propriété (les comptes de plus de 10 ha).

Le micro-parcellaire, avec des comptes de surface inférieure à 10 ares, représente environ 27 % des comptes et ne couvre que 1,4 % de la surface totale du périmètre, soit une surface de 14,54 ha.

Ce micro-parcellaire se localise surtout aux abords du village, souvent en prolongement du bâti, ainsi que dans la zone de vergers.

Quelques parcelles de cette taille sont tout de même présentes au sein des secteurs agricoles.

## 2. Importance du morcellement parcellaire

Le tableau ci-après présente le nombre de parcelles au sein des comptes cadastraux, en fonction de leur taille :

Surface du compte	Nombre de parcelles par compte									
	1		2 à 5		6 à 10		11 à 50		plus de 50	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
0 à 5 ares	92	21,9	16	4,3			1	1,3		
5 à 10 ares	110	26,2	43	11,4						
10 à 50 ares	178	42,4	185	49,2	21	24,4	1	1,3		
50 ares à 1 ha	23	5,5	64	17,0	21	24,4	3	4,0	1	5,6
1 à 5ha	17	4,0	65	17,3	33	38,4	49	65,3		
5 à 10 ha			2	0,5	9	10,5	20	26,7	6	33,3
10 à 50 ha			1	0,3	2	2,3	1	1,3	9	50,0
plus de 50 ha									2	11,1
total	420	100	376	100	86	100	75	100	18	100

Tableau 4 : Répartition du nombre de parcelles par comptes cadastraux, en fonction de leur surface.

Logiquement, plus la surface des comptes augmente, plus ils comportent de parcelles.

En termes de nombre de parcelles, la classe la plus importante est celle des comptes de propriété compris entre 10 et 50 ha, car 11 de ces comptes possèdent plus de 50 parcelles.

## 3. Mono-parcellaire

Le mono-parcellaire concerne 420 comptes cadastraux, cela représente 43 % des comptes.

Ce mono-parcellaire concerne principalement les comptes de propriété d'une surface comprise entre 10 et 50 ares, qui représentent 42% des comptes cadastraux.

Une partie de ces comptes (voir la carte ci-après) est détenue par des propriétaires de maisons du village.

4. Propriétés publiques

PROPRIETAIRE	Nombre de parcelles	Surface en ha
COMMUNE DE BISTROFF	3	1,18
COMMUNE DE GUESSLING-HEMERING	210	354,22
COMMUNE DE LELLING	5	1,64
COMMUNE DE PONTPIERRE	5	7,23
COMMUNE DE TETING SUR NIED	12	1,29
COMMUNE DE VAHL LES FAULQUEMONT	20	8,11
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE	105	0,69
DIRECTION INTERREGIONALE NORD EST	2	0,00
ETABLISSEMENT DU GENIE DE METZ	1	0,01
MINISTERE DE LA DEFENSE	9	2,77
OFFICE NATIONAL DES FORETS	1	0,24
SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL GRAND	20	15,04
SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAUX DE BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT	4	0,46
<b>Total</b>		<b>392,87</b>

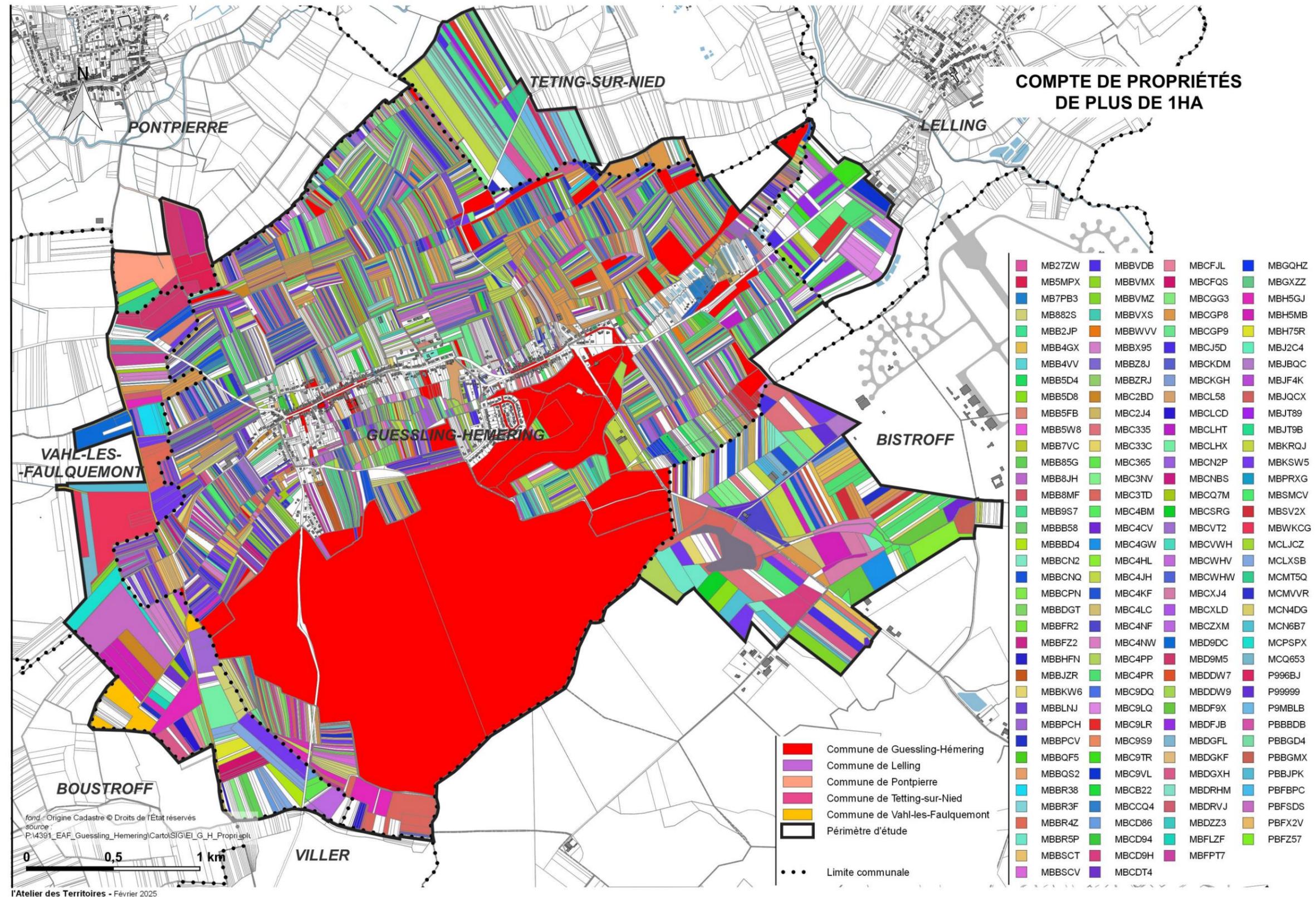
Tableau 5 : Propriétés publiques dans le périmètre d'étude.

La commune de Guessling-Hémering est propriétaire d'un foncier important sur le périmètre d'étude.

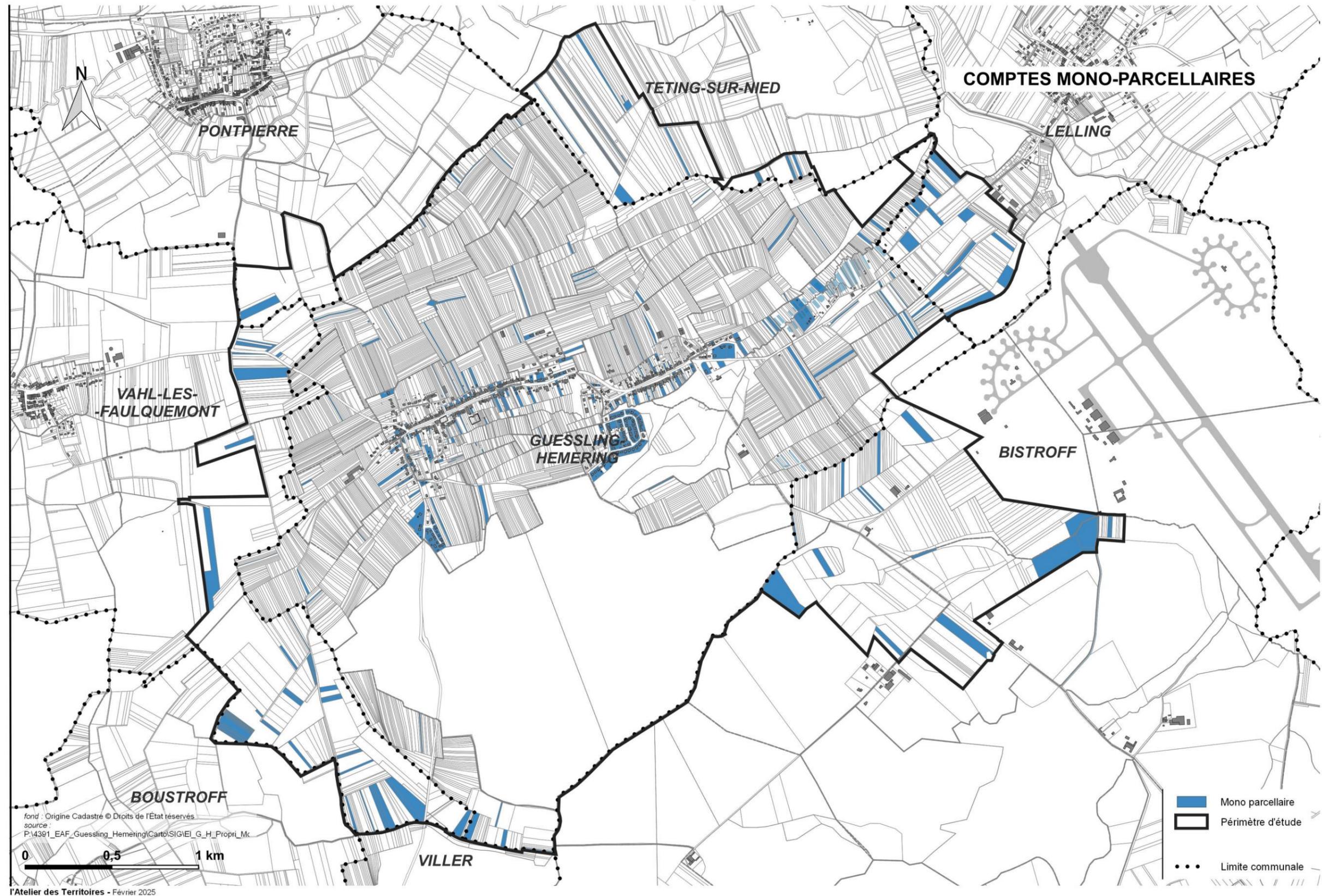
Elle possède 354 ha, soit 35 % de la surface communale, répartie en 210 parcelles cadastrales.

La plus grande partie de la surface correspond à la forêt communale, mais la commune possède aussi d'autres parcelles disséminées sur le ban, notamment des terrains d'assiette d'équipements et des terrains agricoles.

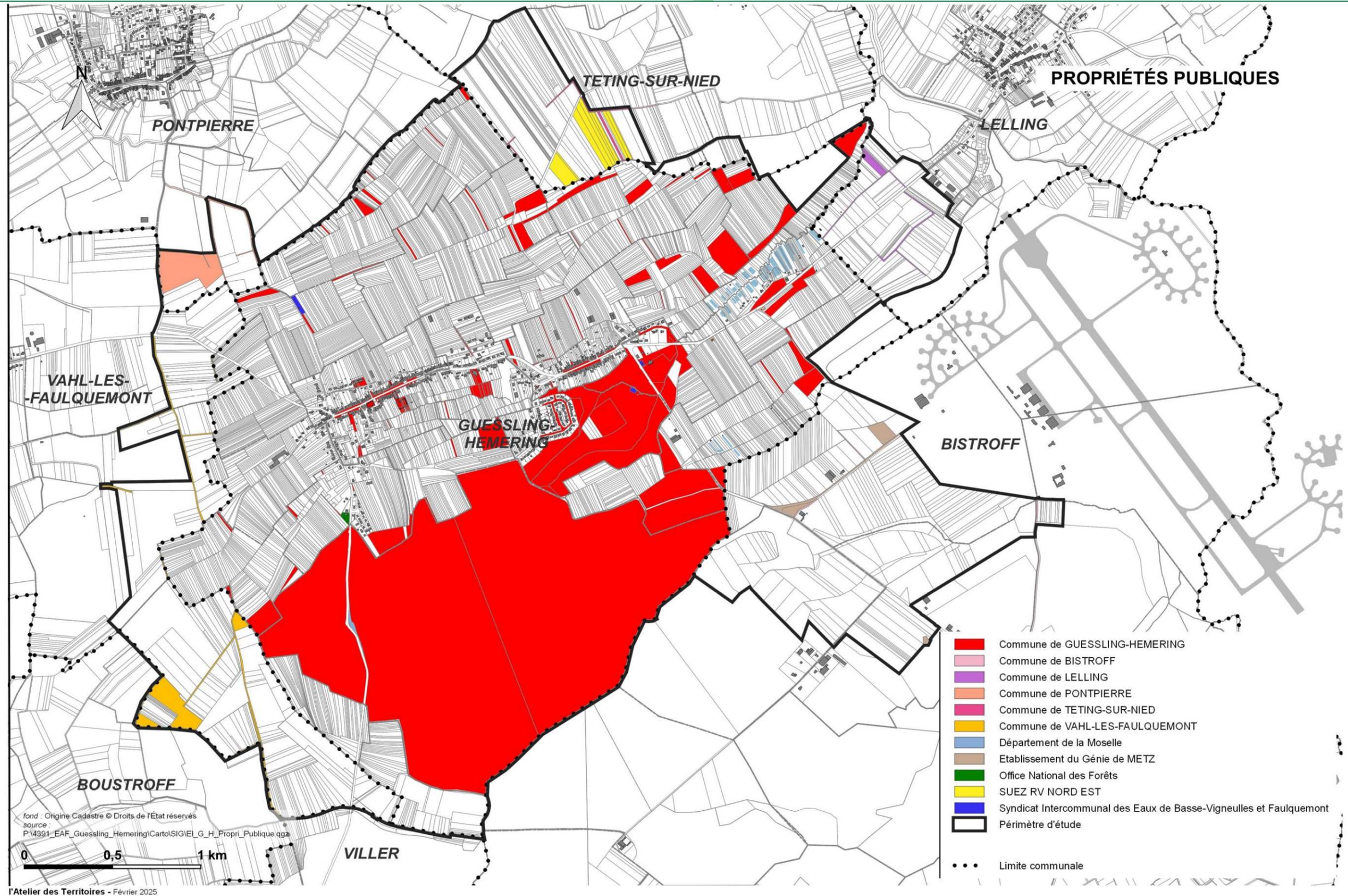
Les autres propriétaires publics détiennent chacun des surfaces réduites (moins de 3ha), hormis la SAFER qui détient ou détenait 15ha.



Carte 4 : Carte des comptes de propriétés de plus de 1ha.



Carte 5 : Carte des comptes mono-parcellaires.



Carte 6 : Carte des propriétés publiques.



## B. Situation de l'agriculture

### 1. Contexte général

L'agriculture est bien présente dans ce secteur du Plateau Lorrain, avec des exploitations dont le nombre s'est réduit au cours des dernières décennies, et par conséquent des surfaces par exploitation qui ont augmenté.

Les structures sociétaires (GAEC, SCEA...) voient aussi leur nombre s'accroître.

L'élevage bovins (lait et viande) occupe encore une place importante, mais les surfaces en prairie diminuent au profit des labours.

Ceux-ci permettent le développement des cultures céréalières (blé, orge, maïs) et oléagineuses (colza essentiellement).

L'élevage ovins et équins est présent, mais de manière marginale.

### 2. Situation dans le périmètre d'étude

Au total, **39 exploitants** mettent en valeur des terrains sur le périmètre d'étude.

Une réunion de travail a été organisée avec les agriculteurs concernés le 10 février 2023 et des questionnaires ont également été transmis en parallèle à chacun des exploitants afin de mieux connaître leur exploitation.

Au total, **seulement une quinzaine de questionnaires a été retournée.**

L'analyse des caractéristiques des exploitations a été réalisée sur la base de ces questionnaires.

15 des exploitations ont déclaré avoir leur siège à Guessling-Hémering, mais parmi celles-ci plusieurs sont détenues par des agriculteurs âgés et d'autres correspondent à des propriétaires qui élèvent quelques chevaux pour leur loisir.

Trois exploitations sont détenues par des doubles-actifs, dont 2 qui ont leur siège à Guessling-Hémering.

Sur les 15 exploitations, seulement 6 ont une SAU de plus de 40ha.

Ces 15 exploitations exploitent ainsi une SAU totale de près de 400ha dans le périmètre d'étude.

Les autres exploitations ont leur siège soit sur des communes voisines : à Bistroff (5 exploitations), Lelling (3), Pontpierre (1), Vahl-lès-Falquemont (1), Viller (2), soit sur des communes plus éloignées.

La plupart des exploitations disposent de parcelles sur de nombreuses communes, ce qui nécessite des déplacements conséquents.

C'est en particulier le cas pour les exploitants de Guessling-Hémering, qui mettent aussi pour certains en valeur des terrains sur Bistroff, Lelling, Pontpierre, Téting-sur-Nied, Vahl-lès-Falquemont.

Les exploitations agricoles recensées sur le périmètre d'étude sont majoritairement de type polyculture-élevage.

Près de moitié des exploitations ont un statut sociétaire (GAEC, EARL, SCEA), et une grande partie des exploitants notamment les exploitants individuels ont plus de 60ans. La reprise de ces exploitations se posera donc dans les années à venir, avec potentiellement la disparition de certaines.

L'élevage est présent dans une grande majorité des exploitations ; élevage pour la viande (Charolais, Limousines, Blondes d'Aquitaine), mais aussi pour le lait (Prim'Holstein).

A noter que les exploitations laitières recensées n'ont pas leur siège sur Guessling-Hémering.

L'élevage ovin est recensé dans 2 exploitations, dont l'une qui a son siège sur Guessling-Hémering (170 animaux).

Les céréales (blé, orge, maïs ...) et oléagineux (colza, tournesol...) sont cultivés dans les grandes exploitations, le plus souvent en même temps que des cultures fourragères (herbe, luzerne..).

Le mode de faire-valoir est pratiquement toujours mixte, avec une part du fermage qui peut être importante. Pratiquement tous les exploitants ont procédé à des échanges amiables de parcelles.

Les bâtiments agricoles sont disséminés sur le périmètre d'étude, avec toutefois plusieurs hangars au Nord du village, et plusieurs fermes champêtres au Sud-Est.

Une seule exploitation (M. HARY Emile) a été signalée comme pratiquant l'Agriculture Biologique, mais celle-ci n'exploite que 2,7ha.

Il n'a pas été signalé de Mesures Agri Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le périmètre d'étude.

Les tableaux qui suivent présentent les grandes caractéristiques des exploitations du périmètre d'étude. Ils ont été renseignés à partir des questionnaires retournés.

La carte des îlots agricoles présentée ci-après indique par une couleur les îlots exploités par un agriculteur.

Cette carte met en évidence le regroupement des îlots des exploitations ayant leur siège sur Guessling-Hémering autour du village.

Les îlots des exploitations extérieures, représentés par des points ou des hachures, s'étendent en périphérie du ban et débordent largement sur les territoires voisins.

Ces îlots agricoles résultent de nombreux échanges de culture entre exploitants, mais ils apparaissent encore fortement morcelés.

Quelques îlots de plus grande taille peuvent néanmoins être observés à l'Ouest du village, et en direction de Lelling.

### **Autres productions :**

Il existe quelques ruchers de quelques ruches sur le périmètre d'étude, comme c'est le cas au lieu-dit « Bratel ».

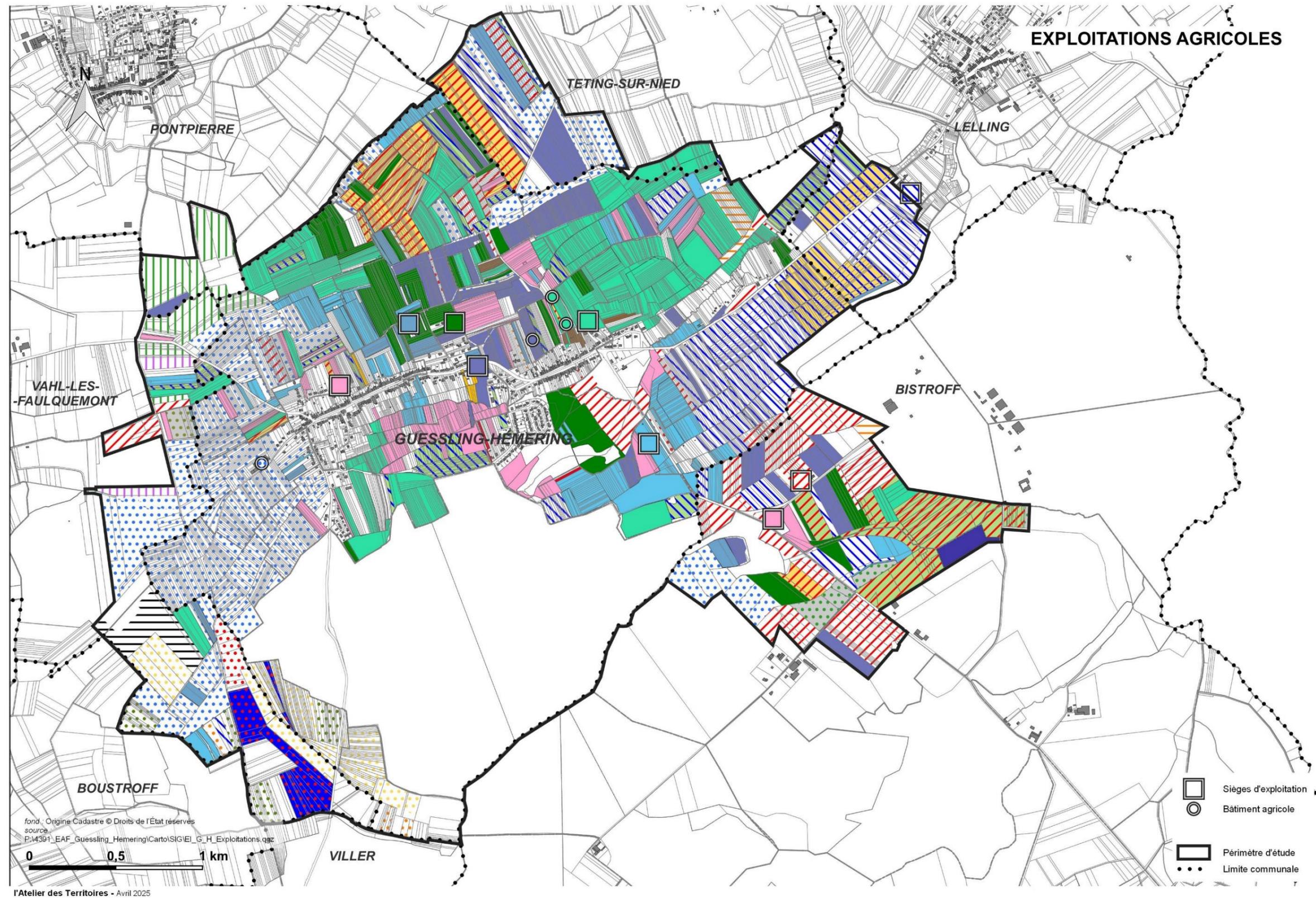
L'étang du Sauerloch fait l'objet d'une production piscicole.

Nom de l'exploitant	Nom de l'exploitation	statut	âge	Double-actif	siège de l'exploitation	SAU totale	SAU périmètre d'étude	SAU Guessling-Hémering	Drainage Gessling Hémering (ha)	Surface TL	Autres cnes
SIMONET Alain		individuelle	63	Non	Guessling-Hémering	67	61	36		27	Bistroff : 12,5ha Lelling : 0,62ha Pontpierre : 1,51ha Teting/Nied : 20ha Vahl-lès-Faulquemont
SCHMITT Serge		individuelle	61	Non	Guessling-Hémering	?	62	54			
SEICHEPINE André		individuelle	69		Guessling-Hémering	?					
WEISHARD Paul		individuelle	57	Oui	Guessling-Hémering	18	2			0	Bistroff : 3,09 Teting-sur-Nied : 7,73
ZINT Jeannot		individuelle	64		Guessling-Hémering	41				42	Bistroff : 1,71ha Folschwiller : 1,15ha Lelling : 12,87ha Teting/Nied : 7,44ha Vahl-lès-Faulquemont : 1,97ha
HARY Émile		individuelle	70		Guessling-Hémering	2,7					
GERONIMUS Rémy		individuelle	67		Guessling-Hémering	1	1	1			
CUVILLIER Gilbert		individuelle	82	Non	Guessling-Hémering	54	45	42		20	
ZINT Michel		individuelle	61	Oui	Guessling-Hémering	50	49				Bistroff ; 9ha Teting-sur-Nied : 1,2ha
HENOT Jean-Marie	EARL DES CIGOGNES	EARL	58	Non	Guessling-Hémering	124	124		Non	54,7	Bistroff : 3,30 Teting/Nied : 17,8ha Vahl-lès-Faulquemont : 5,3ha
WEISHARD Paul		individuelle	56		Guessling-Hémering	18	2	2			Chevaux
STAUB Pascal					Guessling-Hémering		1	1			Chevaux
WINGTANS Patrick					Guessling-Hémering		14	6			qq vaches
TURCK Jean-Philippe	GAEC DE LA WITZ	GAEC			Adelange		4				
SCHMITT Nicolas	GAEC ATTON	GAEC			Atton		2				
MULLER Sylvain	GAEC DU BASSIN	GAEC	58	Non	Bermering	360	34	21		220	Bermering : 179ha Conthil : 84ha Hombourg-Haut : 63ha Vahl-lès-Faulquemont : 13,3ha
JACOB Patrice	EARL MAZAGRAN	EARL	49	Non	Bistroff	205	68	18		135	Bistroff : 151ha Grostenquin : 23ha Altwiller : 12,5ha
BERNARD Julien	EARL DE LA LANGHECK	EARL			Bistroff		36	22			
RICHERT Albert		individuelle			Bistroff		31				
EHLY Marie	SCEA BOBY	SCEA			Bistroff		6	2			
LAMBINET					Bistroff		6				
THIS Rémy	GAEC DES MARGUERITES	GAEC	60		Boustroff	230	10	3		150	Boustroff : 120ha Bistroff : 7ha Berig-Vintrange : 11ha Eincheville : 11ha Lelling : 5ha Viller : 76ha
BOSCH Vincent	SCEA de la Ferme des Hauts	SCEA			Folschwiller						
MULLER Maxime	GAEC DU CHÂTEAU	GAEC	23	Non	Francaaltroff	?	6				
PAQUET Samuel					Harprich		2	1			
HOERNER Florent et M	EARL HOERNER	EARL			Hestroff						
BACH Germain	EARL DE LA PRALE	EARL			Laquenexy		172	104			
SCHANG Olivier		individuelle	38	Non	Lelling	?	24		17	17	
HOERNER Eric et Noël	GAEC DE L'AERODROME	GAEC	55 et 56		Lelling	314	90		10	214	Bistroff : 16,5ha Biding : 63ha Folschwiller : 17,5ha Lelling : 98ha Teting/Nied : 38,4ha Vahl-lès-Faulquemont : 19ha
WILHELM Cyrille					Lelling		29	24			
HAUSER Christian	GAEC HAUSER	GAEC			Pontpierre		0				
WIRTZLER Thibaut	EARL BASBAGILL	EARL			Tritteling-Redlach		11				
DECKER Nicolas	GAEC DECKER	GAEC	39		Vahl-lès-Faulquemont	205	26	2		120	Faulquemont : 7ha Pontpierre : 58ha Vahl-lès-Faulquemont : 137ha
MULLER Cédric	EARL LORIAN	EARL	45	Oui	Viller	150	6	2		30	Bérig : 22ha Harprich : 55ha Vahl-lès-Faulquemont : 5ha Viller : 61ha
KLEIN Eric	EARL de la Colombière	EARL			Viller		14	1			

Tableau 6 : Caractéristiques des exploitations agricoles.

Nom de l'exploitant	Nom de l'exploitation	Cult fourragères	Céréales-oléagineux	STH	Bovins - race	Nb UGB	Autres animaux	Vergers sur GH	Echanges amiables	Mode de faire valoir	Agriculture Bio	MAEC	Autres remarques
SIMONET Alain		39,7	26,93	39,7	Limousine	30		0,2	Oui		Non	Non	
SCHMITT Serge					Limousine	60	12 brebis		Oui				
SEICHEPINE André									Oui				
WEISHARD Paul		18		18		7	Chevaux		Oui		Non	Non	Projet d'un hangar pour chevaux
ZINT Jeannot		33,5				170	Ovins				Non	Non	Projet extension bâtiment existant
HARY Émile				2,7		3	Chevaux		Non		Oui	Non	
GERONIMUS Rémy													
CUVILLIER Gilbert		34	20	34	Charolais	15		oui	oui	75% fermage	Non	Non	
ZINT Michel		50		50	Charolais	50			oui	90% fermage	Non	Non	
HENOT Jean-Marie	EARL DES CIGOGNES	69	55	69	Blonde d'aqu	99			Oui	50% fermage	Non	Non	Opposé à un aménagement foncier
WEISHARD Paul													
STAUB Pascal													
WINGTANS Patrick													
TURCK Jean-Philippe	GAEC DE LA WITZ												
SCHMITT Nicolas	GAEC ATTON												
MULLER Sylvain	GAEC DU BASSIN	45	155	140	Prim'Holstei	120			Oui		Non	Non	Reprise d'une exploitation à Bermering
JACOB Patrice	EARL MAZAGRAN	70	120	70	Charolais	90		-	Oui		Non	Non	Projet bâtiment de stockage
BERNARD Julien	EARL DE LA LANGHECK												
RICHERT Albert													
EHLY Marie	SCEA BOBY												
LAMBINET													
THIS Rémy	GAEC DES MARGUERITES	30	120	90	Hostein	85			Oui		Non	Non	Projet bâtiment vaches laitières
BOSCH Vincent	SCEA de la Ferme des Hauts d'Aling												
MULLER Maxime	GAEC DU CHÂTEAU												
PAQUET Samuel													
HOERNER Florent et M	EARL HOERNER												
BACH Germain	EARL DE LA PRALE												
SCHANG Olivier			17	0									
HOERNER Eric et Noël	GAEC DE L'AERODROME	100	214	100	Holstein	120			Oui		Non	Non	Souhaite une extension sur Lelling et Bistroff
WILHELM Cyrille													
HAUSER Christian	GAEC HAUSER												
WIRTZLER Thibaut	EARL BASBAGILL												
DECKER Nicolas	GAEC DECKER	95	109	80	Prim'Holstei	70			Oui	40% fermage	Non	Non	
MULLER Cédric	EARL LORIAN	120	30	120	Charolais	100			Oui	50% fermage	Non		Echanges réalisés avec des terrains sur d'autres communes
KLEIN Eric	EARL de la Colombière												

Tableau 7 : caractéristiques des exploitations agricoles (suite).



Carte 7 : Carte des îlots d'exploitations agricoles.



## C. Forêt

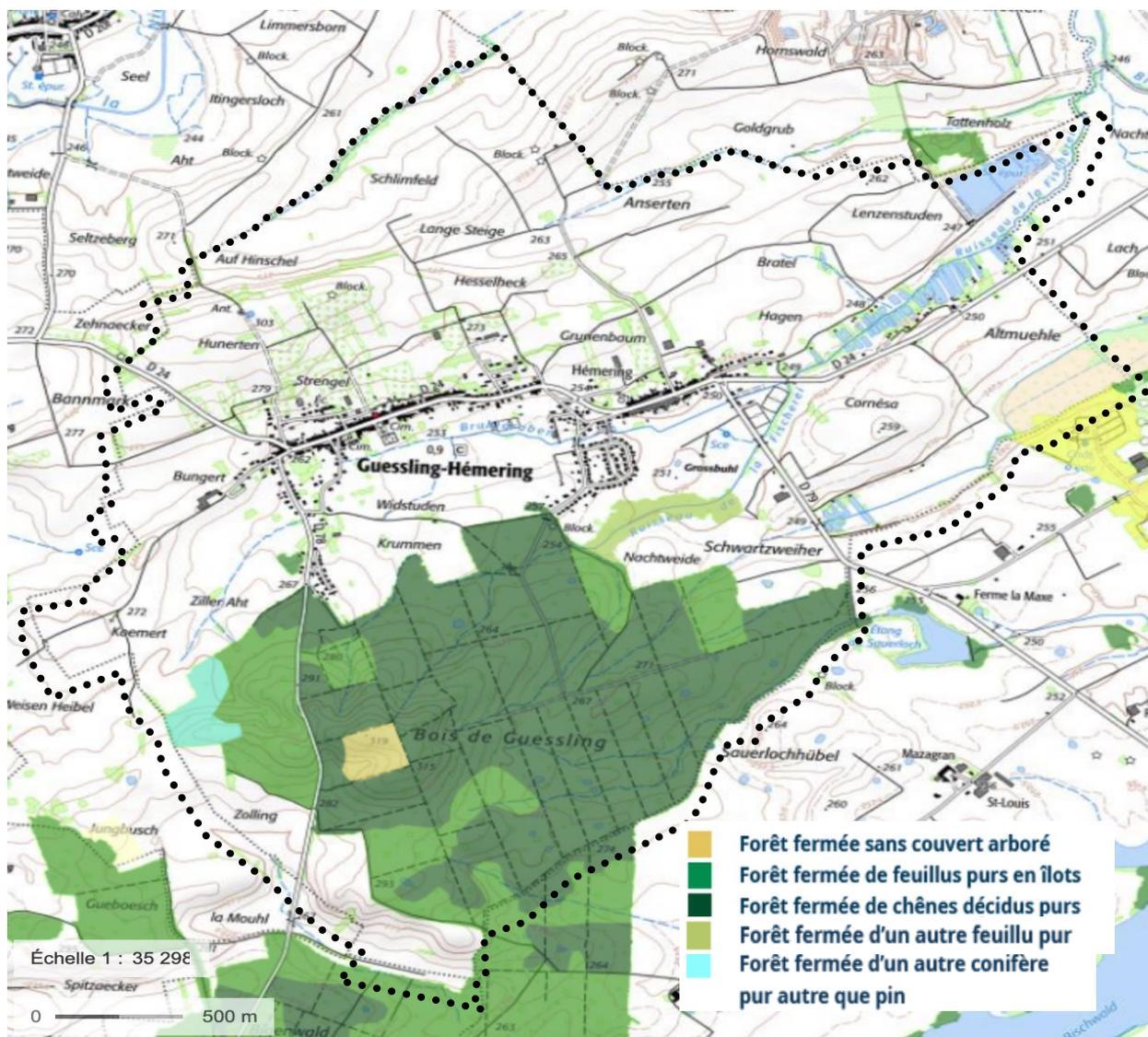
La forêt occupe une place importante sur le territoire de Guessling-Hémering. Elle s'inscrit dans la sylvoécocorégion « Plaines et dépressions argileuses du Nord-Est » et plus précisément la région forestière nationale du « Plateau Lorrain ».

Les Plaines et dépressions argileuses du Nord-Est présentent une grande unité lithologique (argile et marnes) qui les différencie des plateaux calcaires qui les entourent à l'ouest, comme du dôme gréseux du Warndt et des formations siliceuses des collines périvosgiennes qui les jouxtent au Nord et à l'Est.

Le « Plateau Lorrain » abrite 211 800 ha de forêts, toutes propriétés confondues.

En Lorraine-Alsace, les forêts relevant du régime forestier (forêts dites « soumises ») représentent 70 % de la surface boisée, dont 20,5 % de forêts domaniales et 49,5 % de forêts communales, alors que les forêts privées occupent les 30 % restants, soit environ 77 000 ha.

Sur Guessling-Hémering, les peuplements forestiers sont constitués en grande majorité de feuillus, le plus souvent dominés par le Chêne.



Carte 8 : Carte des types de peuplements de la forêt communale (document ONF).

## 1. Forêt publique

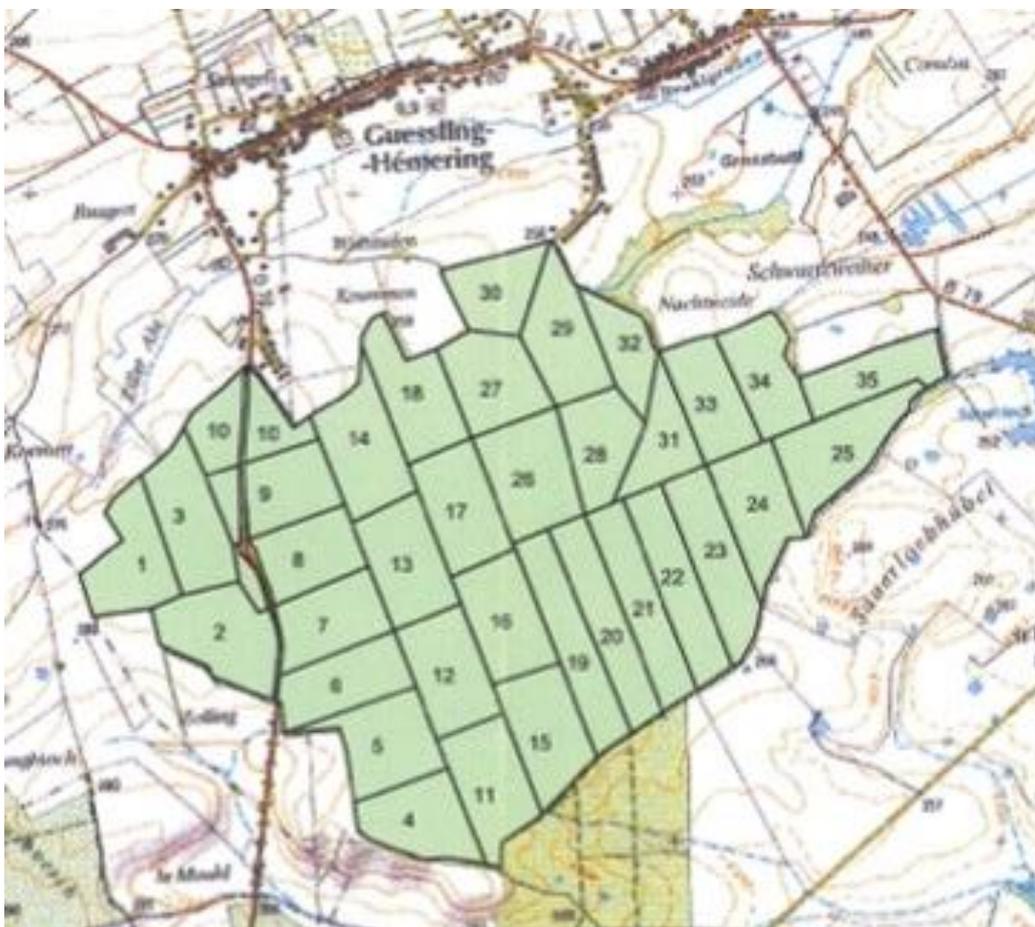
La forêt communale de Guessling-Hémering d'une surface de 264,80ha s'étend dans la partie Sud du territoire communal. Elle est gérée par l'Office National de la Forêt (ONF).

Cette dernière est certifiée PEFC, ce qui implique que la commune s'engage dans une gestion forestière durable.

Le plan d'aménagement de cette forêt couvre la période 2011-2030, et les données qui suivent en sont extraites.

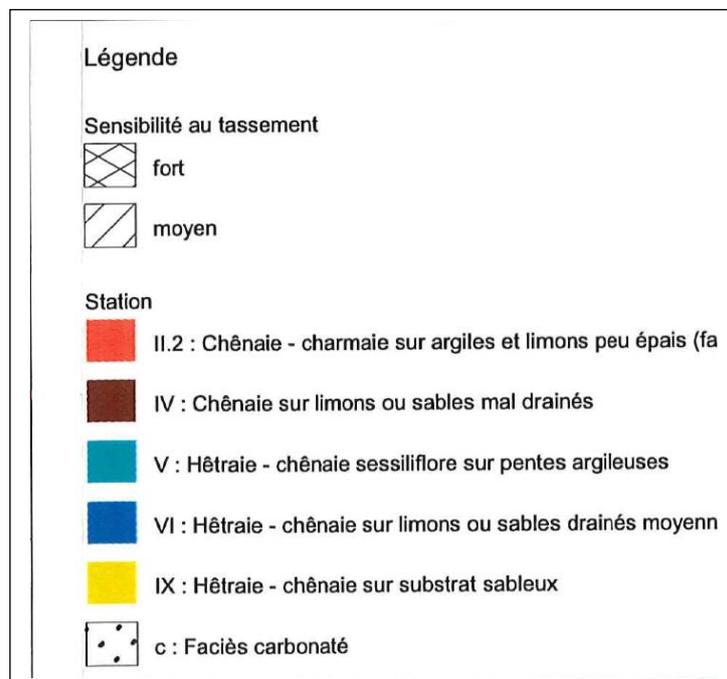
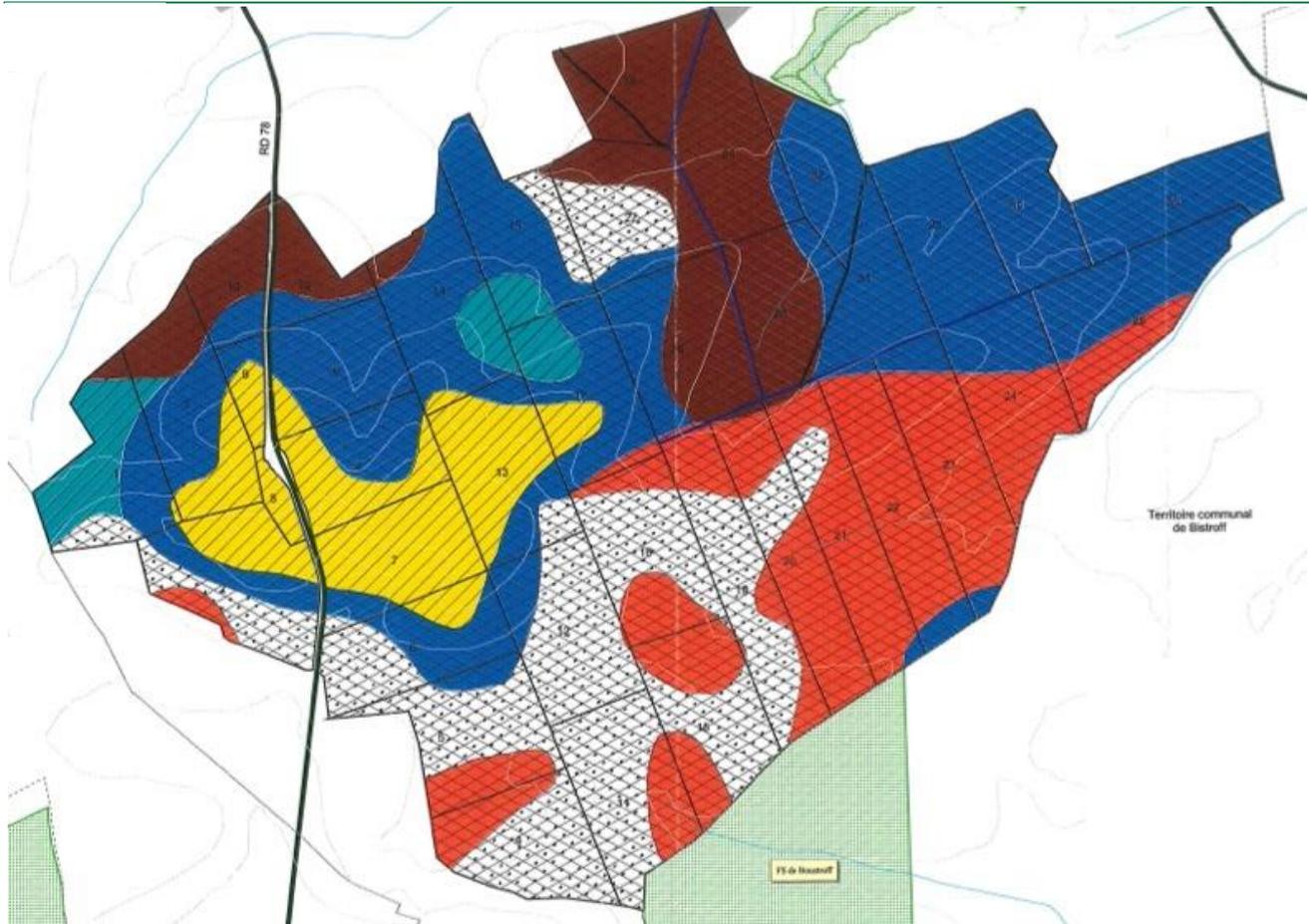
La forêt est divisée en 35 parcelles forestières.

La moitié du massif forestier a été impactée par la tempête du 26 août 2011, soit 133ha, et les peuplements d'épicéas ont fait l'objet plus récemment d'attaques de scolytes.



Carte 9 : Carte du parcellaire forestier de la forêt communale (document ONF).

Elle repose principalement sur deux substrats géologiques : les marnes irisées du Keuper supérieur et les grès Rhétiens. Une couverture de limon est présente aussi sur une grande partie du massif, ce qui nécessite des précautions particulières lors des travaux d'exploitation et des travaux sylvicoles pour éviter le tassement des sols.



Carte 10 : Carte des essences forestières dominantes de la forêt communale (document ONF).

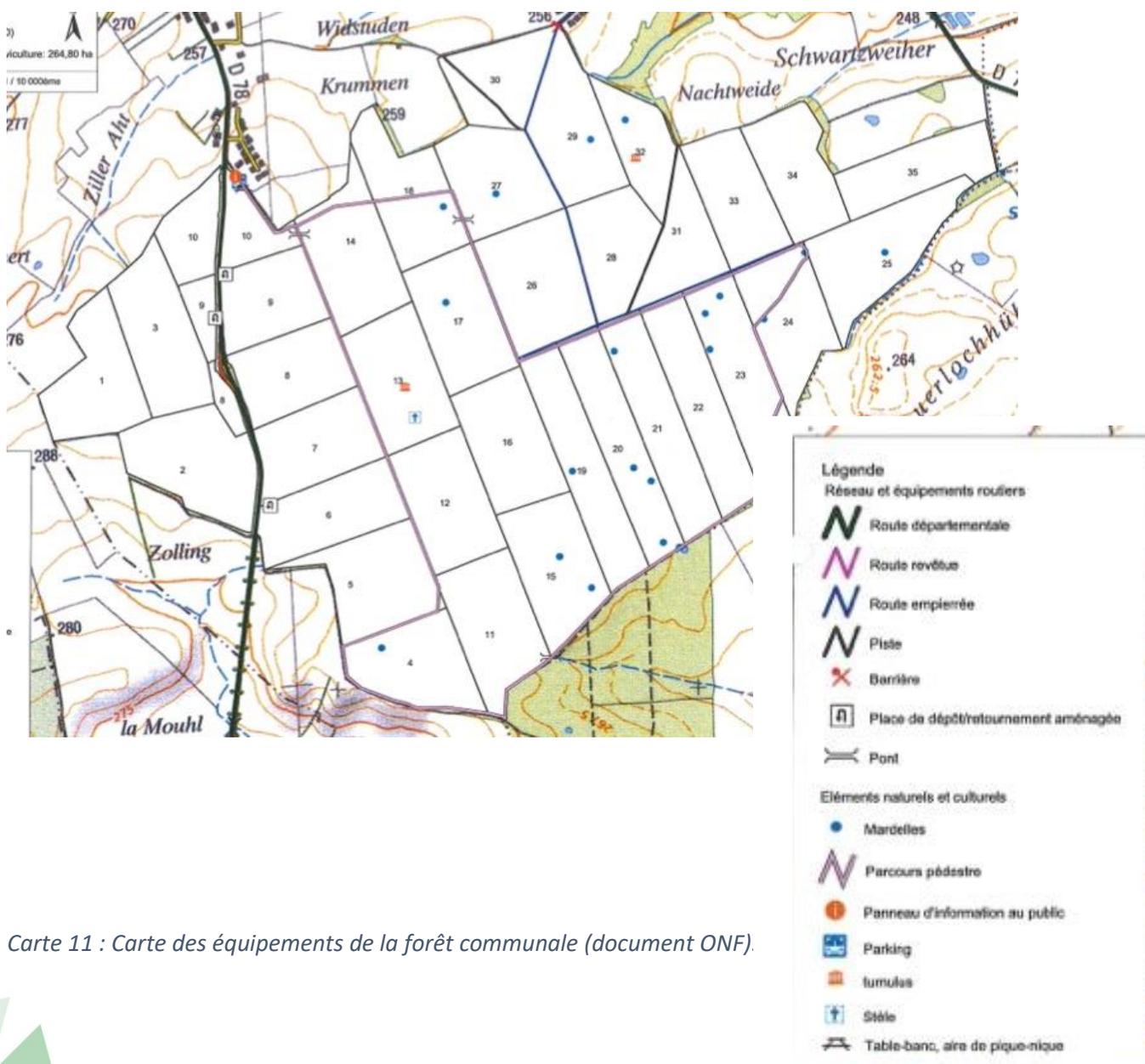
Les peuplements forestiers sont composés d'anciens taillis sous futaie de chênes pédonculés (*Quercus robur*) et de chênes sessiles (*Quercus petraea*) avec la présence de charmes (*Carpinus betulus*) et de hêtres (*Fagus sylvatica*).

Le frêne (*Fraxinus excelsior*) y est aussi abondant, ainsi que quelques feuillus précieux (*Prunus avium*, *Sorbus torminalis*...), de rares feuillus divers (*Alnus*...) et une pessière de 6ha dévastée par les attaques de scolytes.

D'une manière générale, la qualité des peuplements est de moyenne à bonne, voire très bonne pour certaines parcelles.

La forêt communale possède un important réseau hydrique, avec de nombreux ruisseaux au débit temporaire. De nombreuses mardelles sont également présentes sur l'ensemble des parcelles.

La forêt dispose d'une bonne desserte notamment à partir de la RD78.



Carte 11 : Carte des équipements de la forêt communale (document ONF).



Photo n° 1 : Mardelle au sein de la forêt communale.

Dans le plan d'aménagement, la fonction écologique de l'ensemble du massif forestier est affichée. En effet, l'ensemble de cette forêt est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 : « Plaine et étang du Bischwald » au titre de la directive « oiseaux ».

La forêt est gérée par le syndicat forestier intercommunal de Guessling-Hémering, qui a été créé le 1<sup>er</sup> août 1978 et regroupe huit communes forestières : Baronville, Boustroff, Destry, Eincheville, Guessling-Hémering, Landroff, Suisse et Viller.

## 2. Forêt privée

Il n'y a pas de massif forestier privé de grande taille dans le périmètre d'étude.

Il existe seulement quelques petits boisements disséminés au sein du périmètre (en limite avec Boustroff), et composés essentiellement d'essences feuillues.

Une petite parcelle d'épicéas est aussi à noter au Nord du village, au lieu-dit « Neugarten ».

Ces boisements ne présentent pas des peuplements de grande qualité, et ils ne font pas l'objet de plans de gestion.

## III. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

### A. Climatologie

La commune de Guessling-Hémering possède un climat continental sous influence océanique. Il n'est donc pas rare de rencontrer des hivers rudes et des étés chauds.

On distingue deux saisons contrastées :

- Une saison froide et peu ensoleillée, de novembre à avril avec un minimum d'ensoleillement en janvier,
- Une saison chaude et ensoleillée, de mai à octobre avec un maximum d'ensoleillement en juillet.

Les données climatiques relatives aux températures et aux précipitations, présentées ci-dessous, proviennent de la station météorologique de Lesse (station la plus proche – située à moins de 10 km au Sud-Ouest de la zone d'étude) et pour la période 1991 – 2020.

Ces informations sont complétées par les données de la station météo de Metz-Frescaty située à 37 km à l'Ouest (données plus complètes inexistantes pour la station de Lesse).

## 1. Températures

Les températures moyennes ainsi que les minima et maxima moyens mensuels de la station météorologique de Lesse sur la période 1991-2020 sont les suivants :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Année
T. moy en °C	2,5	3,2	6,4	10	13,4	17,3	19,5	19,4	15,3	11,2	6,7	3,8	10,7
T. min en °C	0	-0,2	1,1	3,3	6,9	10,7	12,6	12,9	9,1	6,7	3,8	1,2	5,7
T. max en °C	5,1	6,6	11,7	16,8	19,8	23,9	26,4	25,9	21,5	15,6	9,7	6,4	15,8

Tableau 8 : Valeurs mensuelles des températures moyennes, minimales et maximales.

L'écart entre les températures d'été et les températures d'hiver est assez important.

En effet, les températures moyennes aux mois de janvier, février et décembre sont relativement basses (entre 2,5 et 3,8 °C) tandis que les températures de juillet/août sont proches de 20°C.

L'amplitude thermique moyenne est donc forte (environ 17°C), ce qui est caractéristique de ce type de climat : ces températures soulignant le caractère continental du climat Lorrain.

## 2. Précipitations

Les moyennes mensuelles de précipitations à Lesse sur la période 1991-2020 sont les suivantes :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Année
P. en mm	57,3	51,7	42,1	38,6	63,2	66,5	60,8	58,9	57,2	54,4	67,5	75,8	694

Tableau 9 : valeurs mensuelles moyennes de précipitations.

Les précipitations sont abondantes et bien réparties tout au long de l'année. Les mois les plus arrosés sont Mai (63,2 mm), Juin (66,5 mm), Novembre (67,5 mm) et Décembre (75,8 mm).

Les précipitations moyennes annuelles sont de 694 mm soit environ 57,8 mm par mois.

Le nombre de jours de neige est de l'ordre de 15 à 20 jours (données moyennes enregistrées à Metz-Frescaty) mais l'on note une diminution, depuis ces dernières années, de ces chutes de neige.

En ce qui concerne le brouillard, il s'agit d'un phénomène présent de 50 à 60 jours par an, principalement dans les fonds de vallées.

### 3. Vents

Les données sur les vents proviennent de la station météorologique de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine. Les vents de secteur Nord-Est et de secteur Ouest à Sud sont prépondérants.

Ils sont fréquents tout au long de l'année, sauf en février et mars (mois parmi les moins arrosés) où les vents de Nord-Est connaissent un maximum.

Les vents dominants en fréquence et en intensité sont de secteur Sud-Ouest, avec des vitesses dépassant parfois les 8 m/s (30km/h). Ces vents traduisent le régime océanique et favorisent la pluie.

Les vents du Nord et de l'Est, amenant un type de temps froid et sec (bise), sont également fréquents en période hivernale, et peuvent favoriser l'apparition de verglas. Ils sont cependant moins fréquents que les vents du Sud-Ouest et dépassent très rarement des vitesses supérieures à 8 m/s.

La tempête du 26 décembre 1999 a localement engendré des dégâts importants (notamment dans la forêt communale) avec des vents soufflant en rafale à plus de 150 km/h.

La tempête du 26 août 2011 a elle aussi causé des dégâts importants en forêt.

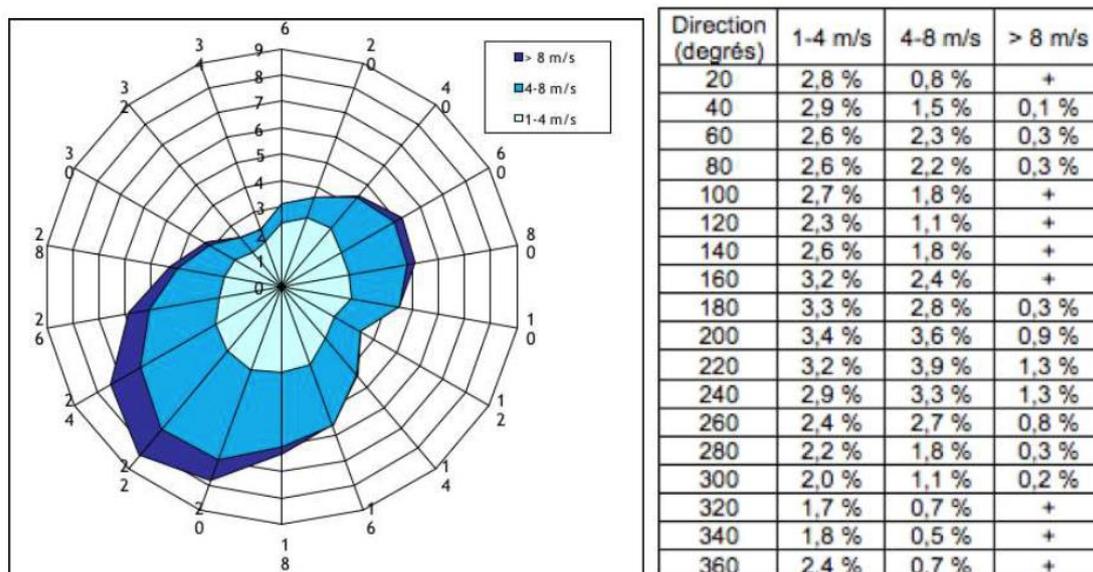


Schéma 1 : Rose des vents et vitesse des vents.

### 4. Phénomènes climatiques particuliers

Dans le tableau ci-dessous sont repris les nombres annuels de jours avec brouillard, orage, grêle et neige sur la période 1971-2000 pour la station Metz-Frescaty (ces données ne sont pas disponibles pour la période 1991-2020).

	jan	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	Année
<b>Brouillard</b>	5,5	3,9	2,6	2,1	2,6	1,7	1,1	2,4	6,2	8,7	6,3	5,4	48,5
<b>Orage</b>	0,1	0,3	0,4	1,2	3,9	4,4	4,4	4,3	1,8	0,6	0,2	0,1	21,3
<b>Grêle</b>	0,2	0,3	0,5	0,7	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	3,1
<b>Neige</b>	6,3	6,4	3,8	1,7	0,1					0,1	2,7	5,1	26,1

Tableau 10 : Nombre annuel de jours de phénomènes climatiques.

Le phénomène météorologique le plus fréquent dans ce secteur est le brouillard et la neige en hiver.

Les changements climatiques observés depuis quelques décennies au niveau mondial se caractérisent localement par un accroissement des phénomènes particuliers : sécheresses, fortes précipitations, tempêtes..., avec des conséquences sur les pratiques culturelles, les inondations, les canicules, le développement de ravageurs ...

Les prévisions établies par Météo France (Climadiag) à l'horizon 2050 font apparaître une augmentation sensible de la température, avec pour les valeurs médianes : +2.0°C en hiver, 1.5°C au printemps, 2.6°C en été et 2.4°C en automne.

Ce réchauffement se traduira par une forte baisse du nombre de jours de gel : 39 jours contre 64 actuellement et une augmentation des cumuls de précipitations en hiver et au printemps : 278mm contre 228mm en hiver et 197mm contre 185 mm au printemps.

Le nombre de jours de précipitations augmentera légèrement en hiver et baissera en été.

Le cumul des précipitations quotidiennes remarquables augmentera légèrement, ce qui est de nature à favoriser l'aggravation potentielle du risque inondation par ruissellement.

Le nombre de jours de sol sec augmentera aussi significativement en été et en automne.

## **B. Qualité de l'air**

Les données de qualité de l'air en Moselle proviennent de ATMO Grand Est, association à but non lucratif agréée par le Ministère en charge de l'environnement qui surveille la qualité de l'air en région Grand Est.

Ses différentes missions sont les suivantes :

- Assurer la surveillance réglementaire de la qualité de l'air, grâce à des mesures, des inventaires et de la modélisation ;
- Informer, alerter, prévenir les citoyens, les médias et les autorités sur les niveaux de pollution ;
- Évaluer l'exposition des habitants de la région Grand Est et des écosystèmes à la pollution de l'air ;
- Participer à des études pour améliorer ses connaissances sur la pollution et ses impacts ;
- Effectuer une veille sur les enjeux et encourager l'innovation dans ce domaine ;
- Accompagner les partenaires et développer de nouveaux outils d'aide à la décision ;
- Animer un réseau d'acteurs aux différentes échelles territoriales ;
- Sensibiliser les citoyens.

ATMO Grand Est comprend différents types de stations : en milieu urbain, périurbain et rural. Selon les stations, ces mesures permettent d'évaluer l'influence des industries, du trafic ou de mesurer les émissions urbaines globales.

Les émissions de polluants atmosphériques les plus importantes sur le territoire de la CASAS sont les composés organiques volatiles non méthanisés (COVNM) provenant principalement de l'industrie, suivis des oxydes d'azote (Nox) majoritairement émis par le secteur routier, puis de l'ammoniac (NH<sub>4</sub>) issu en très grande majorité de l'agriculture.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CASAS décline une stratégie (élaborée en 2023) reposant sur la réduction de la consommation d'énergie et le développement de la production d'EnR afin de réduire leurs impacts (émissions de GES et de polluants atmosphériques), et tenant compte du contexte territorial.

Cette stratégie permet d'envisager pour le territoire de la CASAS sur la période 2017-2030 de :

- réduire de – 15 % les consommations énergétiques ;
- presque quadrupler la production locale d'EnR, pour couvrir 27 % des besoins énergétiques locaux ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de – 21 % ;
- réduire les émissions atmosphériques, en particulier les dioxydes de soufre et les particules fines, respectivement de – 52 % et – 65 %.

Elle doit permettre à la CASAS de contribuer aux objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique et écologique aux horizons 2030 et 2050.

### C. Nuisances acoustiques, olfactives et lumineuses

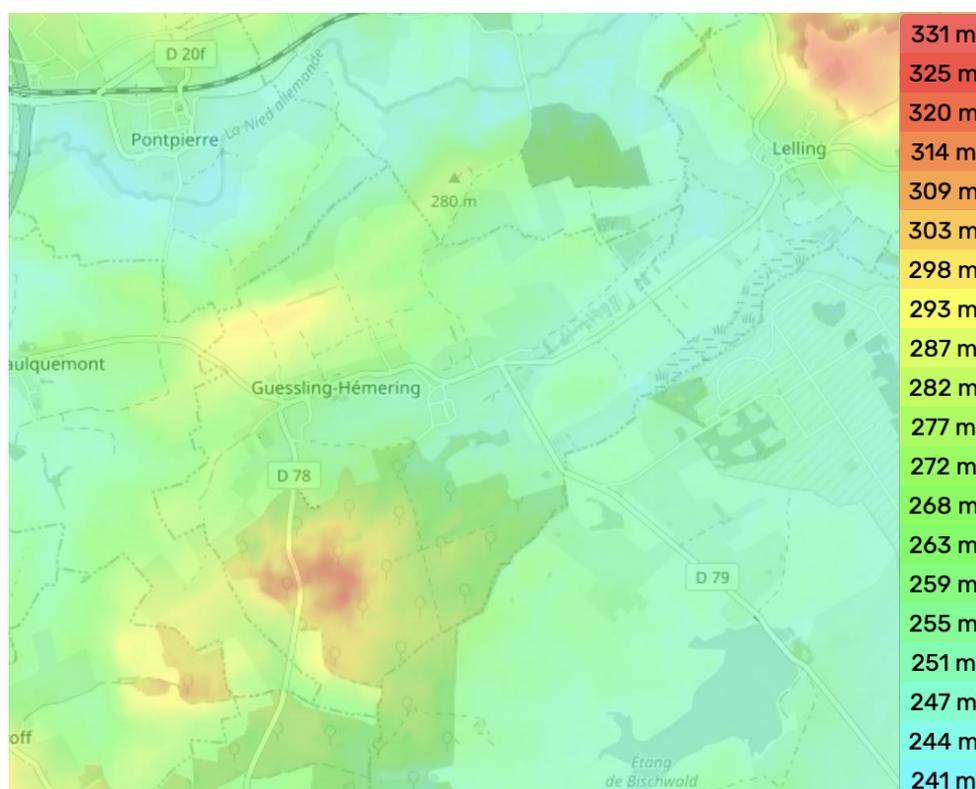
Les nuisances acoustiques sont essentiellement liées au trafic routier sur les 3 RD qui traversent la commune, ainsi qu'aux activités du centre d'enfouissement de Téting-sur-Nied.

Le centre de traitement des déchets situé sur la commune voisine de Téting-sur-Nied peut aussi occasionnellement être à la source de nuisances olfactives, bien que situé au Nord-Est du village de Guessling-Hémering, il n'est pas sous les vents dominants.

Il n'existe pas de site et sols pollués sur le territoire communal.

### D. Relief

La commune de Guessling-Hémering est située sur le Plateau Lorrain, et l'altitude y varie de 245m à 320m.



Carte 12 : Carte du relief.



Distance totale : 4 186 m      Dénivelé positif : 84,53 m  
Dénivelé négatif : -75,4 m      Pente moyenne : 4 %  
Plus forte pente : 32 %

NO-SE

On observe dans la partie Nord de la commune une butte au lieu-dit « Auf Hinschel » qui s'élève à 303 m, et se prolonge vers Téting-sur-Nied, constituant la « côte de Téting ».

Globalement, la topographie de la commune selon l'axe Nord-Ouest/Sud-Est présente ainsi quelques variations sous la forme de petites « crêtes ». Néanmoins les écarts d'altitude restent faibles et la topographie est ainsi peu chahutée.



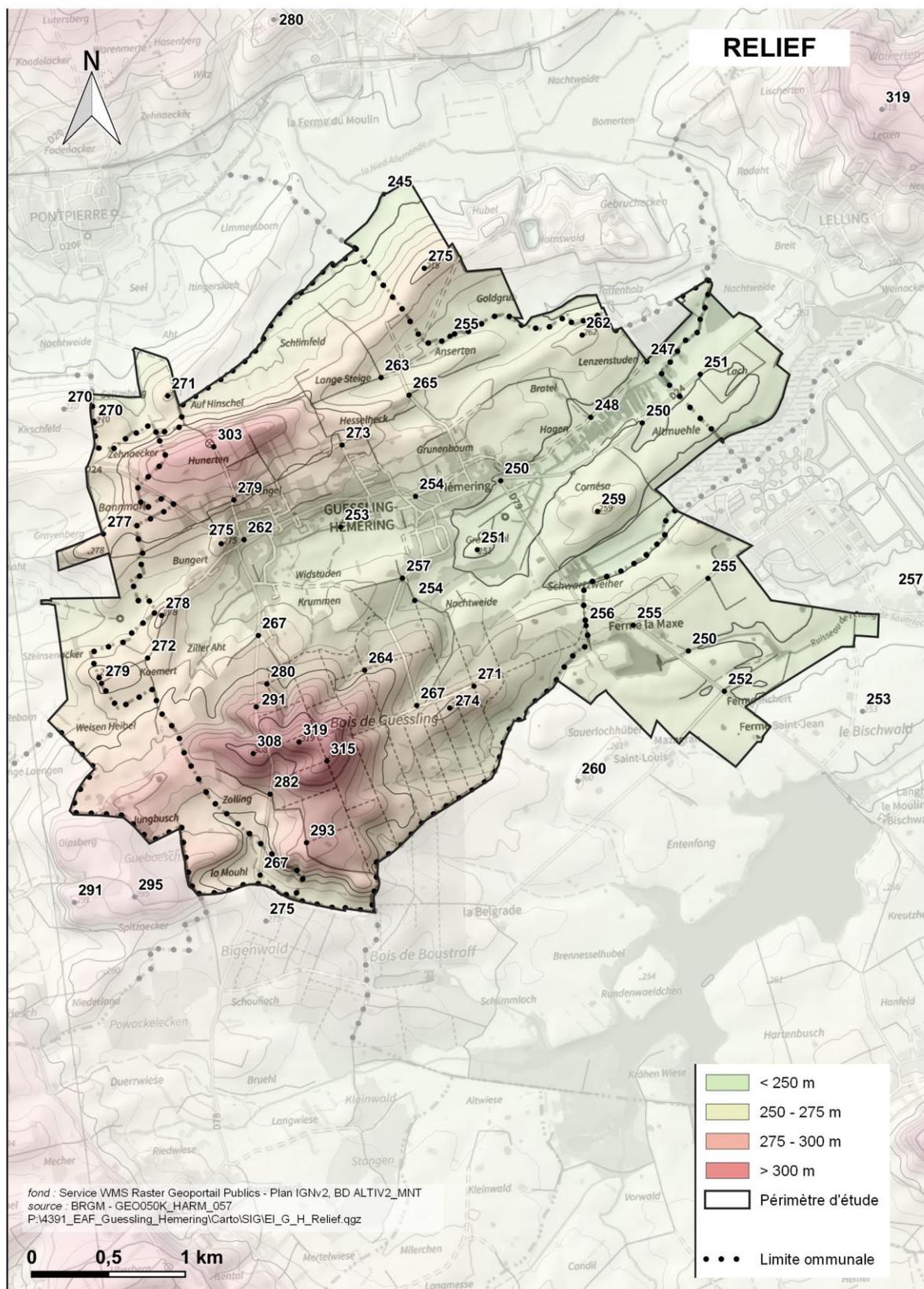
Distance totale : 5 775 m      Dénivelé positif : 39,3 m  
Dénivelé négatif : -54,4 m      Pente moyenne : 2 %  
Plus forte pente : 10 %

SO-NE

Sur le profil topographique selon l'axe Sud-Ouest/Nord-Est, on observe que l'altitude diminue globalement en allant vers le Nord-Est (vallée du ruisseau du Fischerei).

Le point le plus élevé du périmètre d'étude se situe au sein du Bois de Guessling, lequel couvre une petite colline, dont l'altitude atteint 319 m.

Au contraire, le point le plus bas se situe à environ 245 m d'altitude, dans le fond de la vallée du Fischerei.



Carte 13 : Carte du relief sur le périmètre d'étude.

## E. Géologie et pédologie

Sur la commune de Guessling-Hémering, on recense 9 formations géologiques :

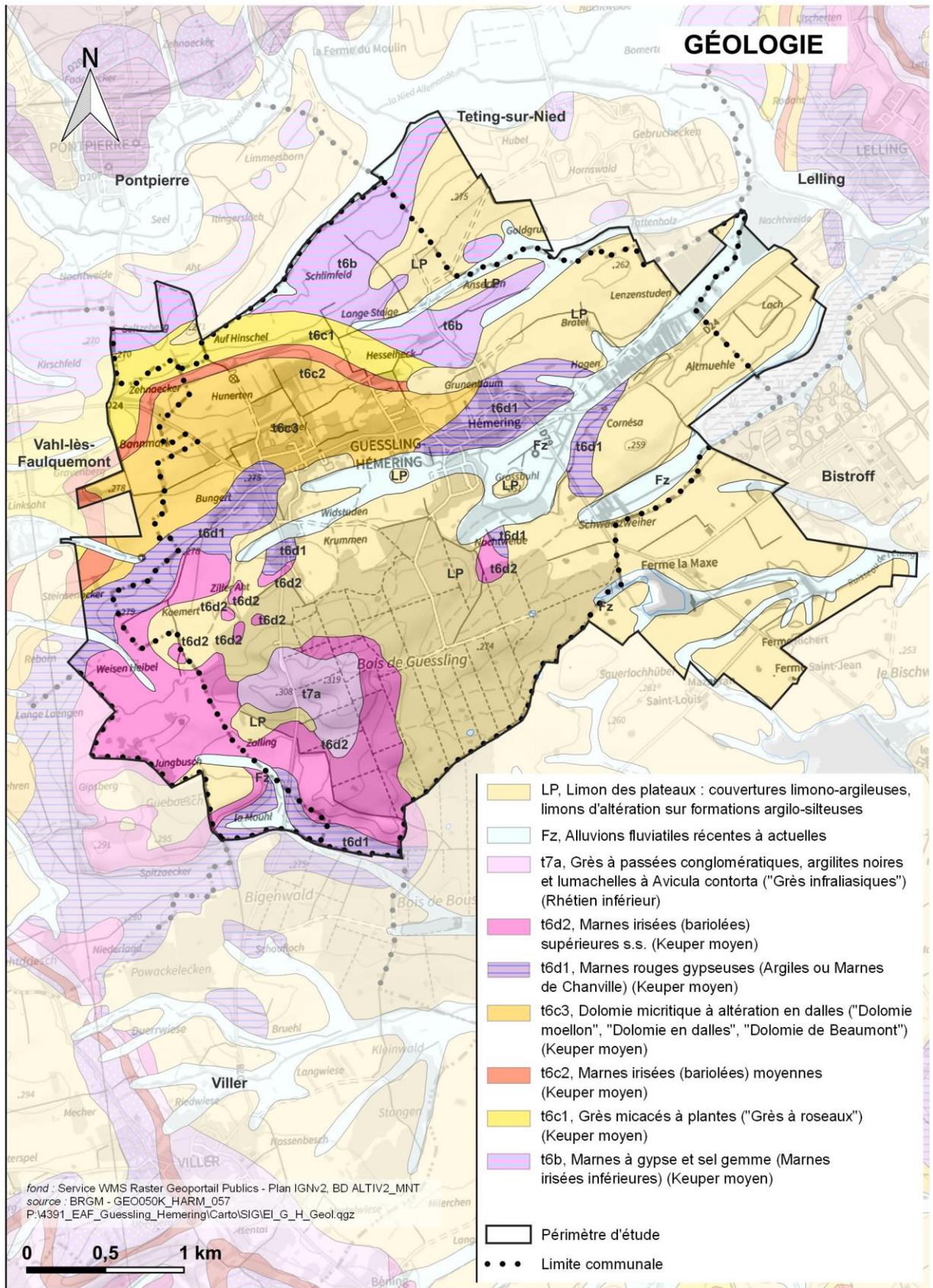
- Alluvions fluviales récentes à actuelles (Fz) : ces alluvions sont trouvées principalement en fond de vallon au niveau du Ruisseau de l'Étang de Sauerloch, du Ruisseau de la Pêche, ou encore du Bruhlgraben et du Fischerei ;
- Limons des plateaux (LP, couvertures limono-argileuses, limons d'altération sur formations argilo-silteuses) qui recouvrent la majeure partie du territoire communal notamment au niveau du Bois de Guessling et dans la partie Nord-Est de la commune ;
- Grès à passées conglomératiques (t7a) (argilites noires et lumachelles à *Avicula contorta* – Rhétien inférieur) ;
- Marnes irisées (bariolées) supérieures s.s. (t6d2) (Keuper Moyen) ;
- Marnes rouges gypseuses (t6d1) (Argiles ou Marnes de Chanville – Keuper moyen) ;
- Dolomie micritique à altération en dalles (t6c3) (Keuper moyen) ;
- Marnes irisées (bariolées) moyennes (t6c2) (Keuper moyen) ;
- Grès micacés à plantes (t6c1) (Keuper moyen) ;
- Marnes à gypse et sel gemme (t6b) (Marnes irisées inférieures – Keuper moyen)

La nature des sols observés sur le territoire de Guessling-Hémering est en relation directe avec la topographie locale et la nature des substrats géologiques.

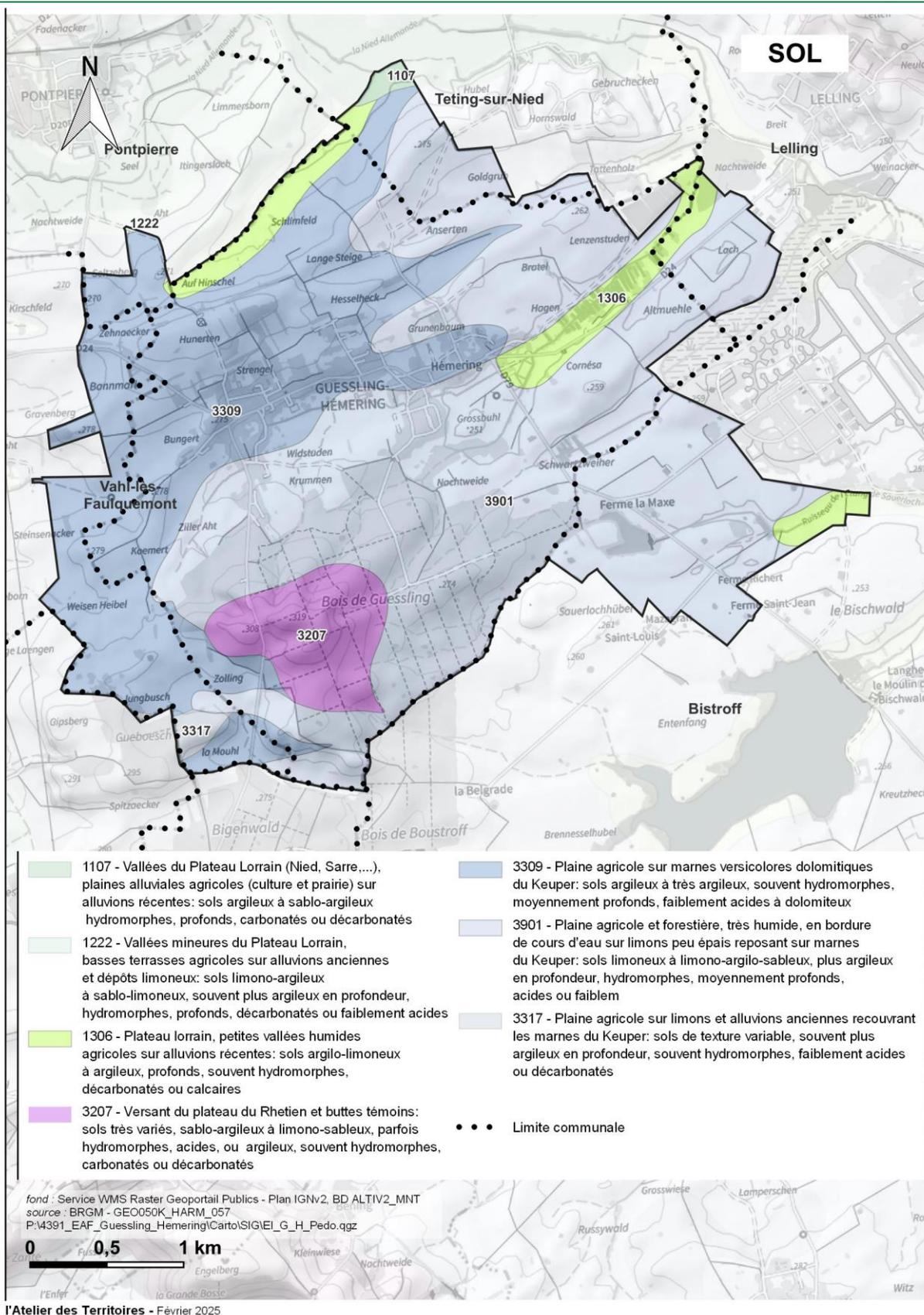
- **Sur les formations du Keuper** se sont développés des **sols brunifiés** à la perméabilité réduite. Les assises marneuses se caractérisent par un sol brun argileux lourd, difficile à travailler, et sensible à l'engorgement en eau (sols hydromorphes). Les potentialités agronomiques sont variables car les réactivités à l'eau et à la sécheresse sont différentes en raison des comportements hydriques des sols (alternance retrait-gonflement).
- **Sur les formations superficielles, l'on rencontre des sols bruns lessivés**, plutôt lourds et assez sensibles au tassement, car reposant sur les marnes. Les sols limoneux se caractérisent également par leur sensibilité à la battance (croûte de surface), facilitée par un déficit d'humus, qui favorise l'érosion superficielle. Ces sols sont donc marqués par une très forte

hydromorphie et un ressuyage très lent, qui en rendent la mise en culture difficile. Ce genre de terrain est occasionnellement propice à la formation de marais (marais de Lelling).

**La qualité agronomique des sols reste d'une manière générale relativement moyenne sur le territoire communal, les terrains offrant les meilleures potentialités agronomiques se situent au Nord de la commune (dolomie), aux lieux-dit de Strengel, de Hesselheck, de Hunerten.**



Carte 14 : Carte des formations géologiques sur le périmètre d'étude.



Carte 15 : Carte des sols sur le périmètre d'étude.

## F. Hydrologie

### 1. Eaux superficielles

Le périmètre d'étude est situé dans deux sous bassins versants :

- la Nied du Bischwald pour la grande majorité du périmètre d'étude ;
- la Nied Allemande pour l'extrémité Nord du périmètre.

Plusieurs cours d'eau traversent ce territoire, avec pour les principaux :

- Le Ruisseau de l'Étang de Sauerloch au Sud sur Bistroff ;
- Le Ruisseau de la Pêche (Ruisseau de la Fischerei, nom donné par la présence de nombreux poissons), qui s'écoule au Sud du village en direction de Lelling ;
- Le Bruhlgraben affluent du Fischerei.

Tous ces cours d'eau font partie de la masse d'eau dite « de la Nied du Bischwald », qui couvre une surface de 77,7 km<sup>2</sup>.

Ce bassin versant est particulièrement humide en raison de la présence de l'affluent à la Nied allemande, le ruisseau du Bischwald et également de l'étang du Bischwald.

Cet étang présent au Sud du périmètre d'étude est remarquable par sa superficie : plus de 2 km<sup>2</sup> mais avant tout par la biodiversité avifaunistique qu'il abrite. Il est inscrit en Site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux.

De nombreux étangs ont été aménagés dans le fond des petites vallées. Le plus important, l'étang de Sauerloch sur le territoire de Bistroff est ceinturé d'un cordon boisé.

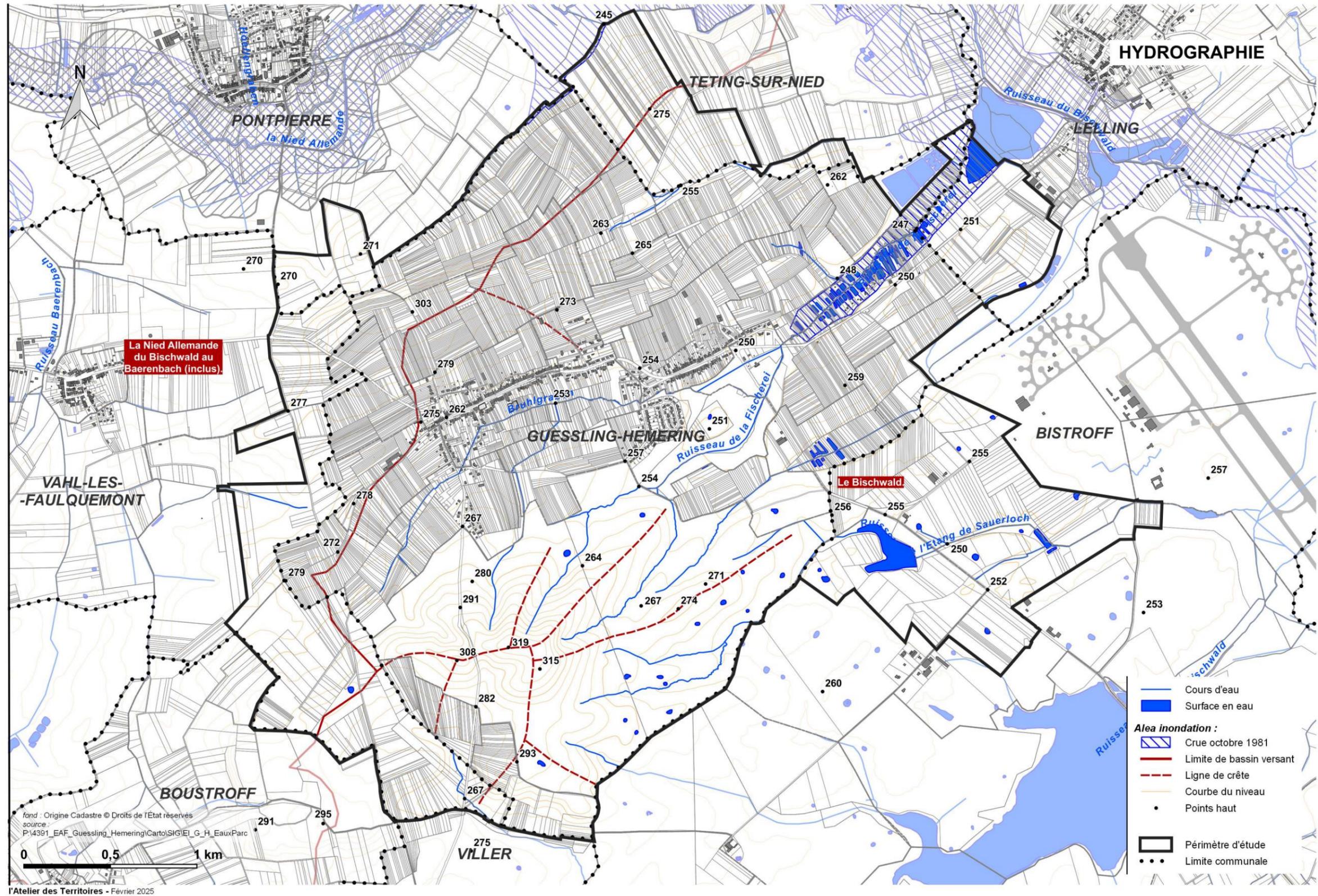
A l'Est du village, de part et d'autre du Fischerei, une vingtaine de plans d'eau de petite taille ont été aménagés pour la pêche. Ils sont pour la plupart clôturés et associés à de petits chalets. Ces plans d'eau sont alimentés par des prises d'eau sur le ruisseau.

Quelques étangs de petite taille existent aussi sur Guessling-Hémering, en bordure Est de la route de Bistroff.

Enfin d'autres plans d'eau, aussi de petite taille ont été recensés aux lieux-dits « Bratel » et « Entenfang ».

Il n'existe pas de données récentes de qualité des eaux des différents ruisseaux, mais compte-tenu de leur faible débit, l'on peut considérer que celle-ci est moyenne à médiocre.

Il n'existe pas de pêche à la ligne sur les ruisseaux (absence d'APPMA), par contre celle-ci est pratiquée sur les étangs de loisirs qui abritent des cyprinidés.



Carte 16 : Carte des eaux superficielles sur le périmètre d'étude.



## **2. Eaux souterraines**

Guessling-Hémering et les communes voisines, sont situées sur la masse d'eau souterraine des Grès du Rhétien de Lorraine, constituant la base du Lias. Ceux-ci sont situés dans le grand domaine argileux des Grès à roseaux et dolomies du Keuper de Lorraine qui les isolent nettement.

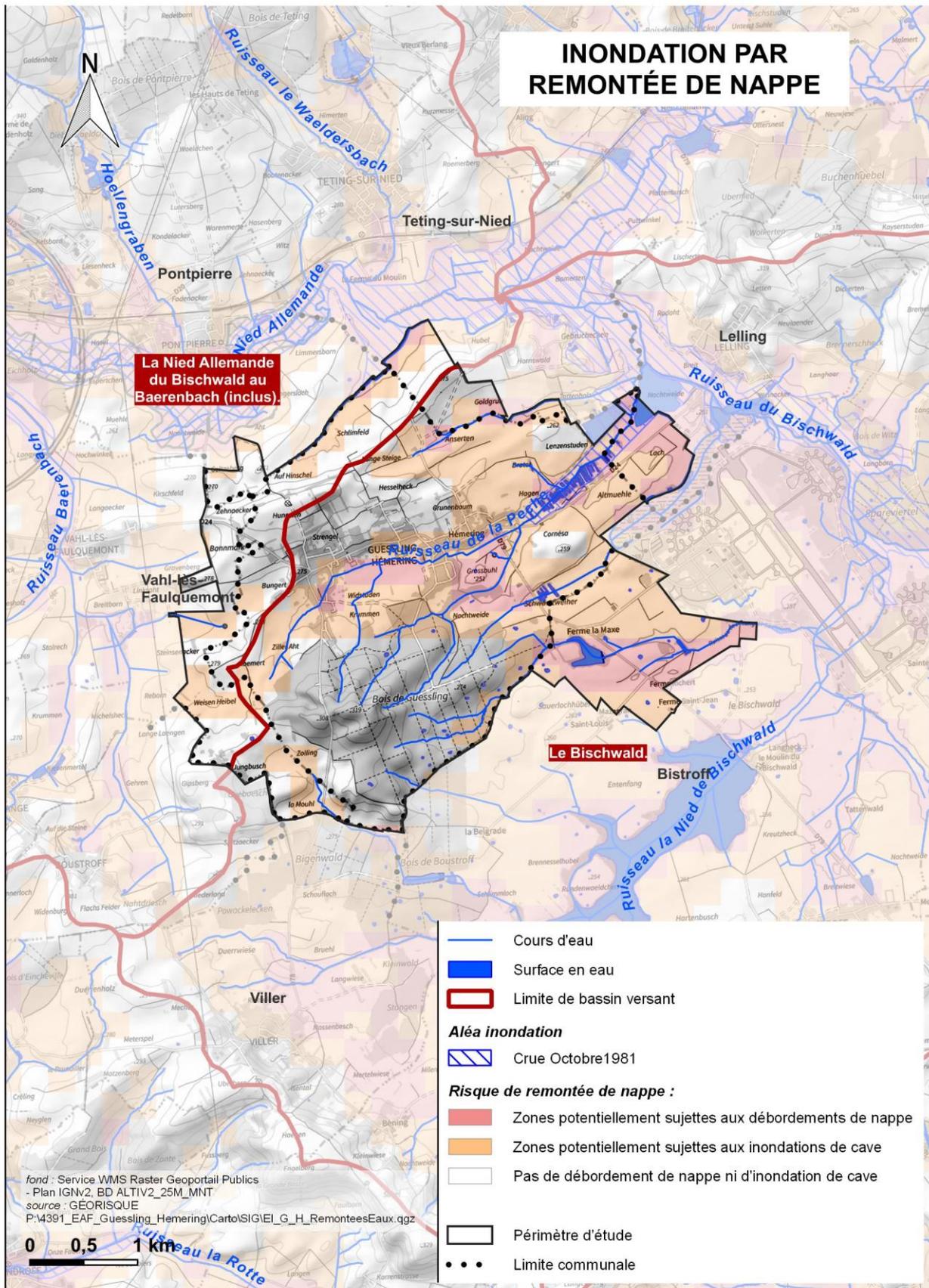
Cette nappe ne constitue pas un réservoir important. Elle peut toutefois être utile pour certaines collectivités rurales dans un secteur pauvre en ressources en eau.

Sous couverture, la nappe est peu vulnérable.

Une partie du périmètre d'étude est sujet à un risque de débordement par remontée de nappe et aux inondations de cave.

C'est ainsi le cas aux abords du ruisseau du Fischerei et du Bruehlgraben, ainsi que du ruisseau de l'étang de Sauerloch (voir la carte ci-après).

Plusieurs habitations de la rue du Vieux Cormier subissent ces inondations de caves.



L'Atelier des Territoires - Mars 2025

Carte 17 : Carte des risques d'inondation par remontée de nappe.

### 3. SDAGE Rhin-Meuse

La zone d'étude est couverte par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse, qui a été approuvé le 18 mars 2022 pour la période 2022-2027.

Face au dérèglement climatique, le SDAGE vient actualiser les objectifs et les actions prioritaires à mettre en œuvre afin de préserver la ressource en eau à horizon 2027, tant qualitativement que quantitativement. Plusieurs ambitions environnementales à échéance 2027 sont visées dans les mesures prises : un bon état écologique pour au moins 52 % des masses d'eau (tout ou partie d'un cours d'eau (+20 points que la situation actuelle) ; un bon état chimique des eaux de surface porté à 67 % et 69 % pour les eaux souterraines ; un bon état quantitatif des eaux souterraines en 2027 ; la réduction/suppression des substances dangereuses avec des exigences de résultats très fortes pour les plus gros contributeurs.

Les orientations fondamentales ont été actualisées en tenant compte de deux marqueurs forts : le changement climatique et la gestion quantitative. Les alertes liées au changement climatique sont aujourd'hui visibles sur le bassin Rhin-Meuse. Par exemple, en septembre 2019, les débits les plus bas jamais observés pour la Moselle à Uckange (57) illustrent très nettement l'impact du phénomène sur les disponibilités quantitatives des ressources en eau, et ce, même si une baisse des prélèvements est constatée.

Le SDAGE présente des orientations fondamentales ainsi que des dispositions pour les districts du Rhin et de la Meuse.

Il a pris en compte les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, adoptée le 23/10/2000 par le Parlement Européen, entrée en vigueur le 22/12/2000 et transposée en droit français, le 21/04/2004.

Parmi elles, plusieurs peuvent concerner plus particulièrement la zone d'étude :

- Assurer à la population, de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité ;
- Réduire les pollutions responsables de la non-atteinte du bon état des eaux ;
- Connaître et réduire les émissions de substances toxiques ;
- Réduire la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires d'origine agricole et non agricole ;
- Organiser la gestion des cours d'eau et des plans d'eau et y mettre en place des actions respectueuses de ces milieux, en particulier de leurs fonctionnalités ;
- Restaurer ou sauvegarder les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et notamment la fonction d'autoépuration ;
- Arrêter la dégradation des écosystèmes aquatiques ;
- Préserver les zones humides ;
- Prévenir les situations de surexploitation et de déséquilibre quantitatif de la ressource en eau ;
- Limiter l'accélération et l'augmentation du ruissellement sur les bassins versants ruraux et périurbains, par la préservation des zones humides et le développement d'infrastructures agro-écologiques ;
- Préserver de toute urbanisation les parties du territoire à fort intérêt naturel ;
- Aborder la gestion des eaux à l'échelle du district hydrographique, ce qui suppose notamment de développer les collaborations transfrontalières et, de manière générale, de renforcer tous les types de solidarité entre l'amont et l'aval ;
- Préserver et reconstituer les capacités d'écoulement et d'expansion des crues ;
- Maîtriser le ruissellement pluvial sur les bassins versants en favorisant, selon une gestion intégrée des eaux pluviales, la préservation des zones humides, des prairies et le développement d'infrastructures agro-écologiques.

La disposition T3 – O4.1 – D1 spécifie que les pratiques suivantes sont considérées comme conduisant à une banalisation, une artificialisation ou une destruction des écosystèmes et sont donc à limiter strictement sauf exception visée à la disposition T3 – O4.1 – D2 concernant notamment des cas particuliers liés aux zones urbaines :

- Les protections de berges par des enrochements ou techniques analogues conduisant à bloquer durablement la dynamique du cours d'eau ;
- Les opérations de rectification et de recalibrage\* ou toute opération conduisant à la modification du profil en travers ou en longueur du lit mineur ;
- Les couvertures et busages de lit ;
- Les curages non réellement et explicitement justifiés ;
- Les installations et rehausses d'ouvrages transversaux barrant le lit mineur ;
- Les endiguements ;
- Le bétonnage du lit et des berges ;
- Les créations de plans d'eau (gravières, étangs, retenues de stockage, etc.) ;
- Les suppressions des milieux naturels (haies, prairies, etc.) qui contribuent au bon fonctionnement du bassin versant ;
- Les actions qui concourent à dégrader voire à faire disparaître les milieux humides (assèchement, drainage, comblement, etc.).

La disposition T3 – O4.1 – D3 privilégie l'interdiction de l'arrachage et/ou de la coupe systématique :

- De la végétation rivulaire ;
- Des haies jouant un rôle dans la gestion des écoulements ;
- Des forêts alluviales ;
- etc.

au profit d'un entretien visant à l'équilibre de ces espaces pluviaux.

La disposition T3 – 07.4 – D2 précise que la préservation des zones humides remarquables ou ordinaires est considérée comme une priorité au regard de leur caractère d'infrastructures naturelles. A ce titre, des priorités d'intervention seront définies, à la fois pour les zones humides remarquables et les zones humides ordinaires

#### 4. SAGE du Bassin Houiller

Le territoire communal est couvert par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Bassin Houiller ».

Ce document de planification, dont le territoire est approximativement délimité par un triangle formé par les villes de Creutzwald, Faulquemont et Forbach, d'une superficie de 576 km<sup>2</sup>, a été approuvé le 27 octobre 2017.

La structure porteuse de l'élaboration et de la mise en œuvre est la région Grand Est. Il définit sur son territoire les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, en respect des objectifs de qualité définis dans le SDAGE du Bassin Rhin-Meuse.

#### 5. Zones humides

Depuis de nombreuses années, les zones humides ont été supprimées ou asséchées au profit de zones agricoles ou du développement urbain. Ces fortes pressions anthropiques ont par conséquent réduit considérablement

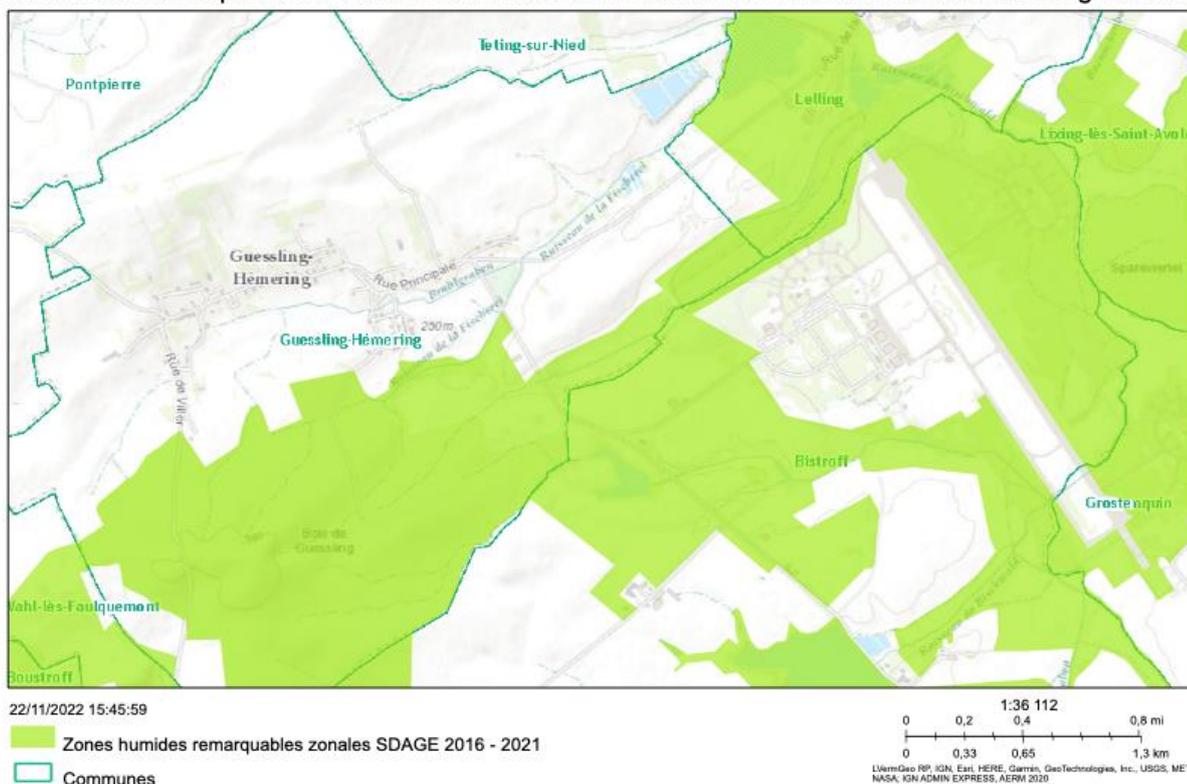
leur superficie à l'échelle nationale. Pourtant, elles remplissent de nombreuses fonctions : biologiques, hydrologiques, économiques, voire socioculturelles, jugées très importantes par la société actuelle.

En effet, les zones humides ont une influence sur les fonctions suivantes :

- Le régime des eaux (stockage à court terme des eaux de crue, stockage à plus ou moins long terme des eaux superficielles, recharge de la nappe, soutien d'étiage des cours d'eau...);
- La qualité des eaux superficielles (rétention des matières en suspension, rétention et élimination de l'azote, rétention des éléments traces potentiellement toxiques...);
- La préservation de la biodiversité (variabilité des écosystèmes et de leurs sols, leur hétérogénéité engendrant une grande variabilité d'habitats, ainsi que l'existence de connexions entre eux et les écosystèmes adjacents);
- La production agricole ou piscicole;
- La fonction récréative, culturelle et paysagère.

Au niveau de Guessling-Hémering, le SDAGE Rhin-Meuse identifie **une vaste zone humide remarquable** qui s'étend sur la forêt communale de Guessling ainsi que le reste de la limite communale Sud et une partie des communes limitrophes de Lelling, Bistroff, Viller et Vahl-lès-Faulquemont.

#### Zone humide remarquable du SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021 sur la commune de Guessling-Hémering



Carte 18 : Carte des zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse

Il s'agit en réalité de deux zones humides distinctes :

- **Le Marais de Lelling** (57\_AQUA\_0013), zone humide de type « Marais et landes humides de plaines et plateaux » d'une superficie de 36,44 ha.

Les groupements végétaux y sont nombreux et concourent à la grande richesse biologique. Les roselières en sont la principale composante et le roseau domine dans les secteurs humides en voie de comblement. Les zones de transition sont occupées par des prairies à laïches. Lorsque l'humidité devient plus importante, ce sont les massettes et la glycérie, plantes proches des roseaux, qui dominent. Quelques trous d'eau libre ponctuent le site. En marge, des prairies de fauche mi-sèches complètent le milieu. Les marais sont des maillons essentiels du cycle de l'eau. Ils contribuent à diminuer l'impact des crues en servant de bassin écrêteur et concourent à l'épuration des eaux de surface. Ce marais s'étend sur le territoire des communes de Lelling et de Guessling-Hémering. C'est un élément essentiel de la plaine de l'étang du Bischwald, ensemble écologique remarquable. Le marais est entouré par des fossés délimitant les deux communes et jouxte l'aérodrome militaire de Grostenquin.

L'amélioration de la qualité biologique du site devra passer par la restauration de son fonctionnement hydraulique et notamment de sa capacité de rétention des eaux. La proximité de l'étang du Bischwald est à ce titre très favorable.

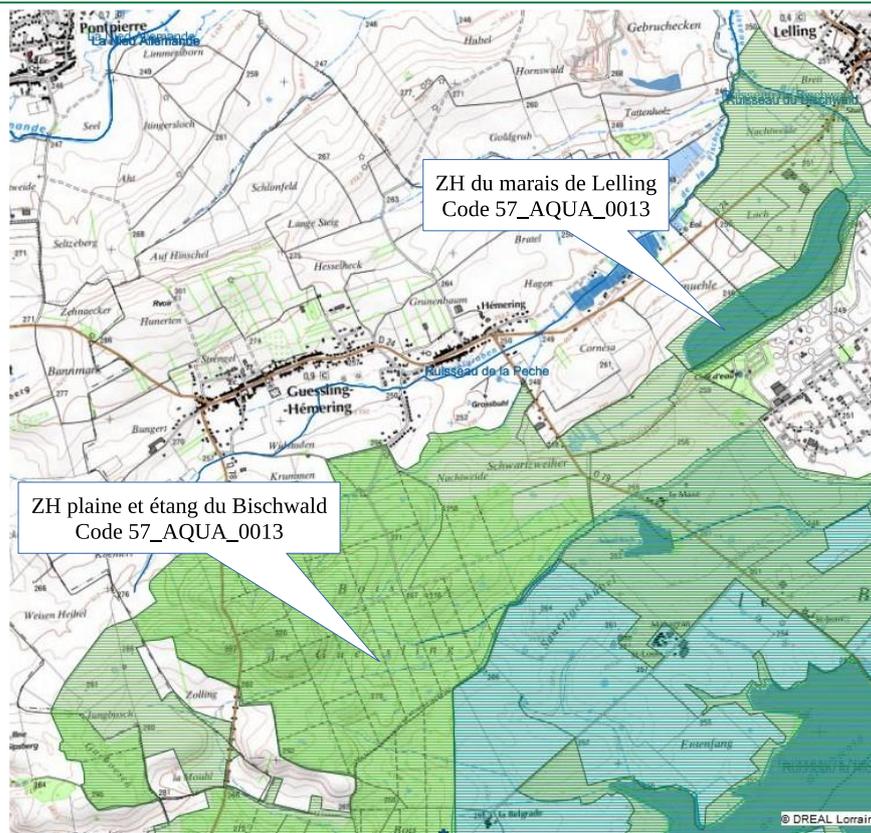
Il est par ailleurs important de réguler la fréquentation du public.

Un plan de gestion détaille l'ensemble de ces opérations.

- **La Plaine du Bischwald** (57\_AQUA\_0076) : zone humide de type « Bordures de plans d'eau » d'une superficie de 2 261,74 ha.

Le site est composé essentiellement de prairies humides et de marais qui occupent une superficie importante autour de l'étang du Bischwald. Ces vastes prairies humides présentent des degrés d'humidité à l'origine d'une végétation très diversifiée. De nombreuses mares occupent des petites dépressions.

Les prairies ont un rôle capital dans l'équilibre biologique de l'étang du Bischwald. Leur maintien sur son pourtour est nécessaire pour garantir la qualité des eaux de l'étang et pour offrir refuge et nourriture complémentaires à la faune.



Carte 19 : Carte des zones humides remarquables : ZH Plaine et étang du Bischwald et ZH du marais de Lelling.

Il apparaît important de préserver cette zone de tout aménagement lourd.

Le drainage des prairies naturelles en bordure de l'étang est à éviter, et le maintien des prairies naturelles en herbe doit être assuré par des pratiques agricoles extensives et une fertilisation raisonnée.

**Une cartographie des zones humides potentielles** a été réalisée en Lorraine par le CEREMA Est pour la DREAL Grand Est. Elle résulte d'un travail de modélisation au 1/25 000<sup>ème</sup> par superposition de 8 masques, pondérés entre 1 et 3 selon l'échelle et la pertinence des données utilisées : topographie, cartes d'Etat-Major, hydrographie, inondations, remontée de nappe, indice de développement et de persistance des réseaux, pédologie, géologie.

Les zones humides sont parfois liées à une cause anthropique telle que les trous d'obus favorables à la présence de mares, ou les remontées de nappe à la fin de l'exploitation minière. La modélisation ne prend pas en compte ces facteurs anthropiques et peut donc parfois sous-estimer la présence de zones humides. Les zones urbanisées n'ont pas été exclues et la modélisation peut indiquer une zone potentiellement humide dans des secteurs imperméabilisés et bâtis.

Cette cartographie présentée ci-après met en évidence une forte probabilité de zones humides potentielles dans les fonds de vallon des principaux cours d'eau, et une probabilité assez forte aux abords des fossés.

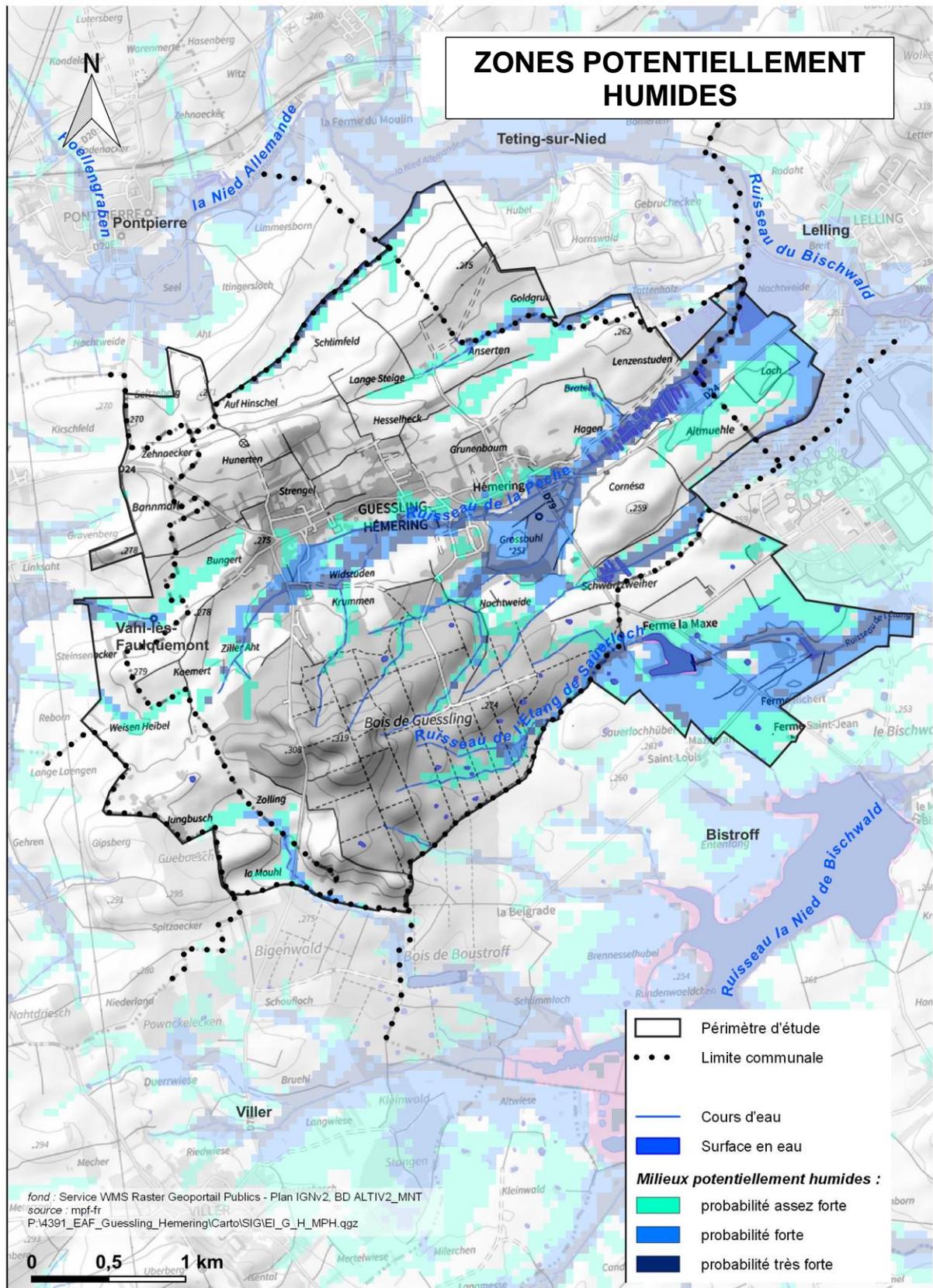
L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion (EPAGE) des Eaux Vives des 3 Niefs, qui a la compétence GEMAPI sur le bassin-versant de la Nied allemande, a lui aussi engagé **un inventaire des zones humides potentielles** sur l'ensemble du bassin versant de la Nied.

Cet inventaire comporte des observations de terrain (sols et végétation) qui n'ont pas été réalisés dans l'étude du CEREMA.

Les inventaires de terrain correspondants ont été réalisés en 2024 sur le secteur de Guessling-Hémering, et les données concernant les zones humides pédologiques sont disponibles.

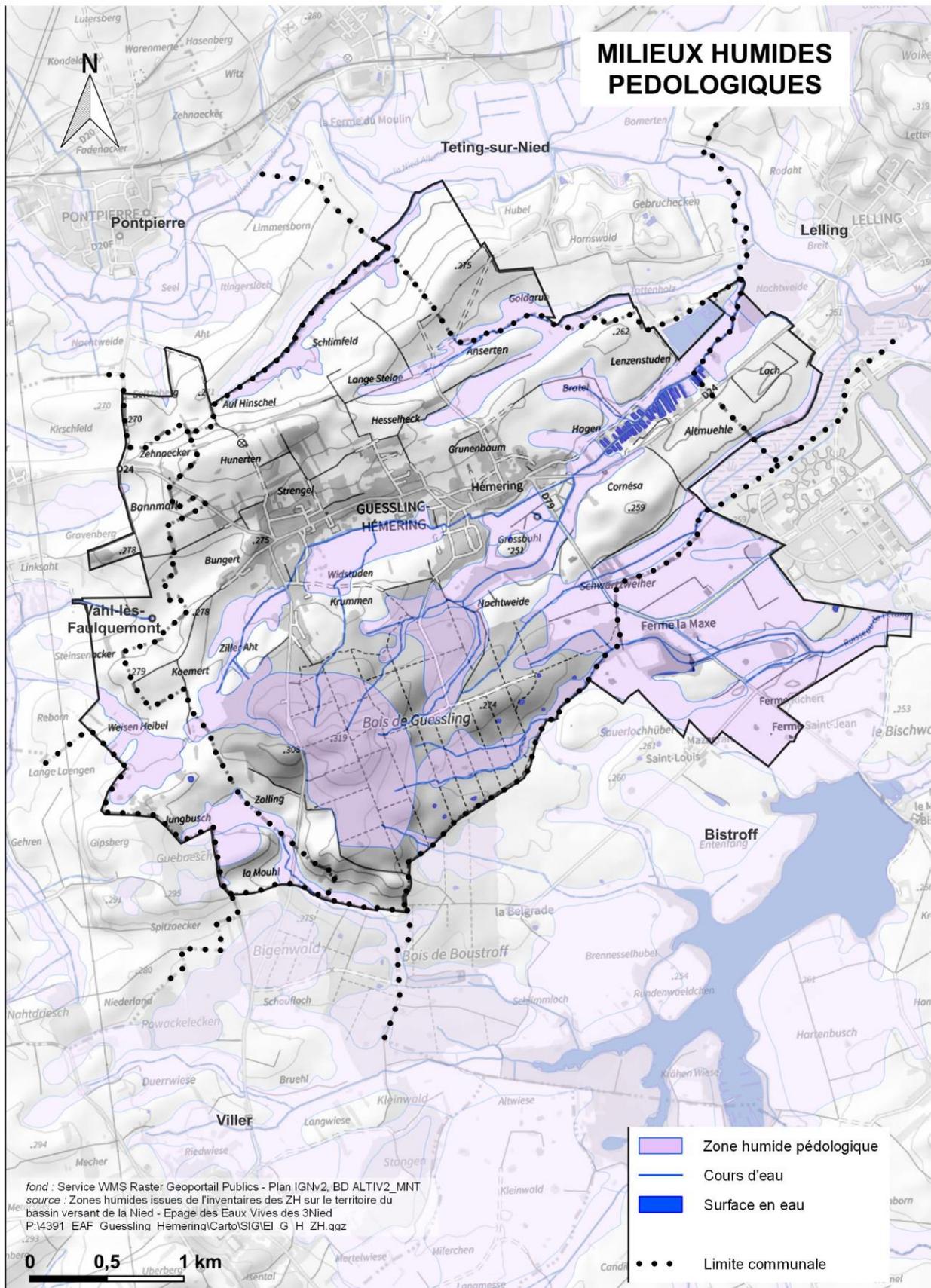
Elles sont présentées sur la carte ci-après.

Cette carte montre qu'une grande partie de la partie Sud du périmètre d'étude est considérée comme zone humide réglementaire selon le critère pédologique, mais que c'est aussi le cas des fonds de talwegs.



I'Atelier des Territoires - Février 2025

Carte 20 : Carte des zones potentiellement humides (source DREAL Grand-Est)



l'Atelier des Territoires - Février 2025

Carte 21 : Carte des zones humides pédologiques (données EPAGE eaux vives des 3 Niefs).

## IV. MILIEU NATUREL

### A. Occupation des sols

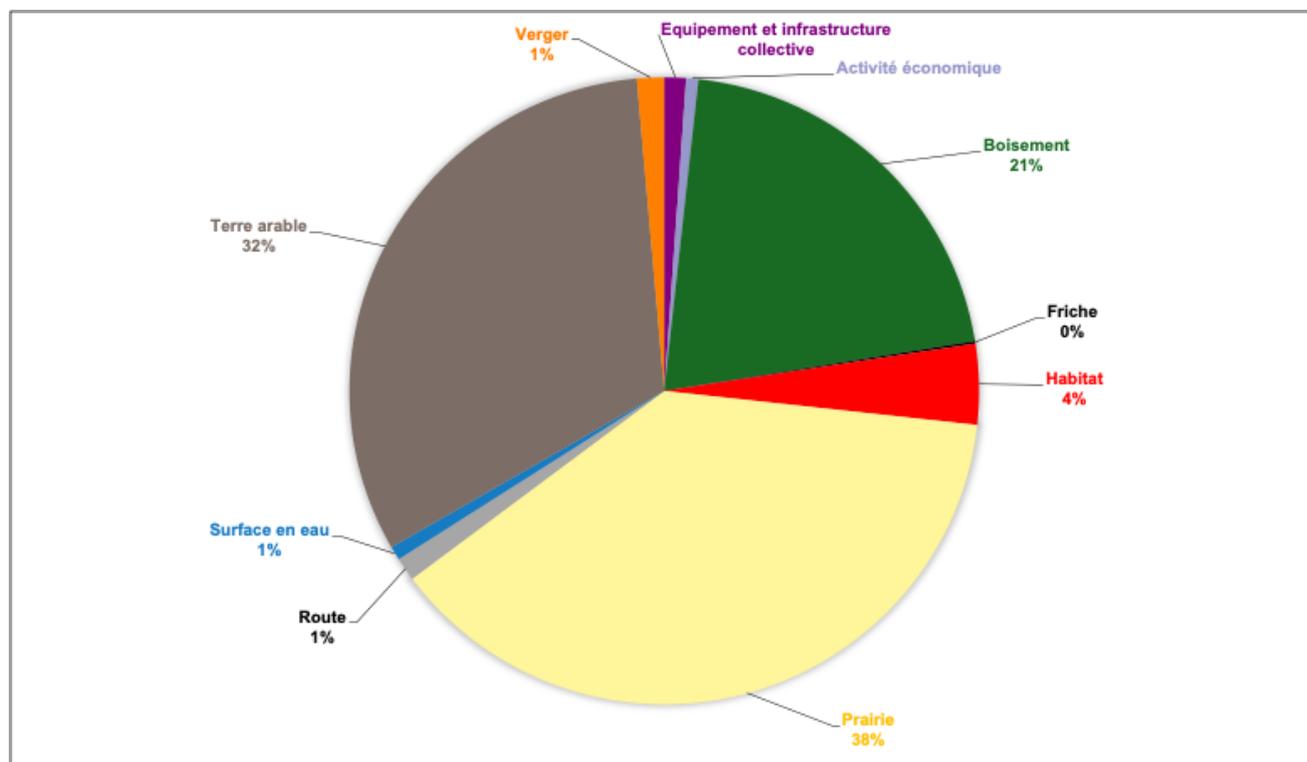


Schéma 2 : Répartition de l'occupation du sol au sein du périmètre d'étude.

La figure ci-dessus présente la répartition de l'occupation du sol par grandes catégories sur le périmètre d'étude.

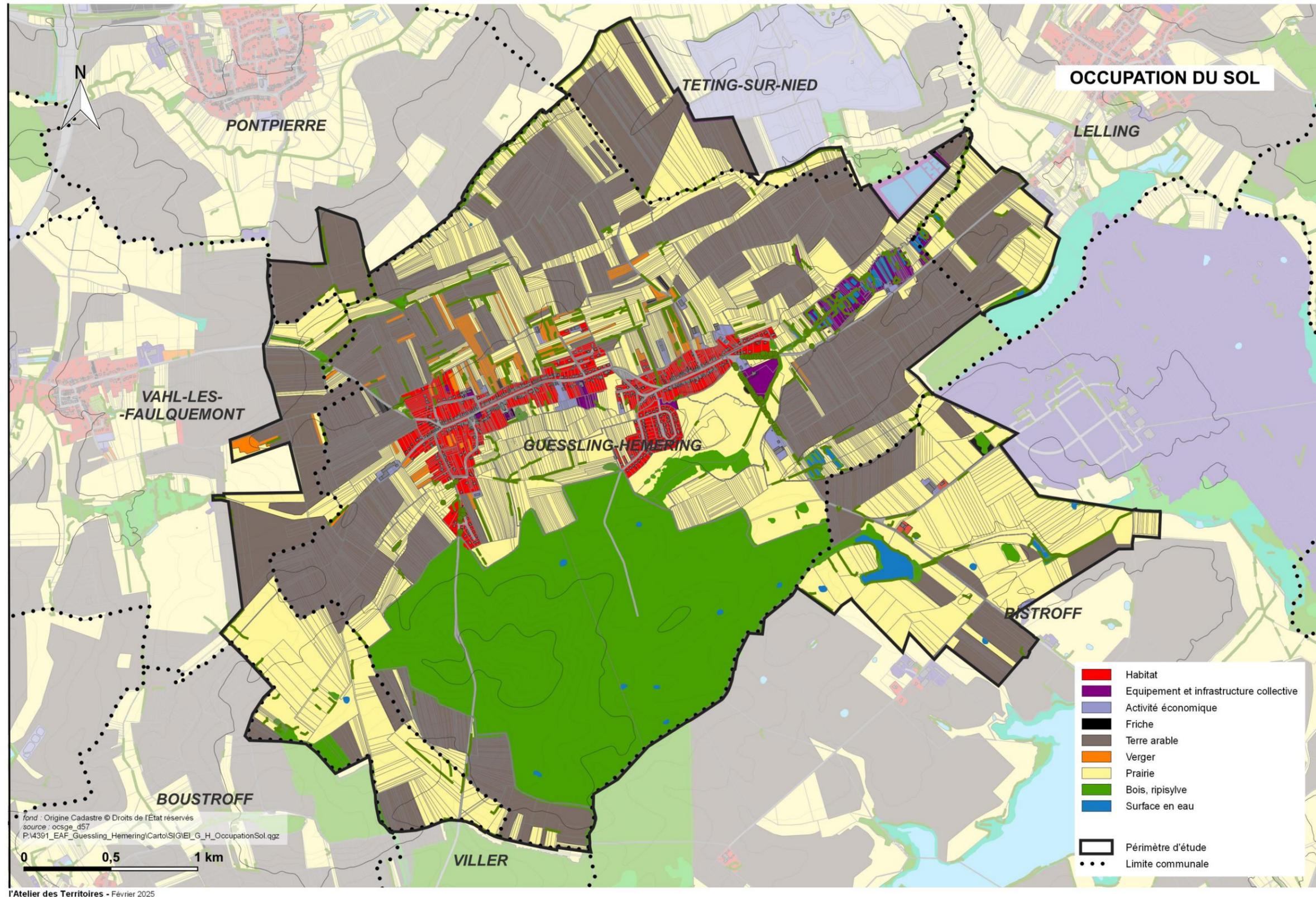
Les terrains agricoles occupent 70% du périmètre d'étude, avec sensiblement la même surface pour les prairies et les terres labourées. Ces deux grands types d'occupation du sol sont fortement imbriqués sur le territoire, la zone au Sud du village, avec les zones humides étant toutefois largement dominée par les prairies.

La forêt est bien représentée avec 21% de la surface essentiellement par la Forêt Communale de Guessling-Hémering.

Alors que les zones bâties, avec le village très étendu selon un axe Ouest-Est, en représentent seulement 4%.

A noter aussi la présence de nombreux vergers au Nord du village de Guessling-Hémering et les zones en eau (étangs) en direction de Lelling et de Bistroff.





Carte 22 : Carte de l'occupation des sols.



## B. Milieux naturels remarquables

Le périmètre d'étude est en partie couvert par un Site Natura 2000, deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et un Espace Naturel Sensible (ENS).

### 1. Sites Natura 2000

**La zone Natura 2000 « plaine et étang du Bischwald »** s'étend au centre du département de la Moselle, entre les communes de Saint-Avoid au Nord et celle de Morhange au Sud. Cette zone est localisée dans le bassin versant de la Nied du Bischwald, affluent de la rive gauche de la Nied Allemande.

C'est en 2001 que le projet de la Zone Natura 2000 « plaine et étang du Bischwald » émerge. Mais c'est en 2007 qu'il aboutit réellement avec la création d'une ZPS.

Le site « Plaine et étang du Bischwald » est un vaste complexe écologique. Il est constitué de l'étang du Bischwald, des plaines aux alentours, des marais de Lelling, et de la Nied du Bischwald

Cette zone offre toute une mosaïque d'habitats. En effet, sur l'ensemble du périmètre nous pouvons trouver des prairies humides, des mares structurées par un réseau de haies et de ripisylves ainsi que des zones forestières.

L'étang du Bischwald est connu depuis longtemps par les ornithologues pour l'avifaune riche et diversifiée qu'il abrite. Plus de 155 espèces d'oiseaux y sont recensées dont 31 qui sont inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseau ».

Mais les habitats présents sur la zone « Plaine et l'étang du Bischwald » sont aussi favorables à tout un cortège d'amphibiens, de reptiles, d'insectes et de chauves-souris.

Cette Zone de Protection Spéciale (ZPS) s'étend sur 2512 ha et concerne essentiellement l'étang du Bischwald et les prairies humides aux alentours.

Le massif forestier de Guessling-Hémering est englobé dans cette ZPS. Il abrite une avifaune riche à protéger avec notamment la présence du Pic mar (*Dendrocopos medius*), du Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*) ou encore du Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*).

Globalement ce site Natura 2000 couvre environ 560 ha du périmètre d'étude.

La Zone Spéciale de Protection la plus proche est celle du « Marais de Francaltroff-Estroff, de Léning et d'Albe » à environ 7km à l'Est.

Et la Zone Spéciale de Conservation la plus proche correspond aux « Mines du Warndt » à environ 6km au Nord.

### 2. ZNIEFF

Deux ZNIEFF de type 1 s'étendent en partie sur le périmètre d'étude :

- La ZNIEFF "Plaine et Etang du Bischwald autour de Bistroff". D'une surface de 3077ha, qui s'étend sur le territoire des communes de Teting-sur-Nied, Boustroff, Vahl-lès-Faulquemont, Bérig-Vintrange, Bistroff, Frémestroff, Freyhouse, Lixing-lès-Saint-Avoid, Viller, Grostenquin Laning, Lelling, Harprich et Guessling-Hémering.
- La ZNIEFF "Marais de Lelling" de 29,66ha.

Le marais de Léning est un marais alluvial correspondant à un ruisseau d'alimentation d'un affluent de l'Albe, avec une pente très réduite (2‰). Ce type de tourbière alcaline sur les argiles et marnes irisées du Keuper, liée à des blocages d'écoulement en vallée alluviale, est peu visible en Lorraine, car souvent recouvert de colluvions très abondantes. Ces systèmes sont de taille souvent réduite (moins de 50 ha).

Le marais, proche du village de Léning, a un rôle de rétention de crue. Le site, qui présente un fort intérêt paysager, permet la production de fourrage. S'étendant sur près d'1 km sur une largeur de 200 m, ce fond alluvial est identifiable par ses bordures typiques de saules têtards, contribuant à sa qualité paysagère.

La valeur biologique et écologique est de niveau supra-régional.

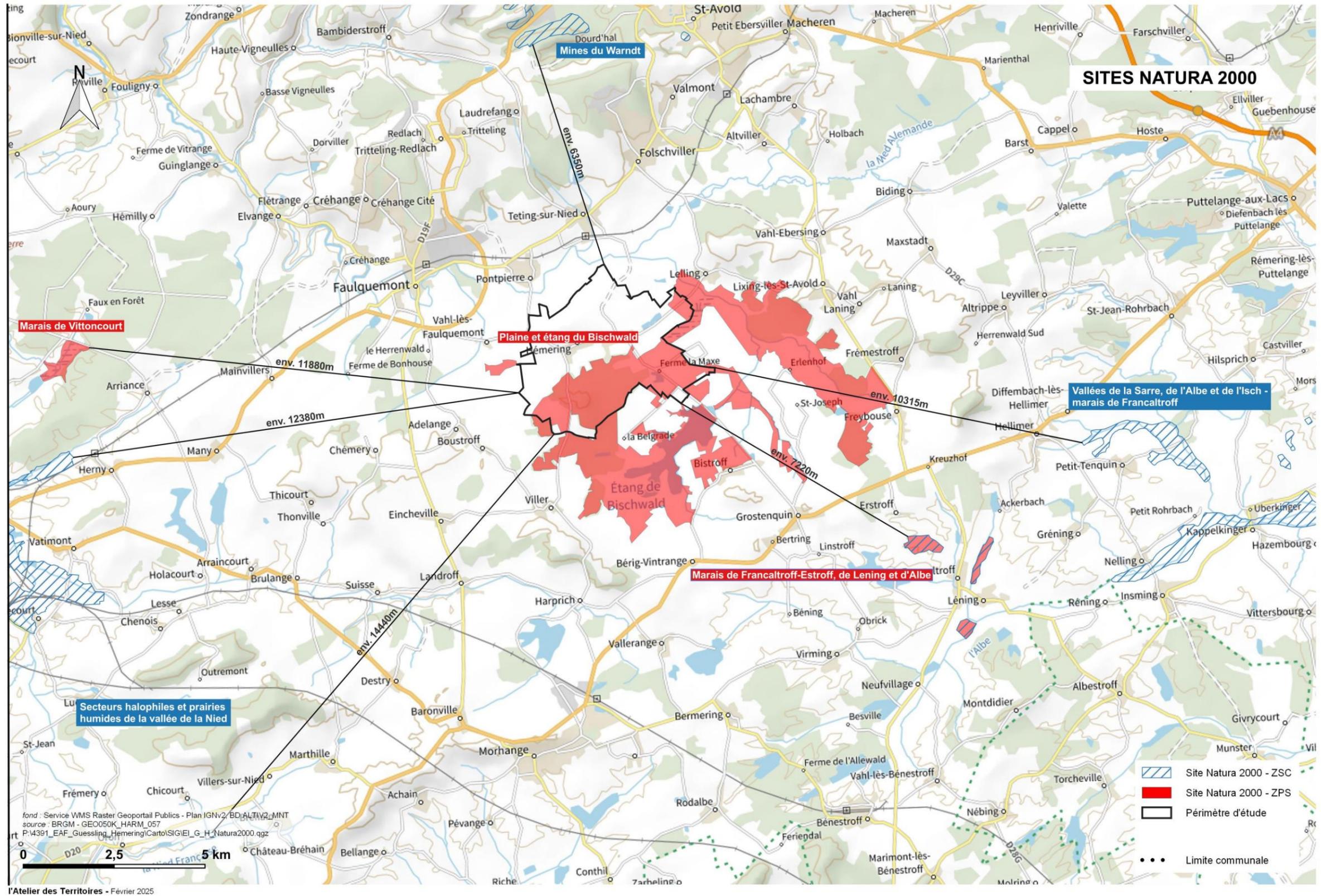
La tourbière de Léning constitue la seule station lorraine de la laîche de Hartmann (*Carex hartmanii*), espèce protégée au niveau national. Cinq plantes protégées en Lorraine sont présentes : marisque (*Cladium mariscus*), linaigrette à larges feuilles (*Eriophorum latifolium*), langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*), pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris*) et troscart des marais (*Triglochin palustre*).

D'un point de vue faunistique, la diversité ornithologique s'est appauvrie avec la disparition des courlis cendrés et tariers des prés en tant que nicheurs. Les pies-grièches grise et écorcheur utilisent encore le site. On peut noter enfin la présence de trois insectes d'intérêt européen : l'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) et le cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*). Une espèce de la directive habitats a été récemment découverte dans les formations à *Juncus subnodulosus* : le gastéropode *Vertigo angustior* (moins de 10 stations connues en Lorraine)

### 3. ENS

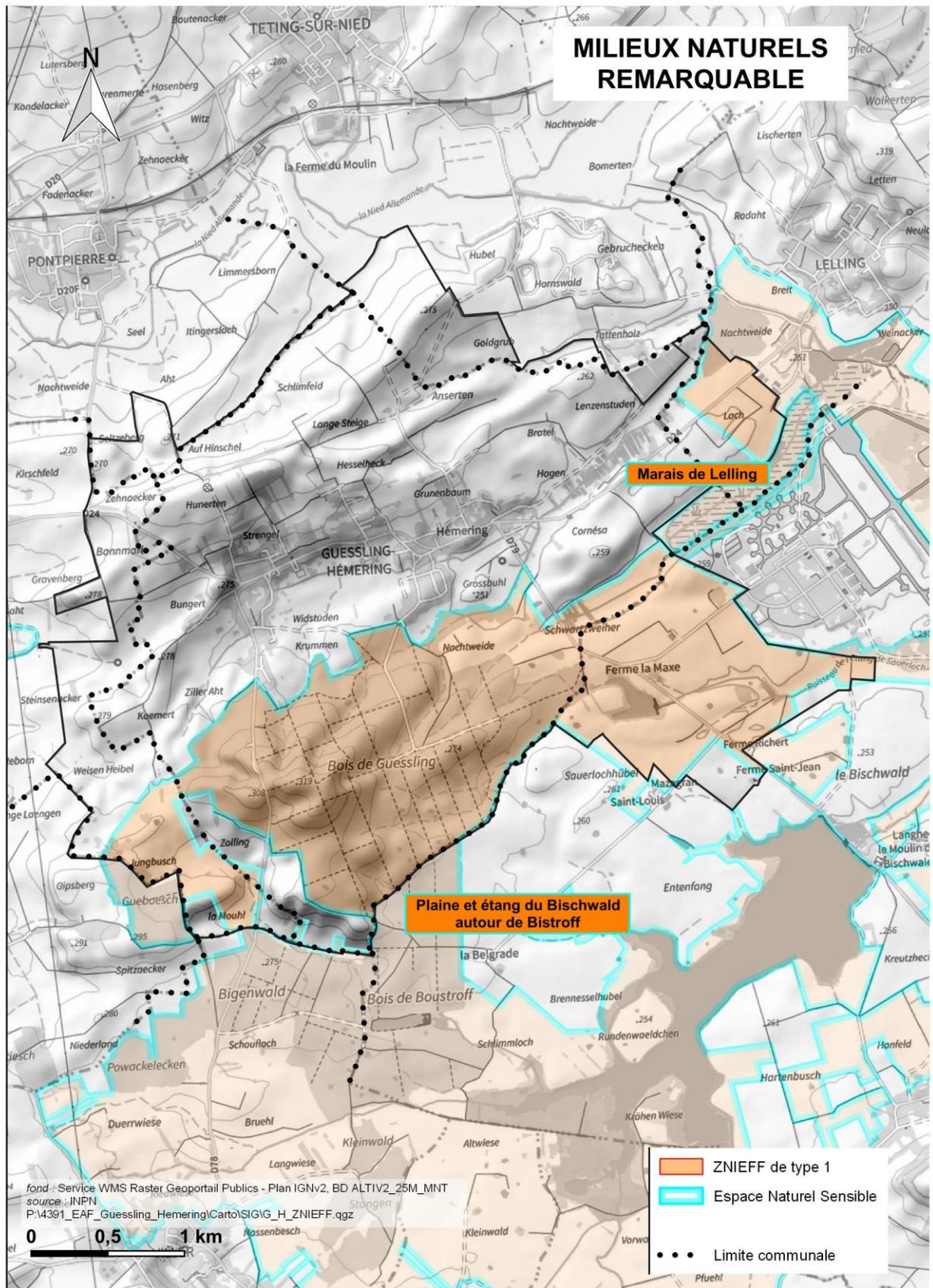
Un Espace Naturel Sensible recouvre les deux ZNIEFF "Plaine et Etang du Bischwald autour de Bistroff" et "Marais de Lelling".

Le marais de Lelling est d'autre part géré par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine



Carte 23 : Carte des sites Natura 2000 les plus proches.





Carte 24 : Carte des milieux naturels remarquables

## C. Flore et faune locales

L'étude d'aménagement a été l'occasion de procéder à plusieurs journées d'inventaire de la faune et de la flore au printemps-été 2023 sur des secteurs du périmètre d'étude jugés à enjeux écologiques.

### 1. Flore

Les prospections ont été menées en mai 2023 sur une grande partie du périmètre d'étude, avec des prospections réalisées suivant la méthode « Prairies vivantes » développée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.

Concrètement, une première observation à vue permet d'identifier la mosaïque de végétations homogènes d'un ensemble de parcelles.

Dans chacune des entités de cette mosaïque, a été réalisé un transect. Les principales caractéristiques de l'habitat ont également été notées telles que la microtopographie, la hauteur de végétation, etc.

#### Forêt

Tout le Sud du périmètre est dominé par une forêt de type hêtraie-chênaie. Le massif dispose de nombreuses trouées de coupe où se développent la Fougères-aigle et des érables. Le tapis forestier est typique des hêtraies de basse altitude.

La hêtraie est jeune et dense et on retrouve à plusieurs endroits du bois mort au sol. Elle se trouve néanmoins encore plus fermée dans certains secteurs (notamment à l'extrême Sud).

A proximité de la route, un sentier de moto-cross a été aménagé, le sol est très piétiné et le relief constitué de bosses.



Photo n° 2 : Fougères dans les coupes franches et secteurs aménagés pour le motocross



Photo n° 3 : Forêt aménagée pour différentes pratiques. Le pont permet de limiter l'aménagement du cours d'eau.

La végétation herbacée typique de ce type de peuplement est constituée des espèces suivantes :

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone sylvie
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet de mai
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau-de-Salomon
<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des bois

Dans ces espaces forestiers, on rencontre des mardelles, souvent à l'abri des regards depuis les chemins et difficilement accessibles.

La mardelle à l'extrémité Sud de la commune est de grande superficie (>30m<sup>2</sup>) mais de faible profondeur (environ 25cm) et elle dispose en son sein de grands saules (marsault principalement). La végétation herbacée est constituée d'*Eleocharis palustris*, de Jonc, d'Oseille, d'Iris et de Laïches. A proximité se trouvent des Chênes, Alisiers torminaux, Aubépines, Hêtres et Charmes. La seconde mardelle située plus au Nord est dépourvue de végétation aquatique et dispose de berges plus abruptes dans un environnement plus touffu et arbustif.



Photo n° 4 : Mardelles de formes diversifiées selon leur environnement (pente abrupte, végétation aquatique...)

## Prairies

On peut diviser les prairies de la commune en trois secteurs distincts : les prairies du Nord (relativement sèches et grasses), les prairies enclavées entre village et forêt (souvent pâturées et en pente dans le direction nord), les prairies de l'Est (humides, accueillant des phragmitaies, dépressions humides, haies...).

### **Prairies secteur Nord**

Dans ce secteur, plus élevé en altitude et marquant la limite Nord du bassin versant du Bischwald, les prairies sont assez grasses. On y retrouve *Ranunculus repens*, *Rhinanthus minor*, *Vicia sativa* et *Leucanthemum sp.* Aucune espèce réellement indicatrice ou patrimoniale n'a été rencontrée dans ce secteur.

Les prairies sont entourées de vergers et de haies d'intérêt relatif, souvent peu épais et de faible hauteur.

En tant qu'habitat thermophile pour l'entomofaune, ce secteur représente un intérêt écologique manifeste. Toutefois, donner davantage de présence aux haies pour permettre une meilleure habitabilité du secteur et pourrait alors accueillir une avifaune plus intéressante. Il est cependant important de médier la présence d'avifaune avec les propriétaires de vergers afin que les récoltes de ceux-ci ne soient pas totalement perdues.



Photo n° 5 : Prairies de fauche au Nord du village.

### **Prairies enclavées au centre**

Ces prairies sont pour la plupart des prairies de fauche (qui ont pour beaucoup été fauchées avant la prospection), mais ce secteur représente la plus grande proportion de prairies pâturées de la commune.

La hauteur de végétation est importante et témoigne d'une quantité de ressources suffisantes dans les sols. Les espèces principales rencontrées sont : Marguerite, *Lychnis flos-cuculi*, Colchique d'automne, Renoncule rampante, Stellaire intermédiaire, Lotus corniculé, Luzule des prés, Centaurée jacée, Saxifrage granulé, Géranium disséqué ainsi que *Silaum silaus*.

*Silaum silaus* et le Saxifrage granulé sont des espèces protégées localement.

La Luzule des prés est une espèce indicatrice d'une bonne gestion de la fauche et d'un bon potentiel en tant qu'habitat humide.

Ce secteur est également bordé de petites haies trapues qui deviennent plus grandes à mesure que l'on se rapproche des habitations. Elles sont constituées de Prunellier, d'Erable champêtre, de Chênes et d'Aubépine.

## Secteur Est

Le secteur Est est profondément influencé par l'humidité de son sol en lien avec la proximité de l'étang du Bischwald. On retrouve des prairies de fauche parsemées de dépressions humides de type cariçaies. L'espèce dominante est le Vulpin des prés mais on retrouve également *Ranunculus repens*, *Carex spicata*, *Lychnis flos-cuculi*, *Vicia sativa*, *Cirsium oleraceum*, *Filipendula ulmaria*, *Myosotis sp.*, *Rumex acetosa*, *Lotus corniculatus*, *Trifolium pratense*, *Centaurea jacea*, *Plantago lanceolatum*, *Colchicum autumnale*.

Dans les dépressions humides s'expriment *Glyceria maxima*, *Iris pseudacorus* et *Carex spicata* ainsi que dans les bandes humides de type ruisselets, *Eleocharis palustris*, *Iris pseudacorus* et *Carex flacca*.



Photo n° 6 : Secteur avec de petites mares aux berges bien végétalisées et de ripisylves mûres.

Ce secteur est bordé de haies-ripisylves importantes et fonctionnelles où se retrouvent le Saule blanc, le Bouleau pubescent, le Frêne élevé, l'Ailante, l'Aulne glutineux, le Gaillet gratteron, l'Ortie, l'Eglantier des chiens, la Bardane, l'Angélique. A proximité du ruisseau, une station d'*Aquilegia* a été rencontrée dans une population de *Carex acutiformis*. Dans ce secteur, plus au Nord, se trouvent des stations de *Valeriana dioica*.

## Vergers

Les vergers sont présents au Nord à proximité immédiate de la zone urbaine. Ils se répartissent entre vergers fauchés et vergers pâturés sachant que ces derniers le sont pour partie par des bovins et pour partie par des ovins.

Les vergers sont principalement constitués de pommiers, cerisiers et noyers. De la vigne rampante est présente sur certains pommiers âgés.

Le tapis herbacé est constitué d'espèces prairiales (Marguerite, Campanule raiponce, Renoncule, Oseille, Trèfle et Chardon).



Photo n° 7 : Verger entretenu au Nord du village.

Ce secteur arbore de nombreuses haies épaisses d'Aubépine et d'Églantier. Un blockhaus est présent sur l'un des vergers, situé au Nord du secteur.

### Aulnaie

L'aulnaie se situe à l'Est du territoire et marque une prolongation du massif forestier. Cette aulnaie est très élevée (>20m). Elle semble équienne.

On retrouve au sol du Lysimaque, du Gléchome, de l'Herbe-à-Robert mais également *Rumex acetosa*, *Urtica dioica*, *Rubus sp.*, *Filipendula ulmaria*, *Geum urbanum*, *Gallium odoratum*, *Ranunculus repens*, *Juncus inflexus*, *Stachys sylvatica*, *Stellaria holostea*.

L'épiaire des bois (*Stachys sylvatica*) est déterminante de ZNIEFF. Cette végétation est très déterminante des aulnaies humides.



Photo n° 8 : l'aulnaie.

### Marais de Lélling

Le marais comprend un marécage géré par le CEN Lorraine. Il est constitué d'une roselière dense où sont présents le Lysimaque et la Laîche glauque accompagnés parfois d'Iris des marais. De nombreux Saules blancs de plus de 5m sont présents en bordure du marais.

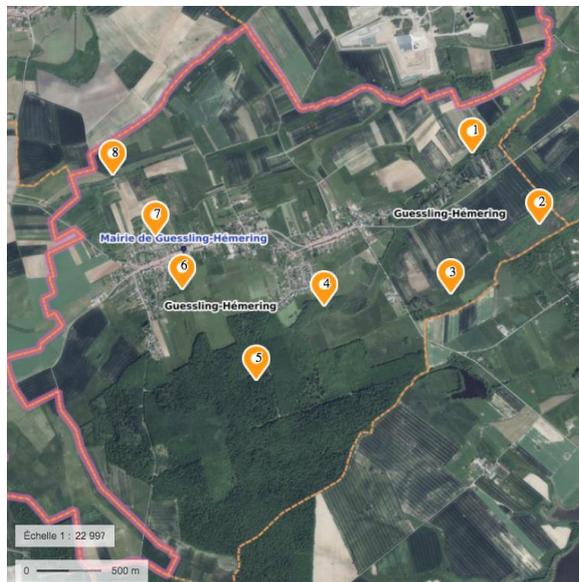
Ces milieux sont très favorables à l'herpétofaune, à l'avifaune et l'entomofaune (Odonates).



Photo n° 9 : Le marais en arrière-plan avec des bosquets de Saules blancs.

## 2. Faune

Les passages pour la faune ont été effectués en mai, juin et juillet 2023. Lors de ces passages, huit secteurs ont été prospectés (voir carte ci-après).



Les espèces patrimoniales observées sur chaque secteur ont été notées :

### Secteur 1 (Prairies humides et étangs de loisirs) :

- Avifaune : de nombreux nids de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) sont installés dans les arbres qui bordent le Fischerei et les étangs. Ce secteur est une zone de nourrissage, de reproduction et de repos pour la Cigogne blanche. Plusieurs dizaines d'individus fréquentent ce secteur. D'autres espèces ont été vues et/ou entendues : le Milan noir (*Milvus migrans*), le Milan royal (*Milvus milvus*), le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la Sittelle torchepot (*Sitta europae*), le grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiaca*)...



Photo n° 10 : Cigogne blanche, Milan royal, Milan noir, Faucon crécerelle



Photo n° 11 : Rousserolle turdoïde, Bruant des roseaux, Fauvette à tête noire, Sittelle torchepot

- Insectes : de nombreuses espèces d'odonates due à la présence de milieux humides. Aucune espèce patrimoniale n'a été observée.
- Amphibiens : la Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*) et la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) ont été entendues.
- Reptiles : des espèces telles que la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) sont potentiellement présentes sur ce secteur.



Photo n° 12 : Couleuvre helvétique.

- La présence d'arbre-gîtes s'avère particulièrement favorable à la présence d'espèces d'oiseaux cavernicoles et de chiroptères.

#### Secteur 2 (Marais de Lelling) :

- Avifaune : le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) et le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ont été contactés. Le marais est également une zone de nourrissage, de reproduction et de repos pour la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*).
- Autres enjeux potentiels du secteur : entomofaune, reptiles, amphibiens.

#### Secteur 3 (Prairie avec ripisylve) :

- Avifaune : la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), l'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*)
- Insectes : présence potentielle du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) car présence de nombreux Rumex,
- 



Photo n° 13 : Cuivré des marais.

- Autres enjeux potentiels : reptiles et amphibiens.

#### Secteur 4 (Aulnaie) :

- Aucune espèce patrimoniale observée.
- Enjeux potentiels : avifaune, entomofaune, amphibiens et mammifères dont chiroptères.

**Secteur 5 (Forêt communale avec de nombreuses mardelles) :**

- Milan noir (*Milvus migrans*) en vol, Pic épeiche (*Dendrocopos major*), Mésange charbonnière (*Parus major*),
- Une des mardelles forestières prospectée abritait 50 à 100 individus de Grenouilles vertes adultes (*Pelophylax kl. Esculentus*). De nombreux juvéniles étaient également présents ce qui montre qu'il s'agit d'un site de reproduction pour ces espèces. Quatre individus de Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ont également été observés.

La Grenouille rousse, le Triton crêté et le Triton alpestre sont aussi signalées dans différentes mares du périmètre d'étude.



Photo n° 14 : Grenouille rousse, Triton alpestre, Triton crêté.

- Autres enjeux potentiels entomofaune, reptiles et mammifères dont chiroptères.

**Secteur 6 (Prairie) :**

- Avifaune : Martinet noir (*Apus apus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Rougequeue à front blanc.
- Amphibiens : un petit ruisseau abrite des individus de Grenouilles vertes (*Pelophylax kl. Esculentus*).
- Autres enjeux potentiels du secteur : entomofaune, reptiles.

**Secteur 7 (Vergers au Nord du village) :**

- Avifaune : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), Huppe fasciée (*Upupa epops*), Pie bavarde (*Pica pica*), Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*)
- Ce secteur peut également présenter des enjeux pour les reptiles et l'entomofaune.



Photo n° 15 : Pie-grièche écorcheur, Rougequeue à front blanc, Huppe fasciée.

**Secteur 8 (Prairie) :**

- Avifaune : Milan noir (*Milvus migrans*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*).
- Autres enjeux potentiels du secteur : entomofaune, reptiles.

Au sein du village, un nid de Cigogne blanche situé sur un poteau électrique est occupé. Des Martinets noir observés nichent très probablement au sein de bâtiments du village.

Il est à noter que le Centre d'Enfouissement Technique de Téting-sur-Nied est une importante source de nourriture pour de nombreux oiseaux : milans, Cigogne blanche, Héron cendré, corvidés, mouettes... Lors de l'apport des déchets, plusieurs centaines d'oiseaux survolent ainsi le site du CET et ces espèces se retrouvent en grand nombre sur le périmètre d'étude.

**Principales espèces patrimoniales observées sur la commune :**

- Avifaune

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation		
				Liste rouge des espèces nicheuses		Espèces déterminantes ZNIEFF Lorraine
Nom français	Nom scientifique	Annexe I Directive Oiseaux	Statut national	Espèces menacées en France	Espèces quasi menacées en France	Note ZNIEFF
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	I	3			2
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	I	3			3
Milan royal	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	I	3	VU		2
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758		Ch, art 3		NT	
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)		3	VU		2
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758		3		NT	
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)		3			3
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758		3	VU		
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)		3	EN		
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)		3		NT	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)		3			3
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)		3	VU		

**Pour les statuts de protection :**

**Europe :** Directive CEE n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, abrogeant la Directive « oiseaux » 79/409/CEE ;

**France :** Arrêté du 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Les chiffres renvoient aux Articles de l'Arrêté :

Article 3 : interdiction de destruction des individus et des sites de repos et de reproduction

Autres catégories : Ch – V espèce chassable et commercialisable ; Ch, art3 espèce chassable et non commercialisable

**Pour les statuts de conservation :**

> Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (septembre 2016)

**Espèces menacées de disparition en métropole :**

**CR** En danger critique

**EN** En danger

**VU** Vulnérable

**Autres catégories :**

**NT** Quasi menacée

**LC** Préoccupation mineure

> **Classements ZNIEFF CSRPN Lorraine (version 2015)**

En fonction de l'avancement des connaissances, le CSRPN Lorraine (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) a établi un système de notation

Les espèces de note 1 sont les plus rares, celles de note 2 sont rares, celles de note 3 sont moins rares : spécialisées, peu communes et / ou localisées, en limite d'aire

Pour les oiseaux, les espèces mentionnées ne sont considérées comme déterminantes de ZNIEFF, que si elles sont nicheuses probables ou certaines.

- Amphibiens

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation		
Nom vernaculaire	Nom latin	Directive Habitats	Législation France	Liste rouge France	Liste rouge Lorraine	Notes ZNIEFF
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. Esculentus (Linnaeus, 1758)</i>	V	4	NT	DD	3
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina Filtzinger in Bonaparte 1838</i>	IV	2	LC	DD	2
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ribidunbus (Pallas, 1771)</i>	V	3	LC	NA	/
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)</i>	IV	2	NT	DD	3
Triton crêté	<i>Triturus cristatus (Laurenti, 1768)</i>	II et IV	2	NT	NT	2
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)</i>		3	LC	LC	

**Pour les statuts de protection :**

**Europe :** Directive CEE n°92/43 modifiée dite Directive « Habitats », les chiffres renvoient aux annexes de la Directive

**France :** Arrêté du 08/01/2021

Les chiffres renvoient aux articles de l'Arrêté :

Article 2 : interdiction de destruction des individus et des sites de repos et de reproduction

Article 3 : interdiction de destruction des individus

Article 4 : interdiction de mutiler des individus

**Pour les statuts de conservation :**

*Liste rouge des espèces menacées en France (Chapitre reptiles et amphibiens, UICN, MNHN & SHF, 2015)*

*Liste rouge des reptiles et amphibiens de Lorraine (septembre 2016)*

Espèces menacées : CR = En danger critique d'extinction

EN = En Danger

VU = Vulnérable

Autres catégories : NT = Quasi menacée

LC = préoccupation mineure

NA = espèce introduite

*Espèces déterminantes de ZNIEFF Lorraine (version octobre 2024)*

Il s'agit d'espèces, dont la présence permet de désigner une zone en ZNIEFF. Un système de notation est établi, de 1 à 3.

Les espèces de note 1 sont les plus rares, celles de note 2 sont rares, celles de note 3 sont moins rares : spécialisées, peu communes et/ou localisées.

**Le périmètre d'étude présente donc une faune et une flore diversifiée, et les milieux naturels les plus riches correspondent au massif boisé, aux prairies humides, étangs, vergers et haies.**

- Mammifères

Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) fréquentent les abords du village, tous comme les petits mustélidés.

Le ragondin (*Myocastor coypus*) est présent au niveau des étangs et des ruisseaux.

Le chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le sanglier (*Sus scrofa*) sont présents dans les boisements et en bordure, alors que le Chat forestier (*Felis sylvestris*) est aussi signalé dans la bibliographie en forêt.

Espèce		Statuts de protection		Statuts de conservation	
		Directive "Habitats"	Législation France	France	Lorraine
Nom vernaculaire	Nom latin				
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758		2	LC	
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758			LC	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)		gibier	LC	
Fouine	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)		gibier	LC	
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766		gibier	LC	
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	IV	2	LC	
Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i> (Linnaeus, 1758)	II et IV	2	EN	
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758		2	LC	
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	IV	2	LC	
Campagnol terrestre	<i>Arvicola terrestris</i> (Linnaeus, 1758)			DD	
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)			LC	
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)			NA	
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)		gibier	NA	
Lièvre brun	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778		gibier	LC	
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)		gibier	NT	
Sanglier	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758		gibier	LC	
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)		gibier	LC	

**Pour les statuts de protection :**

**Europe :** Directive CEE n°92/43 modifiée dite Directive « Habitats », les chiffres renvoient aux annexes de la Directive

**France :** Arrêté du 08/01/2021

Les chiffres renvoient aux articles de l'Arrêté :

Article 2 : interdiction de destruction des individus et des sites de repos et de reproduction

Article 3 : interdiction de destruction des individus

Article 4 : interdiction de mutiler des individus

**Pour les statuts de conservation :**

*Liste rouge des espèces menacées en France (Chapitre reptiles et amphibiens, UICN, MNHN & SHF, 2015)*

*Liste rouge des reptiles et amphibiens de Lorraine (septembre 2016)*

Espèces menacées : CR = En danger critique d'extinction

EN = En Danger

VU = Vulnérable

Autres catégories : NT = Quasi menacée

LC = préoccupation mineure

NA = espèce introduite

*Espèces déterminantes de ZNIEFF Lorraine (version octobre 2024)*

Il s'agit d'espèces, dont la présence permet de désigner une zone en ZNIEFF. Un système de notation est établi, de 1 à 3.

Les espèces de note 1 sont les plus rares, celles de note 2 sont rares, celles de note 3 sont moins rares : spécialisées, peu communes et/ou localisées.

**Espèces exotiques envahissantes :**

Il n'a pas été recensé lors des sorties de terrain, d'espèce végétale exotique envahissante.

Par contre concernant la faune, l'Ouette d'Egypte (*Alopochen aegyptiaca*) fréquente les prairies humides du périmètre d'étude.

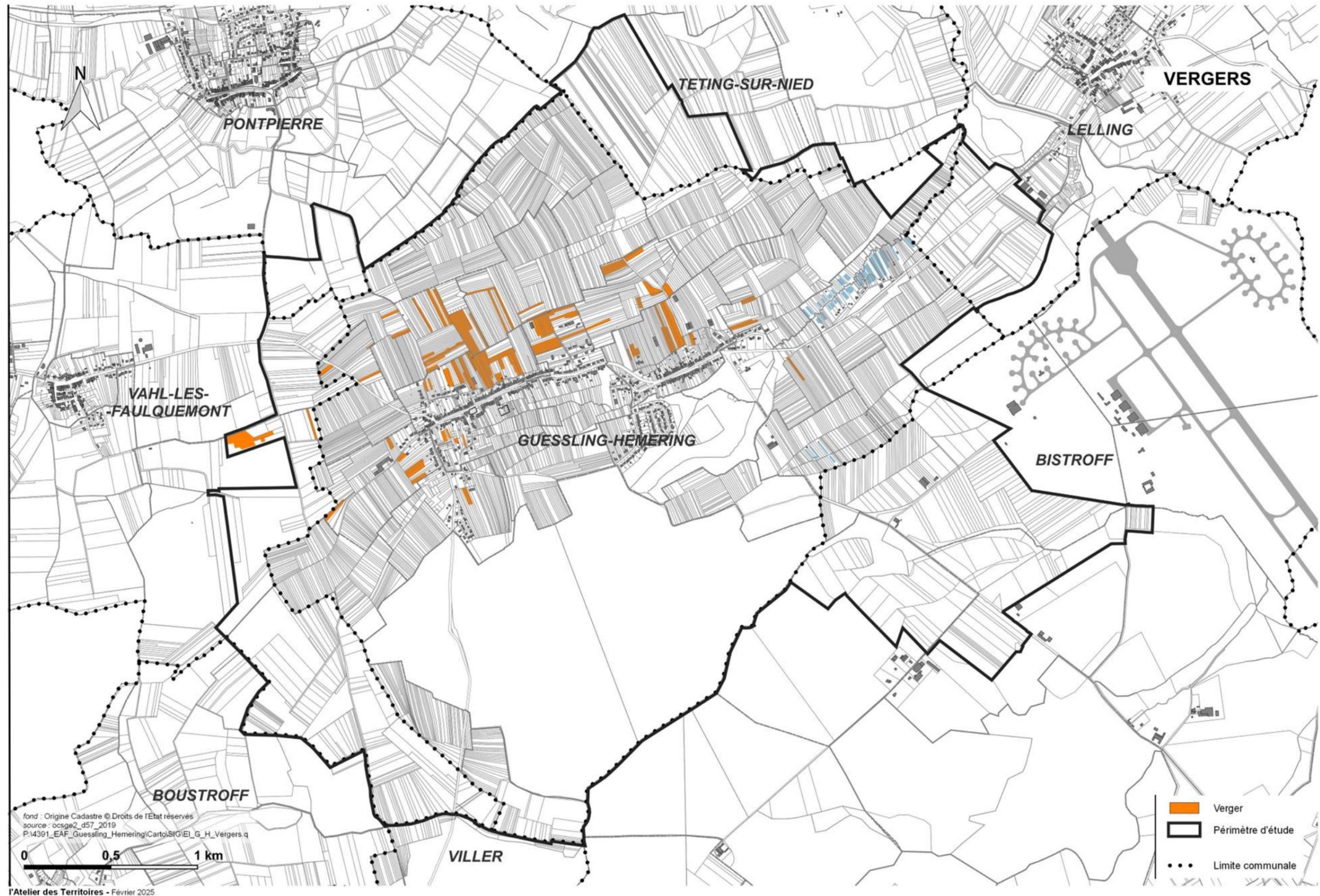
## **D. Vergers**

Le Nord du village présente de nombreuses parcelles de vergers composés d'espèces variées : mirabelliers, pommiers, poiriers, noyers... organisées en quelques lignes d'arbres.

Une partie de ces vergers sont abandonnés et ont évolué vers une friche arbustive et arborescente dense, alors que d'autres sont bien entretenus avec des arbres fruitiers plus au moins jeunes.

A noter aussi quelques vergers de jeunes arbres récemment plantés.





Carte 25 : Carte des vergers.



## E. Haies et ripisylves

Les haies sont très présentes sur le territoire, en particulier dans les zones de prairies.

La plupart se sont développées en limite de parcelles, parfois au niveau d'une ancienne clôture, ou encore au niveau d'anciens vergers.

Elles sont composées d'espèces arborescentes et arbustives variées : chêne, frêne, tremble, merisier, aubépine, Epine vinette, fusain, églantier, prunelier.

En fonction de leurs caractéristiques, ces haies peuvent jouer des rôles plus ou moins importants au sein de l'écosystème agricole.

C'est pourquoi les **principales haies et ripisylves** ont fait l'objet d'inventaires de terrain, afin de définir leur niveau d'intérêt et d'établir une hiérarchisation.

Rôles	Caractéristiques
<b>Brise vent</b>	-Strates de végétation : arbustive, intermédiaire avec arbres en cépées, arbres taillés en têtard, arbres fruitiers peu élevés, -Bonne continuité, épaisseur et longueur, -Orientation face aux vents violents ou dominants, -Présence d'un maillage bocager.
<b>Érosion des sols</b>	-Localisation en pente ou au niveau de ruptures de pente, de talus ou berges, -Orientation fonctionnelle de la haie par rapport à la pente, -Présence sur des sols sensibles à l'érosion (sols limoneux en surface).
<b>Hydraulique - hydrologique</b>	-Stabilisation des berges des cours d'eau
<b>Paysager</b>	-Haie permettant de mettre en valeur des éléments du paysage (topographie, bâti, cours d'eau, chemin) ou étant elle-même un élément du paysage à part entière (forme, couleur, disposition)
<b>Flore</b>	-Haie comprenant une richesse végétale plusieurs strates.
<b>Faune</b>	-Capacité d'accueil de la faune -Rôle dans la Trame Verte et Bleue
<b>Économique</b>	-Présence d'essences arborées intéressantes, en quantité suffisante pour la production de bois

A partir des données ainsi recueillies, il a été attribué à chaque haie un niveau d'intérêt pour chacun des facteurs décrits précédemment. Puis une cotation générale de chaque thème a été calculée suivant le barème suivant :

Note attribuée par thème	
0	Nul
1	Faible
2	Moyen
3	Fort

Chaque haie s'est vu attribuer une note par thème. Le classement général des haies est issu de la somme des notes de chaque rôle pour chaque haie.

Haie présentant un intérêt	
Majeur	> ou = à 10 points
Supérieur	entre 8 et 10 points
Moyen	< à 8 points

**Les haies d'intérêt majeur seront à préserver dans le cadre d'un éventuel aménagement foncier.**

Toutes les haies d'intérêt supérieur et moyen ne pourront être maintenues en cas d'aménagement, mais il est nécessaire d'en conserver le plus grand nombre.

Les haies détruites devront être replantées dans des endroits stratégiques (pentes, corridors écologiques, ...) et avec des espèces locales sur des emprises AF ou commune.

Ces plantations devront être réalisées avec des espèces feuillues locales, avec pour partie des espèces à baies ou à drupes, et avec un ratio de 2 pour 1 (2m plantés pour 1m détruit).

N° de haie	Intérêt - rôle							Note globale
	Brise vent	Anti-érosif	Hydraulique-hydrologique	Paysager	Floristique	faunistique	Economique	
1	1	0	0	2	2	2	0	7
2	1	0	0	1	2	3	1	8
3	2	0	0	2	2	3	1	10
4	3	0	0	2	2	2	2	11
5	2	0	0	1	2	2	0	7
6	2	1	0	2	2	2	0	9
8	3	0	0	2	2	2	0	9
9	2	0	0	1	2	3	0	8
10	2	0	0	2	2	2	0	8
11	1	2	0	2	2	3	1	11
12	1	2	0	1	2	2	0	8
13	2	3	0	1	2	3	0	11
14	1	0	0	2	2	2	0	7
15	2	0	0	1	2	2	0	7
16	2	1	0	2	2	2	0	9
17	1	0	0	1	2	2	0	6
18	2	0	0	1	2	2	0	7
19	2	0	0	1	2	2	0	7
21	1	1	0	1	1	1	0	5
22	2	0	0	1	2	3	0	8
23	2	0	0	2	1	2	0	7
26	1	0	0	2	2	2	0	7
28	1	0	0	2	3	2	2	10
29	1	0	0	1	1	1	0	4
31	1	0	0	3	3	3	3	13
33	1	0	0	1	2	2	0	6
35	1	0	0	2	1	1	1	6
36	2	0	0	1	2	2	0	7
37	2	0	0	3	3	3	2	13
38	1	0	0	1	2	2	0	6
39	1	0	0	1	2	2	0	6
40	1	2	0	3	2	2	1	11
41	1	2	0	2	2	2	1	10
42	1	2	0	2	2	2	1	10
43	1	2	0	1	2	2	1	9
44	0	2	0	2	2	2	0	8
45	0	2	0	2	2	2	0	8
46	1	2	0	2	2	2	1	10
47	1	3	0	1	2	2	0	9
48	2	0	0	1	2	2	0	7
50	1	2	0	1	2	2	0	8
51	0	1	0	1	2	2	0	6
52	1	0	0	3	2	3	1	10

N° de haie	Brise vent	Anti-érosif	Hydraulique-hydrologique	Paysager	Floristique	faunistique	Economique	Note globale
53	1	1	0	1	2	2	0	7
54	2	1	0	1	2	3	1	10
55	2	1	0	1	2	3	1	10
56	2	1	0	1	2	2	0	8
58	1	0	0	2	2	2	1	8

### Les ripisylves :

Au sein du périmètre d'étude les cours d'eau sont bordés par une ripisylve (cordon boisé) plus ou moins dense et diversifié de type saulaie-aulnaie. Cette ripisylve plus ou moins large est bordée de prairies permanentes soit fauchées, soit pâturées.

Celles-ci ont aussi fait l'objet d'une hiérarchisation sur la même base que celle présentée ci-dessus pour les haies, avec la prise en compte du critère hydraulique (stabilisation des berges).

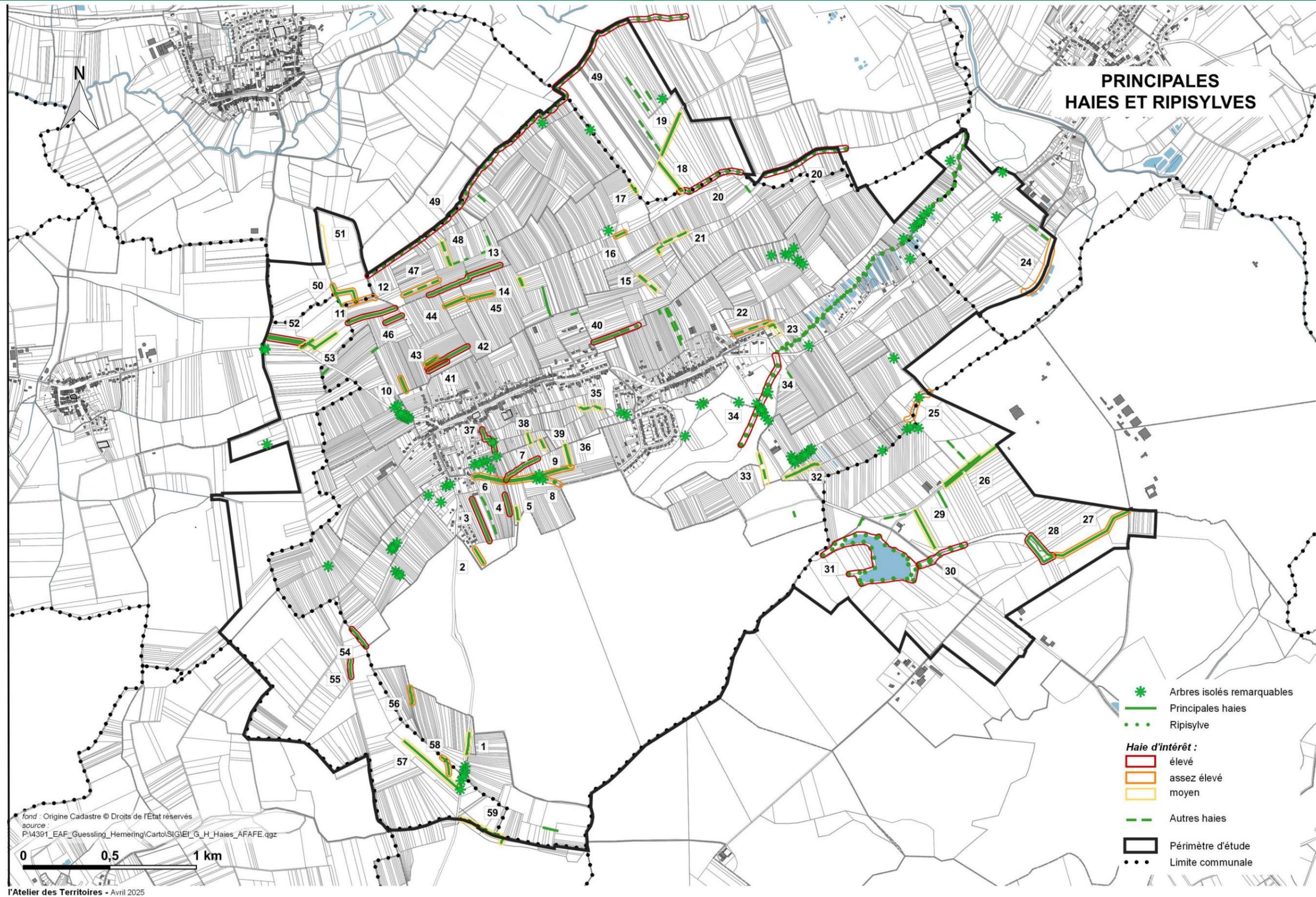
Chaque ripisylve s'est vue attribuer une note par thème.

Le classement général des ripisylves est issu de la somme des notes.

Ripisylve présentant un intérêt	
Majeur	> ou = à 11 points
Supérieur	entre 9 et 11 points
Moyen	< à 9 points

N° de ripisylve	Intérêt - rôle							GLOBAL
	Brise vent	Anti-érosif	Hydraulique-hydrologique	Paysager	Floristique	faunistique	Economique	
7	2	2	3	2	2	3	1	15
20	1	0	3	2	2	2	1	11
24	2	0	2	2	1	2	1	10
25	1	0	2	1	2	2	1	9
27	1	0	2	1	2	2	1	9
30	1	0	2	2	3	2	2	12
32	0	0	2	1	1	2	0	6
34	1	0	3	2	2	2	1	11
49	1	0	3	2	2	3	2	13
57	1	0	2	1	2	2	0	8
59	0	0	2	1	2	2	0	7

Toutes les ripisylves, quel que soit leur classement, seront à préserver dans le cadre d'un éventuel aménagement foncier, voir à renforcer.



Carte 26 : Carte des haies, ripisylves et arbres isolés.



## F. Arbres remarquables

Le périmètre d'étude comporte un assez grand nombre d'arbres isolés qui peuvent être considérés comme remarquables soit en raison de leur intérêt paysager, soit de leur potentialité à abriter des oiseaux ou des chiroptères.

Il s'agit d'arbres d'essences variées : chênes, saules, noyers, peupliers... disséminés au sein des terrains agricoles, le long des ruisseaux, de chemins, ou associés à un calvaire.

Ces arbres ont été cartographiés sur la carte des haies et ripisylves, et ils méritent d'être conservés.



Photo n° 16 : Chêne isolé en bordure Sud du village.

## G. Mares

L'on dénombre de très nombreuses mardelles dans la forêt communale, mais aussi au milieu des parcelles agricoles dans la partie Sud-Est du périmètre d'étude.

Celles-ci sont de taille variable, et avec une végétation plus ou moins développée.

Elles constituent des milieux écologiques de grand intérêt, permettant aux animaux de s'abreuver, mais abritant aussi une faune spécifique (batraciens, reptiles..).

Une mare bordée de saules a été signalée par l'OFB dans le périmètre d'étude et sur le territoire de Lelling, au Sud de la RD (parcelle cadastrée section 06 numéro 0110). Cette mare accueille le Triton crêté, espèce protégée (article 2 de l'arrêté d 6 janvier 2021).

Les mares font partie des milieux humides ayant subi la plus forte régression en France, et elles sont soumises à des pressions anthropiques fortes.

Un programme de protection à l'échelle du Grand-Est a été mis en place : le Programme Régional d'Action en Faveur des Mares (PRAM).

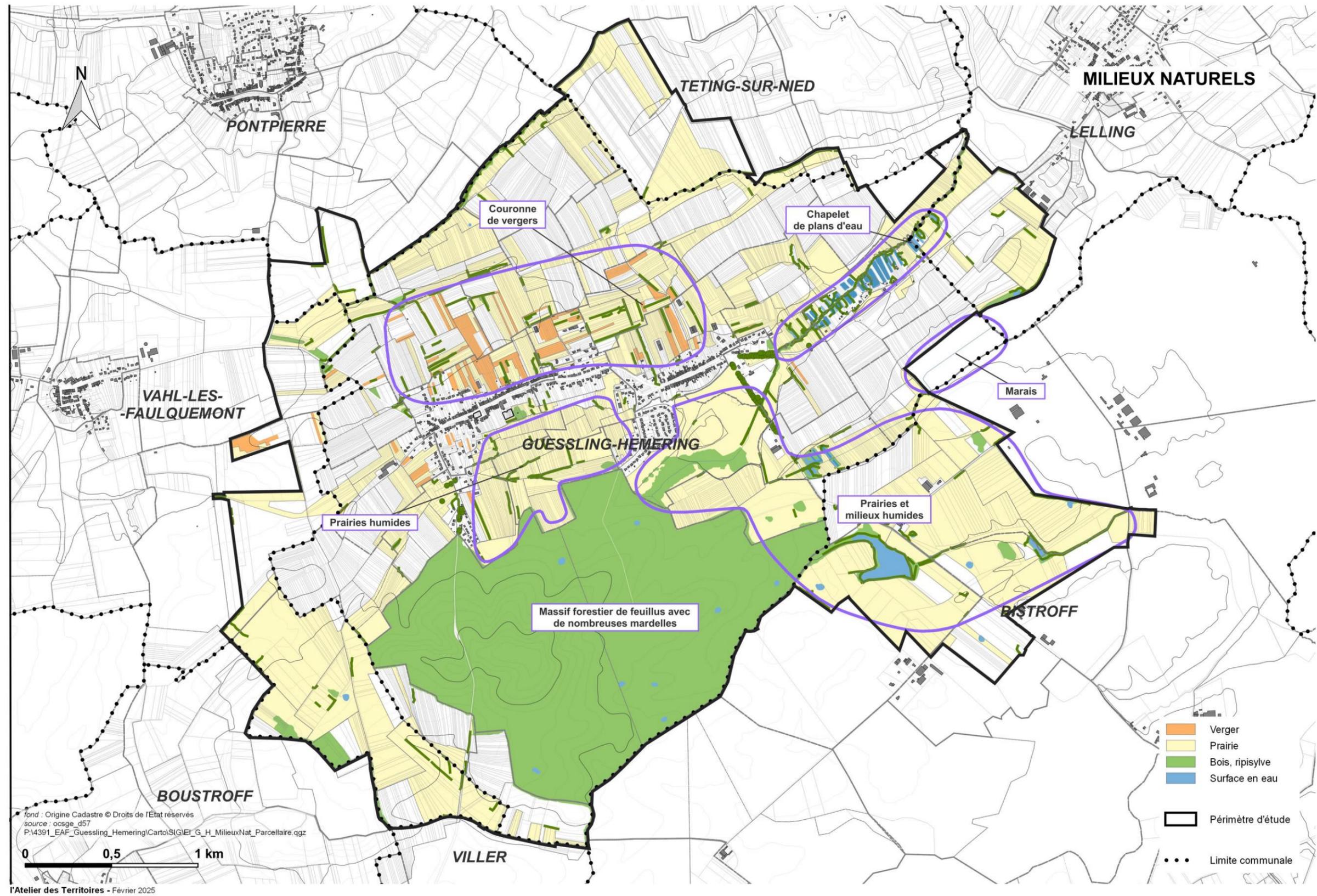
**Ces mares devront être protégées et préservées en cas d'aménagement foncier.**



*Photo n° 17 : Larve de Triton crêté prélevée dans la mare par l'OFB (photo OFB).*



*Photo n° 18 : Mare au milieu d'une prairie, au lieu-dit « Champagne » sur Bistroff.*



Carte 27 : Carte des milieux naturels.

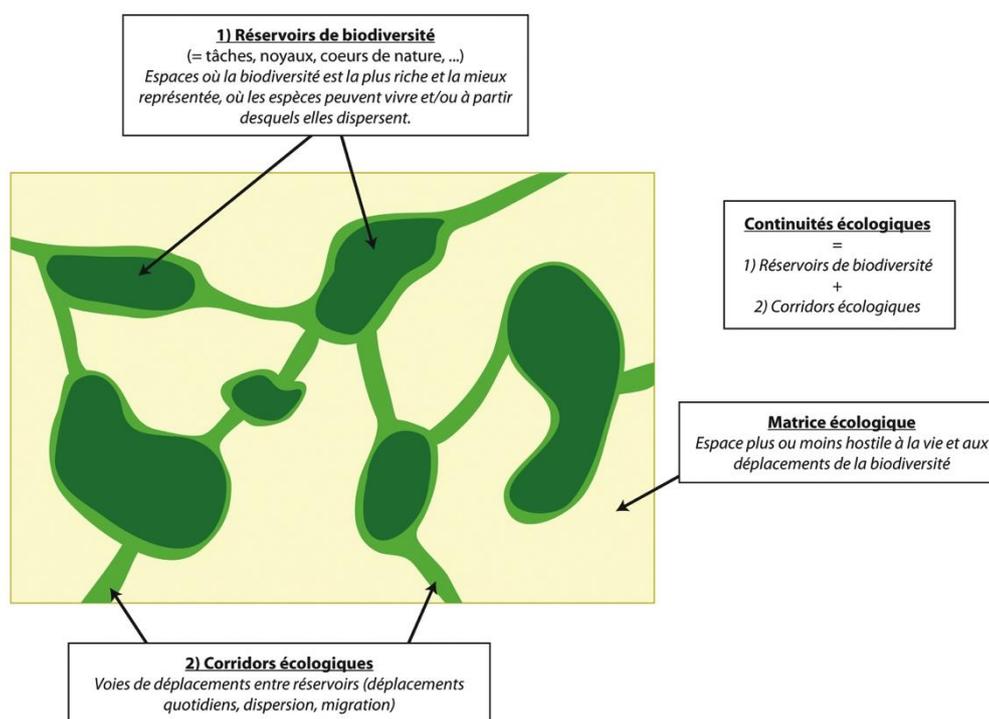


## C. Trame verte et bleue

La Loi Grenelle 2 (Loi 2010-788 du 12 juillet 2010) identifie la trame verte et bleue comme l'outil privilégié pour la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques.

Elle permet de mettre en évidence et d'assurer la continuité écologique entre des ensembles naturels, ainsi que des milieux aquatiques, afin de permettre la circulation des espèces.

Pour cela, la trame identifie les réservoirs de biodiversité, où les espèces se développent et les corridors écologiques, qui relient ces réservoirs.



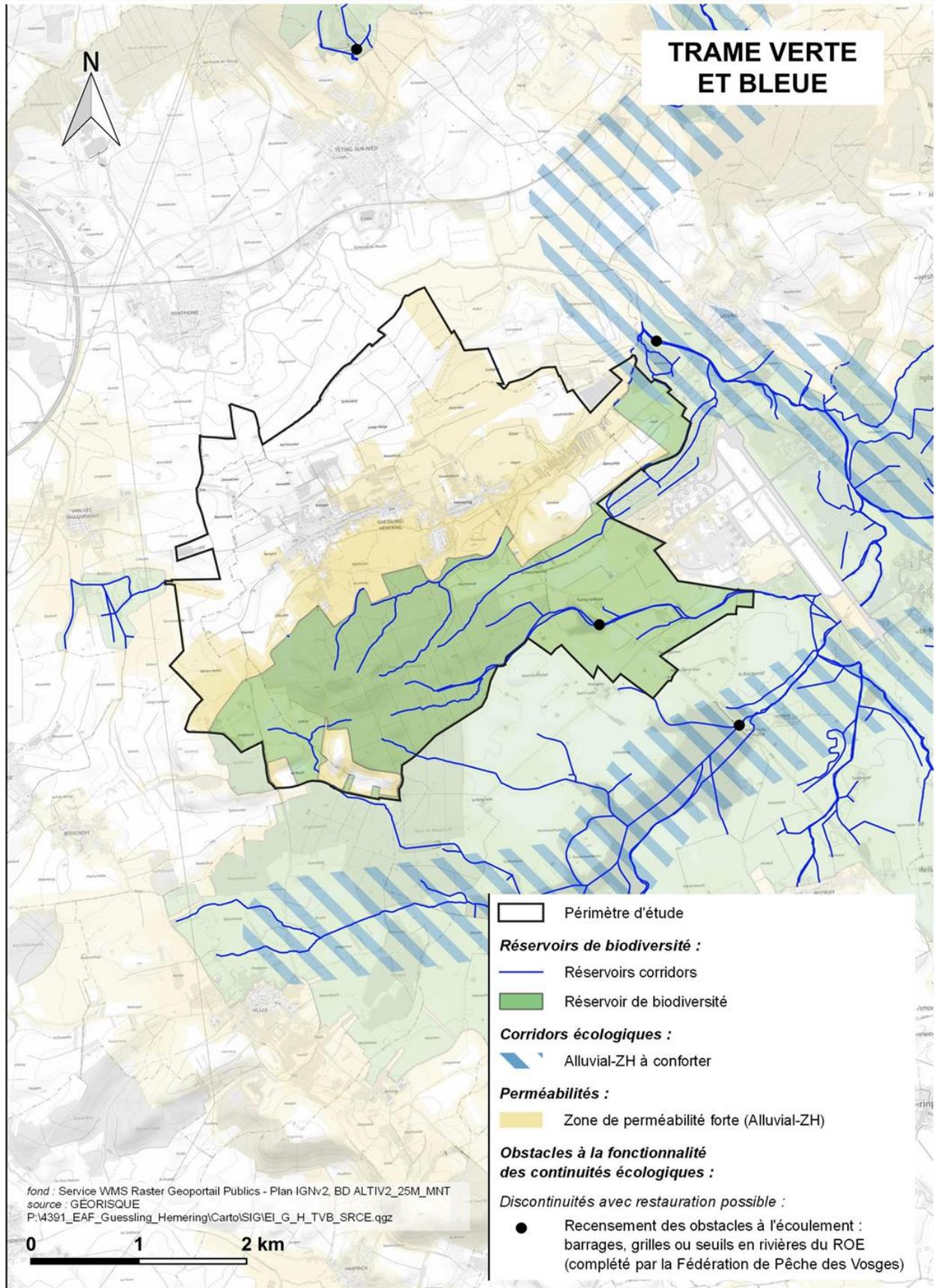
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Lorraine est un outil régional de mise en œuvre de la trame verte et bleue au niveau régional.

Les SRCE d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine sont désormais regroupés dans le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Grand Est, approuvé par Arrêté préfectoral du 24 Janvier 2020, et en cours de modification.

Les éléments de Trame verte et bleue définis dans le SRCE reposent principalement sur les zonages institutionnels : ZNIEFF, Natura 2000, ENS, etc.

Sur le périmètre d'étude le SRCE indique un réservoir de biodiversité qui englobe la forêt communale et l'ensemble de prairies humides qui le prolonge à l'Est.

Le réseau hydrographique est identifié à la fois comme réservoir et comme corridor écologique.



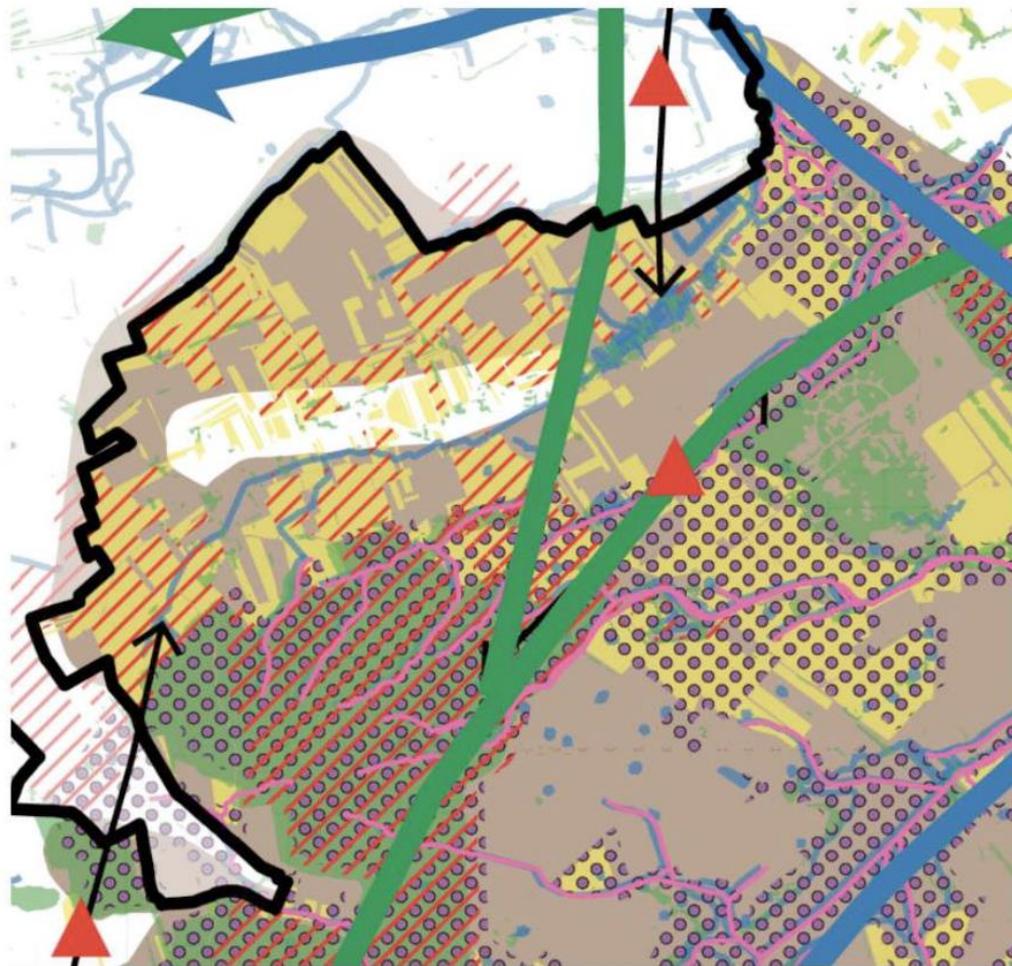
Carte 28 : Carte de la Trame Verte et Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Le SCoT du Val de Rosselle a affiné la Trame verte et bleue du SRCE (voir la carte ci-après), avec la mise en évidence de réservoirs de biodiversité d'intérêt SCoT au niveau des prairies et des vergers qui bordent le village, et de grands corridors des milieux forestiers qui passent par la forêt communale.

Les différentes formations arborescentes et arbustives décrites précédemment jouent un rôle majeur dans la Trame verte et bleue locale, tout comme les cours d'eau, étangs et mares, ainsi que les prairies.

En cas d'aménagement foncier, ces éléments devront être préservés, et les plantations qui pourraient être amenées à être réalisées pourront renforcer la fonctionnalité de certains corridors.

Extrait de la cartographie de la TVB du SCOT VDR centré sur la commune de Guessling-Hémering



- **Continuum écologique**
- ▨ Réservoir de biodiversité d'intérêt régional
- ▨ (rouge) Réservoir de biodiversité d'intérêt SCoT dont massifs forestiers (DTA) dont la consistance doit être maintenue
- ▨ (bleu) Réservoir de biodiversité d'intérêt SCoT dont massifs forestiers constituant la Trame verte de la DTA
- Réservoir corridor du SRCE de Lorraine
- Réservoir corridor des cours d'eau d'intérêt SCoT
- Milieu structurant :
- Milieux boisés
- Etangs et zones humides
- Milieux ouverts
- ↔ Corridor de sous-trame
- Corridor écologique global**
- ↔ Trame principale
- ↔ Trame secondaire
- ↔ Trame potentielle
- Trame verte
- Trame bleue
- Rupture de corridor écologique**
- Obstacle
- ▲ Point de fragilité

Carte 29 : Carte de la Trame Verte et Bleue du SCoT du Val de Rosselle.

## V. MILIEU HUMAIN

### A. Démographie

Guessling-Hémering est une commune rurale qui fait partie de l'aire d'attraction de Saint-Avold, dont elle est une commune de la couronne.

Cette aire, qui regroupe 28 communes, est catégorisée dans les aires de moins de 50 000 habitants.

Au gré des différentes phases de développement urbain, la commune a connu des évolutions démographiques variées : une croissance démographique marquée dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle (+ 150 habitants), avant une phase de stagnation au tout début des années 2000.

Mais depuis quelques années, avec le développement de nouveaux lotissements, la commune a vu sa population repartir à la hausse ; ainsi, la population est aujourd'hui proche de 920 habitants.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population Nombre d'habitants	738	729	813	863	891	913	911	918

Tableau 10 : Evolution de la population communale entre 1968 et 2020.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,2	1,6	0,7	0,4	0,2	-0,0	0,1
due au solde naturel en %	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,5	0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,9	0,9	0,2	-0,1	-0,0	-0,6	0,0
Taux de natalité (‰)	18,4	15,8	14,2	12,6	12,4	13,4	9,1
Taux de mortalité (‰)	11,5	9,5	8,8	8,2	9,9	7,9	8,0

Tableau 7 : Eléments de variation de la population.

La taille des ménages diminue comme au niveau national depuis plusieurs décennies, et le nombre moyen d'habitants par résidence principale était de 2 en 2020 à Guessling-Hémering.

Le nombre des logements est d'environ 450, dont 380 résidences principales (84,3%) et 25 résidences secondaires.

## Étude d'aménagement foncier de la commune de Guessling-Hémering

Le nombre de logements vacants était de 45 en 2020, soit un taux de vacance élevé, proche de 10%.

Il s'agit pour 67,5% de logements de grande taille (5 pièces et plus), alors que les petits logements (2 pièces et moins) ne représentent que 3,8% des logements.

Seulement 13% des logements datent d'avant 1945, la majorité a été achevée entre 1971 et 1990, et plus de 20% sont postérieurs à 2006.

Plus de 90% des ménages disposent d'une voiture, et près de 58% de deux véhicules.

93% des salariés utilisent la voiture pour se rendre à leur travail.

Le taux d'activité est voisin de 73%, et 66% des actifs avaient un emploi en 2020.

Le taux de chômage approchait les 10% en 2020

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021

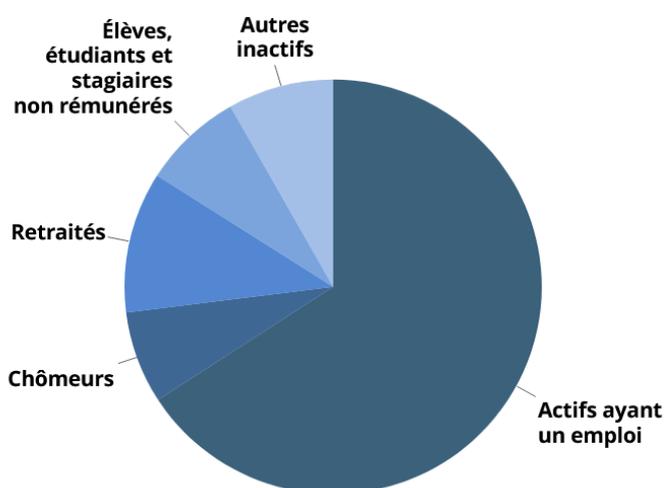


Schéma 3 : Types d'activités de la population de 15 à 64 ans.

Les autres communes concernées par le périmètre d'étude hormis Vahl-lès-Falquemont ont connu au cours de la dernière décennie une baisse assez sensible de leur population :

Commune	Population			Evolution 2010-2021
	en 2010	2015	2021	
Bistroff	336	308	306	- 8.9%
Lelling	503	475	461	-8.3%
Vahl-lès-Falquemont	245	251	245	0%
Téting-sur-Nied	1379	1411	1262	-8.4%

Tableau 8 : Evolution de la population des communes périphériques.

Il s'agit de communes de quelques centaines d'habitants, sauf Téting-sur-Nied, qui dépasse les 1200 habitants.

### Le village :

Guessling-Hémering correspond à un village-rue typique, avec 2 files de maisons mitoyennes encadrant une rue élargie d'usoirs. Le tissu bâti, et notamment celui des deux noyaux historiques s'est structuré autour de la RD24.

Depuis les années 1970, le développement s'est organisé sous forme de rameaux, faisant apparaître de nouvelles routes secondaires, perpendiculaires à l'axe principal.

Le développement de l'urbanisation de la commune a été conditionné par la présence d'éléments structurants naturels ou artificiels.

A l'origine, le site de Guessling a été conditionné par des facteurs stratégiques et défensifs.

Comme beaucoup de villages lorrains, les villages de Guessling et Hémering sont installés au centre de leur finage et des terres cultivées.

Le tissu aggloméré s'inscrit au pied de versants, dans la dépression du ruisseau le Fischerei.

A l'abri des vents et des vues ennemies grâce à la barrière forestière et à la topographie favorable, le village est bien exposé par rapport à l'ensoleillement.

La forêt servait à la fois de réserve nourricière et de refuge en cas d'attaque.

Le ruisseau constituait un précieux point d'alimentation en eau, et la déclivité des versants favorisait le drainage et la mise en culture des terrains.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, l'urbanisation s'est fait dans le respect de cette linéarité, aux extrémités de chacun des villages, réduisant ainsi la distance qui les séparait. Les espaces vides entre les maisons déjà existantes furent comblés, mais de manière moins dense qu'au siècle d'avant.

Toutefois, à partir des années 1950, l'urbanisation a connu un développement en rameaux relativement anarchique favorisant l'habitat diffus sur les parties latérales des villages. La connexion urbaine entre les 2 sites a alors pratiquement eu lieu.

Les années 70-80 connaissent une urbanisation dynamique peu ordonnée, avec l'apparition d'habitats excentrés (lotissement des Tilleuls), et la multiplication des rues en impasse.

Les années 90-2000 semblent marquer le retour d'un réel souci d'aménagement, avec l'endiguement de l'urbanisation.

A partir de la RD 24, le développement de la voirie s'est ainsi organisé en rameaux, avec l'apparition de nombreuses routes secondaires, perpendiculaires, puis parallèles à la RD 24.

Mais la grande majorité des rues reste directement raccordée à la rue principale.

Le village compte 4 entrées dont un chemin vicinal menant à Téting-sur-Nied. Celles-ci sont généralement précédées d'arbres et donnent un accès quasi-immédiat sur la rue principale.

Les entrées de village en provenance de **Vahl-les-Faulquemont** et de **Viller** sont arborées.

L'entrée en provenance de **Grostenquin** s'accompagne également d'arbres de part et d'autre de la route.

L'entrée du village depuis **Lelling** s'accompagne aussi de plantations d'arbres aux abords de la zone artisanale mais les constructions sauvages à proximité des étangs et de la route altèrent la vision du site.

La rue principale élargie par les usoirs offre une vision d'ensemble sur l'habitat. La hauteur des maisons n'excédant pas la largeur de la route, l'horizon est bien aéré malgré la présence des 2 fronts bâtis en continu. Quelques arbres agrémentent cet espace.

On retrouve dans les rues secondaires, plus étroites, le même sentiment d'aération, grâce à un habitat diffus privilégiant les espaces verts et ornements floraux.

Les places publiques sont de petite taille et sont valorisées par du mobilier urbain et des fleurs : placette de la fontaine de Saint-Gengoulf, « jardinet » de la chapelle de Hémering.

Le mobilier urbain devient un des éléments forts de l'identité du village, notamment à Hémering et dans les quartiers récents de Guessling, avec des couleurs vives et des formes atypiques (lampadaires rouges en structure métallique, arrêts de bus verts vitrés avec structure en bois).

Les équipements publics (école, courts de tennis, salle multisports, terrain de football) et certains services (médecin) sont situés dans les parties latérales du village.

De même, certaines exploitations agricoles sont excentrées par rapport au tissu urbain.

L'habitat est donc groupé le long de la rue Principale, avec toutefois un îlot d'habitations excentré le long de la route de Villers correspondant au lotissement des Tilleuls.

- **Les usoirs**

Caractéristique typique des villages-rues traditionnels, les usoirs sont présents dans tout le centre historique linéaire de Guessling-Hémering.

Ils se trouvent, en continu, au-devant des maisons, entre le bâti et la voirie. D'une largeur moyenne de 10 mètres, ils peuvent atteindre en certains endroits jusqu'à 15 mètres (rue Principale à Guessling), faisant ainsi plus que doubler la largeur de la rue.

Appartenant au domaine public communal, ils sont laissés à la disposition des riverains qui jouissent à cet égard d'un droit d'usufruit et d'un devoir d'entretien.

Auparavant, leur usage était anciennement consacré aux activités agricoles (stationnement d'engins, stockage de fumier, dépôt de matières premières et de matériaux), mais il est aujourd'hui essentiellement affecté au stationnement de véhicules.

La plupart des usoirs ne sont pas clôturés ; seules de petites murettes (de moins de 30 cm de hauteur) et quelques haies végétales existent sur certains d'entre eux, jouant le rôle de limite séparative entre l'usoir et la voirie, ou entre les usoirs eux-mêmes.

## B. Urbanisme

### 1. SCoT du Val de Rosselle

La commune de Guessling-Hémering est couverte par le **Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle** approuvé le 5 mars 2012, puis révisé le 20 octobre 2020.

Le SCoT est un document d'urbanisme couvrant la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, la Communauté de Communes du Warndt, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie. Il permet de déterminer un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Le territoire du SCoT du Val de Rosselle couvre 78 communes, pour une population de 183 000 habitants.

L'objectif du SCoT est de mettre en place des axes de développement communs à tous les niveaux (économique, environnement ...) pour l'ensemble du bassin de vie couvrant ces quatre intercommunalités.

### 2. Documents locaux d'urbanisme

La commune de Guessling-Hémering possède un PLU approuvé le 9 novembre 2005.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présente 5 orientations majeures en matière d'urbanisation et d'aménagement du territoire :

- **Poursuivre l'offre en matière d'habitat** à travers un développement qui respecte et renforce la morphologie du village ; en phasant l'ouverture des zones d'urbanisation futures. Une zone d'environ 20 lots étant urbanisée sur une période de 2 à 4 ans afin de ne pas créer un apport massif de population soudain. Mais aussi en prévoyant la jonction des zones d'urbanisation future au réseau viaire existant, en stoppant l'extension urbaine dans le sens de la longueur, et en limitant les extensions sur les antennes ;
- **Préserver la qualité du cadre de vie**, notamment en créant un plan d'eau à proximité du stade, au lieu-dit « Fischerei », en organisant la zone des étangs et en installant des aires de jeux pour les enfants ;
- **Protéger le milieu naturel, les paysages et le patrimoine bâti** ; avec en particulier la création de sentiers de randonnées dans la forêt, le développement du réseau de pistes cyclables ;
- **Prévoir des équipements publics nécessaires à la qualité de vie des habitants** ; avec la création de parkings et de places de stationnement le long de la traverse, en réalisant les études nécessaires à l'aménagement de la traverse de Guessling ;
- **Participer au développement économique du secteur en permettant l'extension de la zone artisanale.**

Le règlement graphique du PLU approuvé présente :

- Une vaste zone 1AU (extension de l'habitat à court ou moyen terme) au lieu-dit « Nachtweid », zone en grande partie aujourd'hui lotie avec le lotissement de la Forêt ;
- Une zone 1AUx pour le développement des activités artisanales le long de la RD 79, face au stade ; non occupée ;
- Plusieurs zones 2AU (extension de l'habitat à long terme) non urbanisées :
  - au lieu-dit « Krummen » à l'arrière du lotissement les tilleuls (non urbanisée) ;
  - Au Nord de l'école, rue des vergers (non urbanisée) ;
  - Au lieu-dit « Neugarten », pour réaliser la continuité de l'urbanisation entre les deux villages (non urbanisée),
  - Au Nord de Hémering (non urbanisée) ;
- Une zone UL au lieu-dit « Kleinwiese » ;
- De vastes zones de jardin (Nj) à l'arrière des maisons ;
- Des zones NLi et NL au droit du secteur des étangs, à l'Est du village.

À noter que les zones 2AU du PLU, non urbanisées à ce jour sont devenues caduques.

Le massif forestier communal est inscrit en espace boisé classé (EBC).

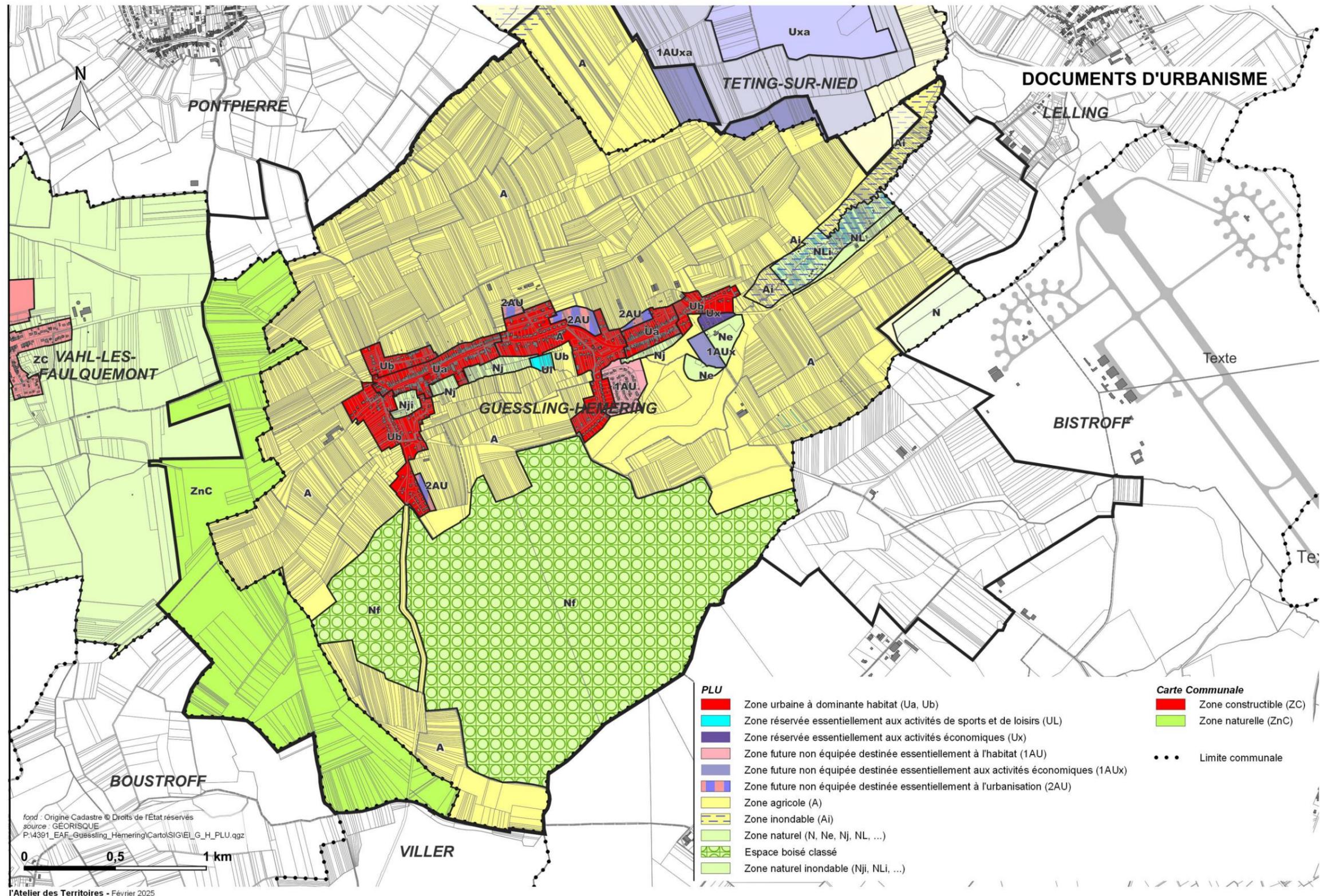
**La commune dispose actuellement de peu de terrains constructibles, et elle envisage de réviser son Plan Local d'Urbanisme pour permettre son développement.**

#### **Documents d'urbanisme des autres communes :**

**Bistroff et Lelling** ne disposent pas de document d'urbanisme, et ces deux communes sont donc soumises au Règlement National d'Urbanisme.

**Téting-sur Nied** dispose d'un PLU approuvé le 4 novembre 2019, et une petite partie des terrains situés dans le périmètre d'étude est inscrite en zone 1AUXa, réservé uniquement à l'accueil d'activités de traitement et de revalorisation des déchets, le reste est classé en zone agricole (A).

**Vahl-lès-Faulquemont** a aussi une Carte Communale approuvée le 1<sup>er</sup> août 2018, et les terrains situés dans le périmètre d'étude sont classés en zone ZnC (zone non constructible).



Carte 30 : Carte des documents d'urbanisme





Carte 32 : Extrait du zonage du PLU de Guessling-Hémering (Village partie centre)



Carte 33 : Extrait du zonage du PLU de Guessling-Hémering (Village partie Est)

## C. Activités économiques

Il n'existe pas d'entreprise industrielle installée à Guessling-Hémering, mais une dizaine de commerçants et artisans sont installés sur la commune, allant de la banque, au peintre d'église et passant par la boulangerie (actuellement fermée) et le médecin.

La majeure partie des résidents occupent un emploi dans les bassins d'emplois voisins de Saint-Avoid, Faulquemont et Morhange.

## D. Histoire de la commune

### • Origine du nom

**L'origine du nom de la commune de Guessling** proviendrait à la fois du patronyme d'un chef germanique «Gozilo» et du suffixe caractéristique en « ING ».

En 1309, la première mention du nom du village « Gosselingen » atteste de la réunion de ces deux éléments. En 1341, la commune s'appelle « Guesslingen » puis « Gosseling » en 1544.

Au 16<sup>ème</sup> siècle, l'orthographe de « Guecheling » apparaît mais celle-ci est remplacée dans les années 1840 par l'appellation actuelle de « Guessling ».

Lors de l'annexion allemande, la commune a dû adapter la consonnance allemande de « Gesslingen ».

**Concernant la commune de Hémering**, le schéma est à peu de chose près identique : le nom serait issu à la fois du patronyme d'un homme germanique « Heinmar » et du suffixe en « Ing ». La graphie « Heinmeringen » est apparue au 14<sup>ème</sup> siècle pour se transformer en 1459 en « Hemmeringen » puis en « Hémering » en 1869. L'annexion allemande obligera également la commune à adopter un nom à consonnance germanique.

### • Historique de la commune

De 1281 à 1508, le village appartient aux seigneurs de Varsberg, puis à ceux de Freistroff jusqu'en 1793 où la vouerie fut rachetée par l'abbaye de Saint-Avoid.

En 1481 les deux villages appartenaient au bailliage de l'Evêché de Vic et étaient le siège d'une seigneurie.

En 1486, les von Greifenklau de Volrats faisaient une main mise pour le compte des von Offenstein sur une partie de la commune. Cette partie aurait été acquise par les von Eltz de Freistroff en 1681, et ces derniers auraient cédé leur propriété à l'Abbaye de Saint-Avoid en 1733. Une partie de la vouerie avait été dégagée aux seigneurs de Nimsgern (1599-1681).

Puis jusqu'à la Révolution, la commune fut une possession de l'Abbaye de Saint-Avoid.

Guessling dépendait alors de la paroisse de Boustroff et fut érigé en 1775 en cure de l'archiprêtre de Morhange, avec Hémering pour annexe.

De 1790 à 1802, Guessling a fait partie des Trois Evêchés, bailliage de Vic sur Seille classé dans le canton de Bistross.

Durant la guerre de Trente ans, le village fut ravagé et abandonné.

Entre 1826 et 1850, le village connu un développement spectaculaire, passant de 214 âmes à 1050 en 1850. Ce développement serait dû à la réalisation d'équipements : école, presbytère, créations et réfections des chemins vicinaux, ...

L'ancienne chapelle de Hémering construite en 1818 était dédiée à la Sainte Vierge. Elle fut fortement endommagée en 1940. En 1960, une nouvelle chapelle a été construite sous la férule du curé Edouard Robin.

Au cours de la Seconde Guerre Mondiale, la commune fut évacuée le 28 mai 1940 à Lachaux dans le Puy de Dôme. Le village fut occupé par les allemands le 15 juin 1940, et le 17 novembre 1944, le village fut bombardé. Le village a été libéré par les troupes américaines le 19 novembre 1944.

La jonction des deux villages de Guessling et Hémering, distants à l'origine de plus d'un kilomètre fut réalisée grâce aux constructions d'après-guerre.

A l'origine, Guessling et Hémering étaient 2 entités urbaines distinctes.

Les guerres successives et les reconstructions avec les matériaux issus des ruines n'ont pas laissé de véritable héritage en vestiges anciens. Cependant, il est fait état d'activités antérieures à l'ère Moyen-âgeuse, par la découverte de vestiges gallo-romains dont les mares anthropiques du Bois de Guessling.

Par ailleurs, la maison la plus ancienne du village, située Rue Principale à Guessling, daterait du XVII<sup>ème</sup> siècle, et l'on peut également trouver quelques ruines d'une ancienne maison de Templiers (1100-1300) dans la même rue.

## E. Patrimoine historique

La commune est placée sous le patronage de Saint-Gangoulf, un noble qui appartenait à une grande famille de Bourgogne, né vers l'an 700 à Varennes-sur-Amance, près de Langres (Haute-Marne).

Aucune construction ne fait l'objet de classement ou d'inscription à l'inventaire des monuments historiques.

Le patrimoine communal est constitué de :

- **l'Eglise** dédiée à Saint-Gangoulf, construite en 1848. Elle remplaça l'ancienne église de la fin du 17<sup>ème</sup> siècle dont les traces sont encore visibles dans l'enclos du cimetière.
- **la chapelle de Hémering** construite en 1960, sur l'emplacement d'anciennes chapelles (1341 et 1818),
- **la fontaine Saint-Gangoulf** dont on note l'existence depuis 1674.

La commune compte aussi plusieurs anciens calvaires.



Photo n° 19 : Calvaire en bord de chemin avec un arbre remarquable.

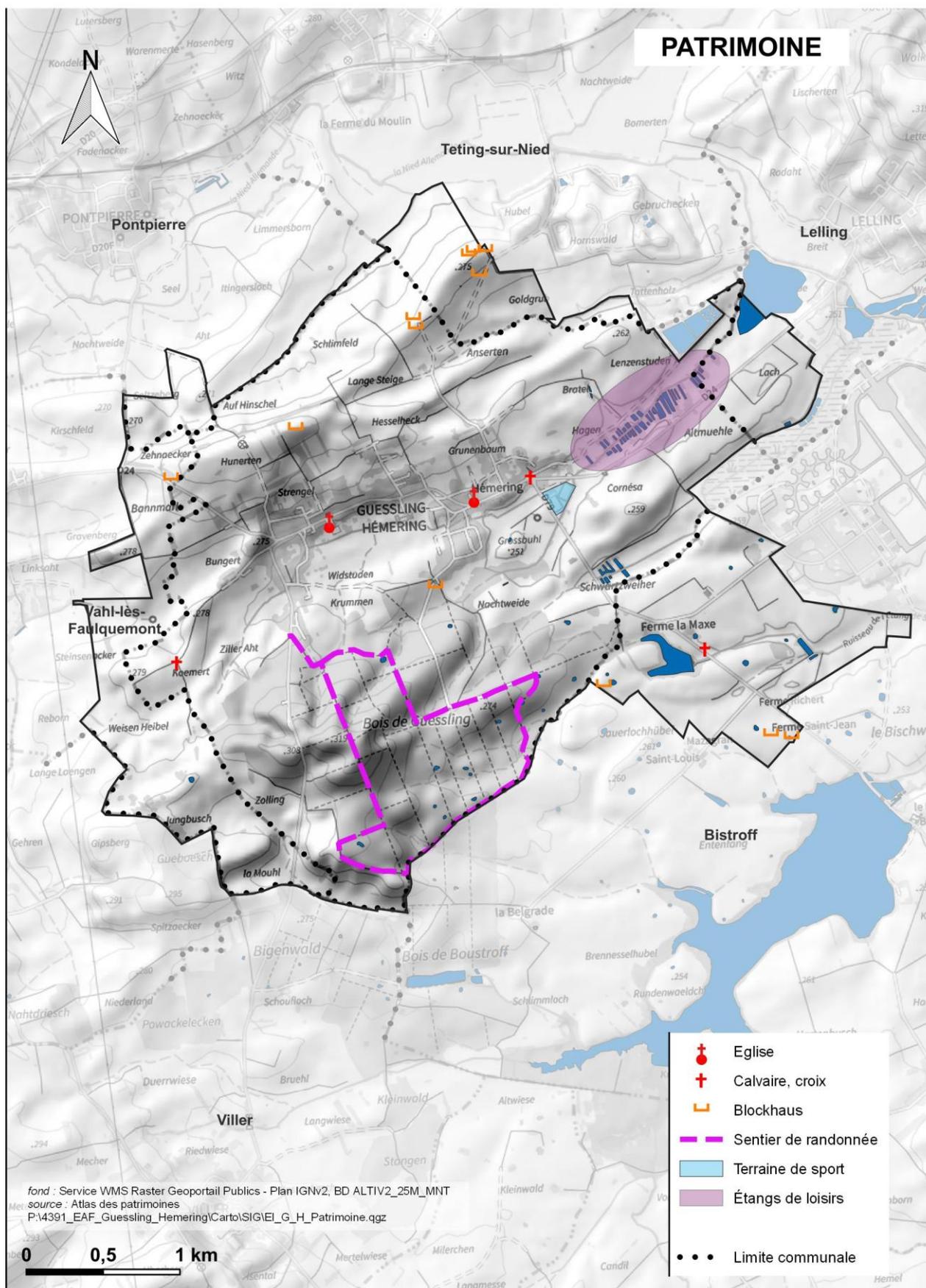
Plusieurs **ouvrages de la ligne Maginot** sont aussi à signaler sur la commune, dont deux blockhaus ; un dans le bois de Guessling (M101B) au lieu-dit La Maxe assurant la protection de la route Hémering-Grostenquin, un autre à l'Est de la route de Viller (M100B). À signaler aussi un observatoire d'infanterie, sur Guessling dans le bois des chênes, à la cote 298, et plusieurs blockhaus pour armes d'infanterie comme au lieu-dit « Anserten ».

Les **mardelles** de la forêt de Guessling-Hémering.

L'origine de celles-ci est encore inconnue (origine humaine ou géologique ?). Elles pourraient en effet correspondre à des cavités d'extraction de marnes destinées à amender les terrains lessivés et acides (limons) en apportant des compléments en carbonates et phosphore. Pour d'autres, les mardelles sont d'anciennes « maisons » comprenant un trou avec un toit en bois. Cependant, personne n'a expliqué la raison de cette technique de construction bien particulière qui consiste à s'enterrer plutôt que d'établir une hutte sur un terrain où l'eau de ruissellement ne serait pas à craindre.

L'on note aussi la présence dans le périmètre d'étude :

- d'une statue de la Vierge à l'Enfant,
- d'une stèle en hommage au Général Schmitz,
- d'une stèle en hommage au Colonel Margotty,
- d'une tombe dite « des soldats russes » en forêt de Guessling.



l'Atelier des Territoires - Février 2025

Carte 34 : Carte du patrimoine.

## F. Lieux-dits, toponymie

Le cadastre fait état d'un très grand nombre de lieux-dits (137), qui permettent de dénommer les différents secteurs du ban.

L'origine des noms de lieux-dits, retrace l'histoire de ce langage imagé depuis le XII<sup>ème</sup> siècle qui fait le charme de nos campagnes.

La connaissance de la toponymie est comme un écho du passé, qui nous renseigne sur l'histoire et la perception des lieux à travers le temps. C'est également le témoignage d'une mémoire collective qui lentement s'efface.

La préservation des lieux-dits participe à la conservation d'un patrimoine bien vivant dont les anciens sont encore les gardiens mémoriels.

Le tableau-ci-après récapitule les différents lieux-dits recensés sur le périmètre d'étude.

<b>Lieu-dit</b>	<b>Commune</b>
AUF DEN SCHWARZWEIHER	Bistroff
AUF NEU MAX	Bistroff
BERG	Bistroff
BISCHWALD	Bistroff
BISCHWALD DIT ENTENFANG	Bistroff
CHAMPAGNE	Bistroff
ETANG DE SAUERLACH	Bistroff
GROSSFELD	Bistroff
MUHLER EYBRE	Bistroff
NEU MAX	Bistroff
SAUERLACHER-HUBEL	Bistroff
VIERMERTELSTUCK	Bistroff
FISCHEREI	Guessling-Hémering
1ERE LANGE DIGRASS	Guessling-Hémering
2EME LANGE DIGRASS	Guessling-Hémering
3ME LANGE DIGRASS	Guessling-Hémering
4ME LANGE DIGRASS	Guessling-Hémering
ACKER	Guessling-Hémering
ALTMUHL	Guessling-Hémering
ALTMUHL	Guessling-Hémering
AM FALKENBERGERWEG	Guessling-Hémering
AM RECH	Guessling-Hémering
AN DER HOH	Guessling-Hémering
ANSERTEN	Guessling-Hémering
ANSERTEN	Guessling-Hémering
AUF BENEBRUCH	Guessling-Hémering
AUF DEM BERG	Guessling-Hémering
AUF DEN BRUCH	Guessling-Hémering
AUF DER HOHL	Guessling-Hémering
AUF GESSELBORN	Guessling-Hémering
AUF HINSCHEL	Guessling-Hémering
AUF KOVERTEN	Guessling-Hémering
AUF KOVERTEN	Guessling-Hémering
AUF SCHITZEL	Guessling-Hémering
AUF SCHWARZWEIHER	Guessling-Hémering
AUF TATENHOLZ	Guessling-Hémering
AUF TATENHOLZWEIHER	Guessling-Hémering
AUF ZILLERT	Guessling-Hémering
BANNMARK	Guessling-Hémering
BENEBRUCH	Guessling-Hémering
BENEBRUCH	Guessling-Hémering
BIBELSAHT	Guessling-Hémering
BINSHELM	Guessling-Hémering
BITZING	Guessling-Hémering
BRATEL	Guessling-Hémering
BRATEL LUCK	Guessling-Hémering
BREIDENBOSCH	Guessling-Hémering
BRUHL	Guessling-Hémering
BRUHL	Guessling-Hémering
BUNGERTGARTEN	Guessling-Hémering
BUSSON	Guessling-Hémering
CORNESA	Guessling-Hémering
DREIGARTEN	Guessling-Hémering

DURRETZEL	Guessling-Hémering
EHRLING	Guessling-Hémering
EHRLING	Guessling-Hémering
ELLER	Guessling-Hémering
ELTENPILCHEN	Guessling-Hémering
FELDLING	Guessling-Hémering
FISCHEREI	Guessling-Hémering
FISCHEREI KLEINBUHL	Guessling-Hémering
FLACHSGARTEN	Guessling-Hémering
FLASCHGARTEN	Guessling-Hémering
GALGENAHT	Guessling-Hémering
GANSTRICH	Guessling-Hémering
GARTEL	Guessling-Hémering
GEISWIES	Guessling-Hémering
GESSELBORN	Guessling-Hémering
GRAULACH	Guessling-Hémering
GROSSBUHL	Guessling-Hémering
GROSSENBUREN	Guessling-Hémering
GROSSTRISCH	Guessling-Hémering
GRUNENBAUM	Guessling-Hémering
GUESSLING	Guessling-Hémering
GUESSLING	Guessling-Hémering
HAGEN	Guessling-Hémering
HAIBENSTUDEN	Guessling-Hémering
HECKENGARTEN	Guessling-Hémering
HEMERING	Guessling-Hémering
HERRENWINGERT	Guessling-Hémering
HESELHECK	Guessling-Hémering
HINSCHELWIESE	Guessling-Hémering
HINSCHELWIESE	Guessling-Hémering
HINTER DER NACHTWEID	Guessling-Hémering
HINTER ZOLLING	Guessling-Hémering
HINTERM BERG	Guessling-Hémering
HINTERM BERG	Guessling-Hémering
HINTERSTER KOMERT	Guessling-Hémering
HUNDSBUHL	Guessling-Hémering
HUNERTEN	Guessling-Hémering
JENNENTAL	Guessling-Hémering
JUNGENBOSCH	Guessling-Hémering
KALKOFEN	Guessling-Hémering
KARRENSTRASSE	Guessling-Hémering
KERZENMERTEL	Guessling-Hémering
KLEINTRISCH	Guessling-Hémering
KLEINWIESE	Guessling-Hémering
KLEINWINCKEL	Guessling-Hémering
KOMERT	Guessling-Hémering
KOMERT	Guessling-Hémering
KOVERTEN	Guessling-Hémering
KOVERTENLACH	Guessling-Hémering
KOVERTENLACH	Guessling-Hémering
KREMPERSFELD	Guessling-Hémering
KRUMMEN	Guessling-Hémering
KURZE STEIG	Guessling-Hémering
KURZE STEIG UNTER HEMERING	Guessling-Hémering

KURZE STEIG UNTER HEMERING	Guessling-Hémering
KURZMUHL	Guessling-Hémering
LANG WIDSTUDEN	Guessling-Hémering
LANGE STEIG	Guessling-Hémering
LANGENHUBEL	Guessling-Hémering
LANGHECK	Guessling-Hémering
LANGLANG	Guessling-Hémering
LANGMUHL	Guessling-Hémering
LANGWINCKEL	Guessling-Hémering
LENZENSTUDEN	Guessling-Hémering
LES TILLEULS	Guessling-Hémering
LINSENFELD	Guessling-Hémering
LUSSWIES	Guessling-Hémering
MATZENLOCH	Guessling-Hémering
MOLRAD	Guessling-Hémering
MUHLGRABEN	Guessling-Hémering
NACHTWEID	Guessling-Hémering
NEUGARTEN	Guessling-Hémering
OBERDORN	Guessling-Hémering
PARISER HECK	Guessling-Hémering
PREVELAHT	Guessling-Hémering
QUACKSTIEL	Guessling-Hémering
REDER	Guessling-Hémering
RODETCHE	Guessling-Hémering
RODETCHE WIDSTUDEN	Guessling-Hémering
ROPERTLANGHECK	Guessling-Hémering
ROSSELMERTEL	Guessling-Hémering
ROTES END	Guessling-Hémering
SANDFELD	Guessling-Hémering
SCCHWARZWEIHER	Guessling-Hémering
SCHEID	Guessling-Hémering
SCHEID	Guessling-Hémering
SCHLIMFELD	Guessling-Hémering
SCHUMACHER	Guessling-Hémering
SCHWARZWEIHER	Guessling-Hémering
SPERBER	Guessling-Hémering
SPERBERBRUHL	Guessling-Hémering
SPERBERHECK	Guessling-Hémering
SPERBERSTRASSE	Guessling-Hémering
SPITZAHT	Guessling-Hémering
SPITZEN	Guessling-Hémering
STRENGEL	Guessling-Hémering
STRENGEL	Guessling-Hémering
SWISCHEN DEN GRABEN	Guessling-Hémering
UNTERANSERTEN	Guessling-Hémering
UNTERDORN	Guessling-Hémering
WALD	Guessling-Hémering
WALZENACKER	Guessling-Hémering
WIDSTUDEN	Guessling-Hémering
WIDSTUDEN	Guessling-Hémering
WIESACKER	Guessling-Hémering
WOLFSKUHLE	Guessling-Hémering
WUSTWIESE	Guessling-Hémering
ZEHNERSRECH	Guessling-Hémering

ZEHNERSRECH	Guessling-Hémering
ZEHNERSRECH	Guessling-Hémering
ZILLERT	Guessling-Hémering
ZILLERTAHT	Guessling-Hémering
ZILLERTWALD	Guessling-Hémering
ZOLLING	Guessling-Hémering
ZWERCHEN	Guessling-Hémering
ALTMUHL	Lelling
AM BRUCH	Lelling
ENTENFANG	Lelling
GUESSLINGER BRUCH	Lelling
HEMERINGER WEG	Lelling
LACH	Lelling
THOMASWIES	Lelling
SELTZERBERG	Pontpierre
SCHURREN	Pontpierre
SPITTEL	Teting
GOLDGRUB	Teting
HUBEL	Teting
WEIHER	Teting
DREISCHER	Vahl-les-Faulquemont
BONMARK	Vahl-les-Faulquemont
ESPEN	Vahl-les-Faulquemont
FELTING	Vahl-les-Faulquemont
JUNGBUSCH	Vahl-les-Faulquemont
KROUTGARTEN	Vahl-les-Faulquemont
LA MOUHL	Vahl-les-Faulquemont
NEUWITZ	Vahl-les-Faulquemont
ROTEN HIEBEL	Vahl-les-Faulquemont
SOLINGEN NACHTWEIDE	Vahl-les-Faulquemont
STEINENACKER	Vahl-les-Faulquemont
WEISEN HIEBEL	Vahl-les-Faulquemont
ZEHNACKER	Vahl-les-Faulquemont

Tableau 9 : Liste des lieux-dits.

## G. Tourisme et loisirs

La commune dispose d'équipements sportifs (stade, jeux pour enfants,...) et plusieurs associations font vivre le village.

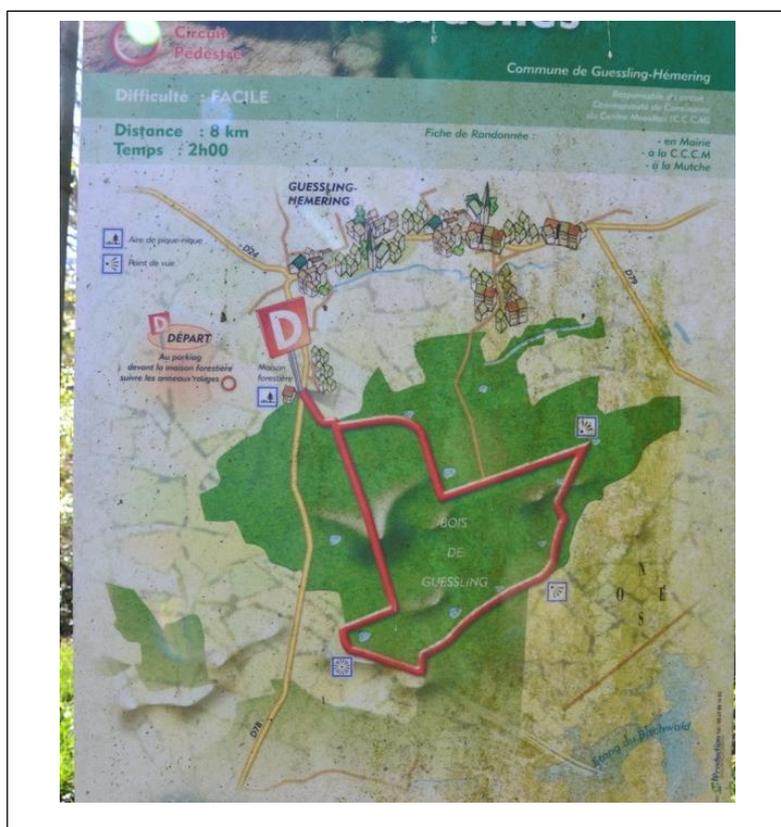
### **Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Histoire de Guessling-Hémering**

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Histoire de Guessling-Hémering fut créée en 2008, et elle réalise un travail de recherche et de sauvegarde de la mémoire locale.

Elle a aussi œuvré à la restauration et l'érection de statues et de stèles, ainsi qu'à la réalisation d'expositions et l'édition de brochures. Elle gère aussi un site internet sur l'histoire locale.

La commune ne dispose pas de gîte, mais il en existe dans les communes voisines de Pontpierre et Vahl-lès-Faulquemont.

Un sentier de randonnée intitulé « A la découverte des mardelles » long de 8 km, permet de découvrir entre autres ces petites mares, nombreuses au sein de la forêt de Guessling-Hémering.



Carte 35 : Carte du sentier « à la découverte des mardelles »

## H. Paysage (extrait de l'étude du CAUE)

Le périmètre d'étude se trouve à l'extrémité Est du plateau lorrain, à la charnière de l'unité paysagère du Warndt au Nord de la commune et au Sud-Est de celle du Pays des petits étangs.

Le paysage se caractérise par un paysage partagé entre agriculture céréalière en openfields et espaces pâturés en fond de vallon et boisés au Sud de Guessling.

Les éléments forts de ce paysage sont les rives des ruisseaux de Bruhlgraben et de la Fischerei, ainsi que le chapelet d'étangs présent au Nord-Est.

Le territoire étudié est marqué par des axes structurants qui constituent la trame de son territoire.

Celle-ci est orientée, d'Ouest en Est par l'axe défini par le val constitué du cours du ruisseau de la Fischerei et son affluent le Bruhlgraben. Cet axe est doublé par l'axe de la RD 24 qui relie la commune à Faulquemont vers l'Ouest, via Vahl-lès-Faulquemont et Lelling à l'Est.

L'entité urbaine de la commune est composée de **deux secteurs** :

- **le centre village, situé côté Guessling**, est organisé au long de l'axe Ouest-Est constitué par la rue de Principale qui le relie à l'Est au centre ancien de Hémering.
- **le centre ancien de Hémering**,

**A ceci s'ajoutent les extensions urbaines** intervenues :

- **entre les deux centres anciens**, qui a fini par gommer l'espace qui existait entre les deux villages,
- **le lotissement de la rue de la Forêt**, au Sud de l'axe de la rue Principale,
- **le prolongement de la rue Principale** à l'Est de Hémering,
- **la rue des écoles** au Nord-Ouest **et de Viller** au Sud-Ouest de Guessling.

La topographie des lieux place le village de Guessling-Hémering **sur la pente Nord dessinant le val du ruisseau de la Fischerei et de Bruhlgraben** qui traverse le territoire d'Ouest en Est. De longues vues sont orientées selon l'axe du cours d'eau et du Nord vers le Sud depuis la côte de Téting.

L'organisation spatiale confère au village une ambiance champêtre dominée par les espaces agricoles prairiaux et forestiers.

**Le bois de Guessling se prolonge selon un axe Nord-Sud** en direction des communes voisines de Bistroff et Viller. Il compose, avec les bois présents sur les territoires adjacents, **un massif forestier d'une surface totale de 500ha**.

Guessling-Hémering est également limitrophe de grands espaces de nature constitués par l'étang du Biswald et des espaces en friche aux abords des pistes et équipements de la base aérienne de Grostenquin.

### Caractéristiques de l'unité paysagère

Le large paysage du Plateau lorrain se compose d'un plateau ondulé et de vallées ouvertes.

La céréaliculture domine le haut du plateau, les prairies et boisements se retrouvent pour l'essentiel dans les vallées.

Le paysage est très ouvert, certains points hauts offrent de très larges perspectives.

Le Plateau lorrain présente dans sa globalité l'aspect d'une mosaïque mêlant céréaliculture et élevage. Les massifs forestiers se trouvent regroupés essentiellement sur les hauteurs.

**Ambiances paysagères du périmètre d'étude : « sous unités » paysagères.**

L'imbrication des composantes paysagères de l'unité d'ensemble (espaces de champs et pâtures, de forêts, ripisylve de la rivière et de ses affluents...) associée à la topographie (ondulations et ruptures de pentes douces) concourt à l'émergence de micro-paysages (sous-unités).

Ces espaces sont liés à la présence d'éléments de cadrages de vues et d'échappées visuelles. Les projets d'aménagement doivent prendre en compte ces éléments pour assurer leur préservation et leur mise en valeur.



1 2 3 4 5 6 vues longues ouvertes et dégagées dont l'observateur se trouve en position dominante.

1 2 3 vues cadrées par les masses végétales ou/et la topographie (sous-unités paysagères).

Schéma 4 : Points de vues sur l'ensemble de la commune de Guessling-Hémering.

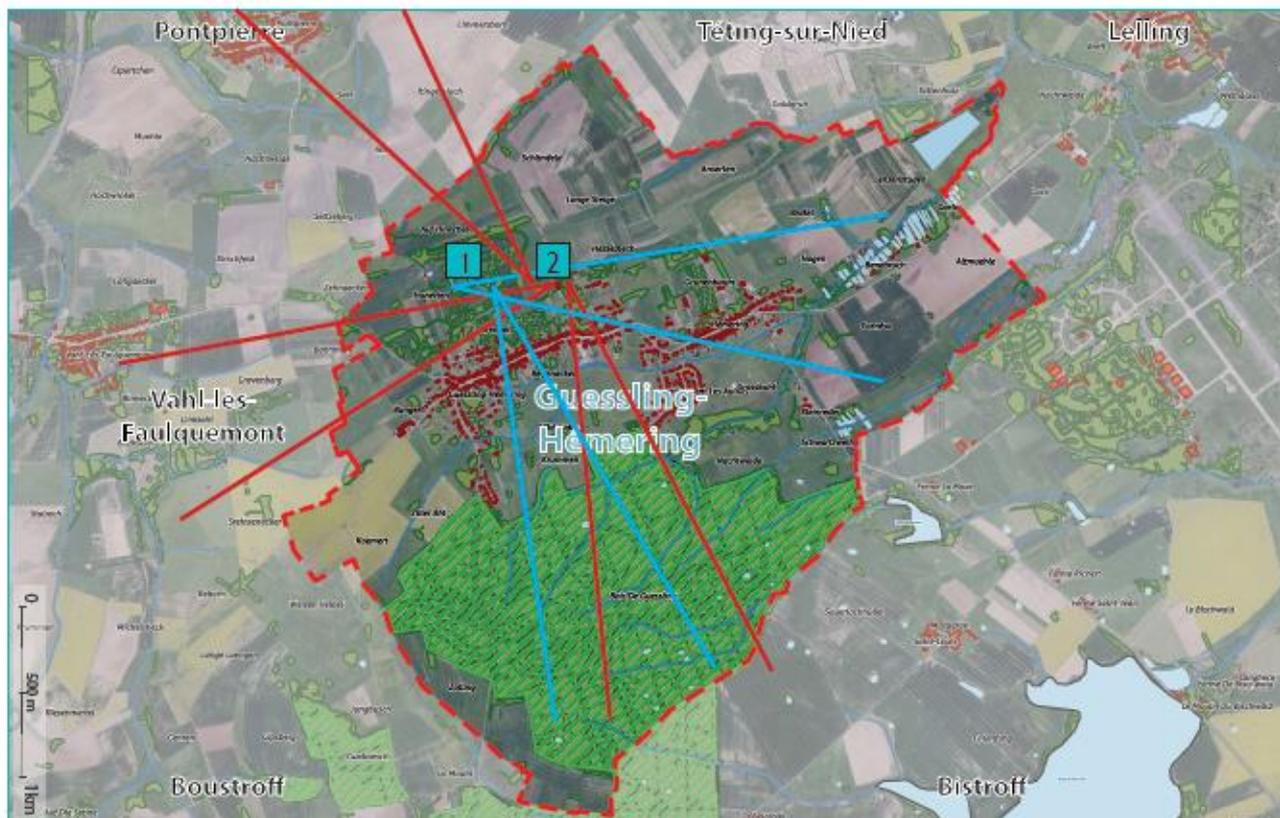


Schéma 5 : Points de vues depuis le Nord de la commune.

Photo n° 20 : Depuis le chemin traversant le secteur de Preylaht, au Nord de la zone urbanisée de Guessling.



Vue en direction du Sud.



Des prairies pâturées, plantées de vergers.



Une imbrication entre prairies et champs.

Ce secteur, situé en pente, s'ouvre à l'arrière des maisons de la rue Principale. Il s'organise, de part et d'autre des chemins agricoles, sous la forme d'une **mosaïque de vergers** conduits en **prairies** de pâturage et de fauche, au sein de laquelle viennent s'insérer des **incursions de champs de grandes cultures**. Ce micro-paysage, marqué par la proximité de l'espace urbanisé compose un **environnement végétal en transition progressive vers le paysage agricole**.

Photo n° 21 : Le secteur desservi par la rue des Vergers.



Ces espaces, à l'Ouest du secteur précédent, s'inscrivent en prolongement du précédent. Cependant, il présentent un aspect légèrement différent du fait d'un **espacement de la trame paysagère** qui le compose. A ce changement de morphologie du parcellaire s'ajoute l'**apparition d'espace urbanisés intervenant en perpendiculaire** par rapport à celui du **coeur ancien du village**. Les prairies les plus au Nord sont ponctuées de reliquats de haies champêtres.

Photo n° 22 : Depuis la rue des Vignes, un accès en pente douce entre le village et son environnement agricole.



Le Nord-Est du territoire communal permet **une lecture d'ensemble du paysage**. Du fait d'un recul suffisant, nous pouvons embrasser du regard l'ensemble les **différents plans qui composent la vue** jusqu'aux **limites dessinées par la forêt** de Guessling. Les espacements des arbres des vergers définissent des cadrages intéressants sur le paysage.

Ces points hauts offrent également **de belles longueurs de vues en direction du Nord**.

Photo n° 23: Le secteur desservi par la rue du Château d'eau.



Le haut du secteur de la rue des Vignes est occupé par **de grandes parcelles de surfaces arables**. La différence d'aspect entre celles-ci et les espaces occupés par les vergers pâturés **permet de prendre conscience de la qualité de l'enveloppe paysagère qui entoure le village**. En se tournant vers la **zone plus ouverte de l'aire agricole** du Nord du territoire, nous voyons **quelques bouquets d'arbres en bordures des champs**.

Photo n° 24: Depuis l'extrémité Nord du territoire communal : un belvédère sur le paysage avoisinant.



Photo n° 25 : La rue des écoles, une rue en arrière des jardins des maisons de la rue Principale.



Cette **rue récente**, disposée **en parallèle de l'axe de la rue Principale**, s'inscrit en arrière des jardins et vergers des maisons de cette dernière. Cet emplacement offre **une vue peu courante sur les espaces privés** de la commune habituellement inaccessibles au regard.

Photo n° 26 : La rue Principale de Guessling aux abords de l'église et de la mairie



**Le coeur ancien**, aux maisons jointes, organisées de part et d'autre de la rue Principale, **ne permet pas d'entrer en relation visuelle avec le paysage** qui entoure la commune. **Les usoirs**, malgré quelques grands arbres, **présentent un aspect essentiellement minéral**, Ils sont dominés par les véhicules en stationnement.

Photo n° 27: L'espace de prairies humides, vue depuis le village (en arrière de l'église).



La traversée de la frontière, créée entre l'espace de la rue et les espaces de nature, **permet d'accéder rapidement à un paysage agricole** à l'ambiance **organisée autour de la présence de l'eau**. La vue qui s'offre au visiteur s'ouvre sur **de vastes prairies**, traversées par **le ruisseau de la Fischerei et du Bruhlgraben**, dont la présence est signalée par **les arbres qui composent leur ripisylve**. La rive Sud de la prairie est ourlée par la **masse boisée** qui la délimite.

Photo n° 28 : Depuis l'arrière de la salle communale.



Cette seconde échappée, au sein de l'espace urbanisé, est proposée en empruntant l'**accès aux espaces situés en arrière de la salle communale**. L'éloignement de ce point de vue, par rapport au précédent, propose de **belles longueurs de vues en direction de l'Ouest**, au travers des jardins situés au Sud de la rue Principale. Le paysage de la prairie, plus ouvert à cet emplacement, met en évidence la **présence du lotissement de la rue de la Forêt**.

Photo n° 29 : La rue et le chemin des Vergers.



**Les abords de ce chemin**, le plus à l'Ouest par rapport au centre ancien de Guessling, **sont occupés par un ensemble de vergers** disposés selon un axe perpendiculaire à celui-ci. **Ces vergers complètent**, en dépit de la présence de constructions récentes réalisées en dehors de la trame villageoise, **de manière intéressante la couronne végétale du village**.

Photo n° 30 : A l'interface entre Guessling et Hémering.



La liaison entre les deux centres anciens s'effectue par la construction de nouvelles maisons, du côté Nord de la chaussée, au sein de la zone qui était occupée par les champs. Un espace de champs reste ouvert et permet de conserver des échappées visuelles en direction du Nord du territoire. Vers le Sud, quelques échappées restent dégagées en direction du lotissement de la forêt et du bois de Guessling, en dépit des constructions de la rue du Bourg.

Photo n° 31 : La rue de la chapelle, à l'arrière de la chapelle de la Très Sainte Vierge Marie.



Cette petite rue, en parallèle de l'axe de la rue Principale, assure la liaison, par l'arrière des maisons orientées sur cet axe, vers la rue de Téting à l'Est. Sa partie Nord n'est occupée que par deux maisons situées à son entrée et un bâtiment agricole à mi-distance. L'espace traversé est composé, du côté Sud des jardins de derrière des maisons de la rue Principale et vers le Nord de vergers aux travées disposées en perpendiculaire de l'axe de la rue.

Photo n° 32: Depuis la rue, puis le chemin de Téting.



Cette rue, en direction du Nord, se prolonge par un chemin qui traverse un paysage vallonné composé de champs et de prairies plantées de vergers. Ce paysage offre de longs points de vues vers l'environnement du territoire.

Photo n° 33 : Le Nord-Ouest du territoire communal, vers Téting.



La traversée du Nord-Ouest du territoire de Guessling-Hémering, conduit jusqu'aux blockhaus d'Anserten. La vue panoramique s'ouvre sur le paysage en direction de Téting-sur-Nied au Nord, qui court sur le revers boisé de la côte de Lorraine et vers la commune de Lelling au Sud-Ouest. Ce beau paysage agricole est perturbé par la présence de la décharge, limitrophe de Guessling-Hémering, qui occupe le Sud du territoire de Téting.

Photo n° 34 : La rue Principale au niveau de Hémering.



La traversée du centre ancien de Hémering présente un aspect similaire à celui de Guessling. **L'espace de la rue se compose de larges usoirs bilatéraux**, disposés de part et d'autre de la voirie, délimités par **un bâti continu et jointif**. Par rapport à celui de Guessling, le centre de Hémering présente des **usoirs plus enherbés, plantés de quelques arbres de haut jet**.

Photo n° 35: La rue des Cigognes.



**Cette rue traverse la zone humide** située à l'Est de Hémering. Elle longe le **chapelet d'étangs de la pêche** en longeant la **rive Sud des espaces de prairies** au Nord de la RD 28. Le chemin offre de **longues échappées visuelles** sur les champs et prairies alentours. Le chemin dessert la station d'épuration de la commune, où il termine en cul-de-sac.

La vue vers l'Est s'ouvre sur la confluence entre le ruisseau de la Fischerei et le ruisseau du Bischwald, au Nord-Ouest de Lelling.

Photo n° 36 : Sortie de Hémering vers Lelling : aux abords du ruisseau de la Fischerei.



En entrant dans la commune (ou en sortant) la **transition entre l'espace campagnard et la partie urbanisée de la commune** est assurée par la présence d'un **alignement de tilleuls à haute tige**. Ce cordon tendu entre la commune et son environnement paysager est relié à **la traversée du ruisseau de la Fischerei**. La palissade végétale de **sa ripisylve compose une véritable porte d'entrée** marquant une césure entre l'espace routier et les voiries plus lentes de la commune.

Photo n° 37 : Sortie de Hémering vers Lelling : au niveau des étangs.

Après avoir passé le panneau de sortie de l'agglomération de Gessling-Hémering, **la RD 24 longe le secteur des étangs de la Fischerei** sur 1,25 km. **La présence des étangs et du ruisseau** est signalée par **les végétaux de leurs ripisylves**. Vers le Sud, à l'extrémité de la zone cultivée, le regard est arrêté par la **lisière végétale qui délimite la zone Nord-Ouest de la base aérienne** de Grostenquin.



Photo n° 38: Entrée Ouest du village en venant de Bistroff.



L'entrée en venant de Bistroff se fait après avoir traversé la zone humide au Sud de la zone urbanisée de Guessling-Hémering. **L'Est de l'entrée** de la commune est occupé par **les terrains des sports**. Ces espaces sont fermés d'**une longue haie de troènes** taillés au carré, prolongée par un **alignement de bouleaux**. **En vis-à-vis l'accès vers le village est agrémenté par des pruniers à feuilles pourpres**. Au travers de cet alignement s'ouvrent des vues vers le village.

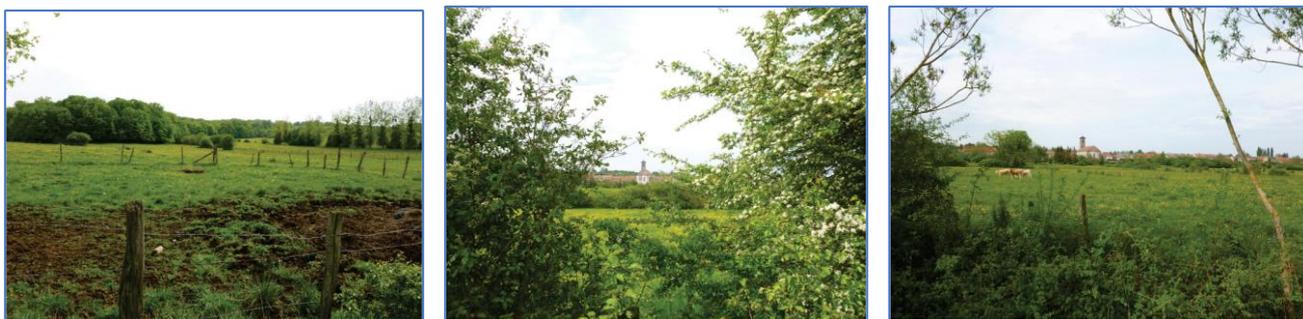
Photo n° 39 : Le secteur du lotissement de la Forêt : les prairies et, au Sud le massif boisé de Guessling.



Ce quartier, implanté **au coeur de la zone de prairies**, **au Sud de la zone urbanisée de Guessling-Hémering**, **relie le massif forestier** du bois de Guessling. Sa situation l'inscrit **en relation visuelle avec les espaces ouverts des prairies** qui le ceinturent, **avec le centre village** qui ferme la prairie au Nord et **avec l'ambiance de la vaste et épaisse forêt**. Le lotissement constitue une incursion de l'urbain dans cet espace dominé essentiellement par la nature.

Photo n° 40 : Les prairies au sein de la zone humide.





Ce grand espace de prairies humides orienté du Sud-Ouest vers le Nord-Est selon, un angle de 25°, est divisé deux espaces par le lotissement de la Forêt (de 13,1 ha). La plus grande partie à l'Ouest, d'une superficie de 48,1 ha présente une largeur moyenne de 518 mètres et s'étend sur 950 mètres. Elle est parcourue par le Bruhlgraben, venant de l'Ouest, et son affluent temporaire qui provient du Sud-Ouest. La seconde prairie à l'Est d'une superficie de 19,7 ha, d'une largeur de 345 mètres s'étirant sur 435 mètres. Elle se prolonge au Sud du lotissement, sur 350 mètres, selon une largeur de 115 mètres. Elle est délimitée au Nord par le Bruhlgraben et au Sud par le ruisseau de la Fischerei. Ce micro-paysage, quasiment plat (5 mètres de dénivellée à l'Ouest et environ 1 mètres à l'Est) est défini par le léger changement altimétrique entre la prairie et la zone «à sec» du centre village (8 mètres plus haut) en direction du Nord et par la lisère du bois de Guessling vers le Sud. Ce paysage plat trouve une certaine verticalité du fait de la présence des végétaux des ripisylves des différents cours d'eau qui l'irriguent.

Photo n° 41 : En venant de Viller, l'entrée sur le territoire de Guessling-Hémering



Après avoir traversé le bois de Guessling, l'entrée dans la commune se fait en traversant un premier groupe de maisons. L'espace de 150 mètres qui les sépare des autres maisons de la rue offre des vues dégagées vers les espaces agricoles de l'Ouest. Depuis la rue Gangoulf, l'on dispose de vues en direction de la grande prairie et vers le centre ancien de Guessling.

Photo n° 42 : Entrée Sud-Ouest par la rue de Viller



Une seconde portion de rue, bordée de maisons récentes, nous conduit en direction de l'entrée de la rue Principale. Une zone non bâtie s'ouvre en direction des prairies situées à l'Ouest. Ces espaces dégagés, aux

grandes longueurs de vues, s'inscrivent **dans la continuité des vastes prairies situées à l'Est** de la rue de Viller. **Ce paysage reste dominé par la présence de l'eau** et des arbres qui en signalent les ruisseaux.

Photo n° 43 : Vues aériennes à 360° depuis le secteur de la mairie



Hémering s'adosse, au Sud, au vaste bois de Guessling dont les 2,85 km<sup>2</sup> occupent quasiment 1/4 de la surface totale de la commune (28%).

L'ambiance végétale domine le paysage communal du fait des espaces de prairies qui le traverse d'Ouest en Est, de la présence d'une enveloppe végétale constituée de jardins et de vergers, notamment au Nord du village en partie sommitale.

Cette impression est renforcée par la présence des ripisylves des cours d'eau et des étangs.

La densité du réseau hydrographique, constitué par le ruisseau de la Fischerei, du Bruhlgraben et leurs affluents, ainsi que le chapelet d'étangs situé à l'Est de Hémering compose un paysage dominé par l'eau.

La commune, constituée par les deux centres anciens de Guessling à l'Ouest et de Hémering à l'Est, est traversée d'Ouest en Est par la RD24 qui connecte celle-ci à la contournante Est de Faulquemont (la RD910) et vers Lelling à l'Ouest.

Cet axe permet de connecter les communes de Pontpierre, au Nord, et de Viller et Bistroff via les RD78 et 79 au Sud. La commune s'est développée à partir de ses centres anciens par des extensions à l'Ouest de Guessling (rues des Écoles au Nord et de Viller au Sud), entre les deux villages, du côté Est de Hémering et par la création du lotissement de la rue de la forêt au Sud de la zone urbanisée.



## I. Voies de communications

Guessling-Hémering est desservi par plusieurs routes départementales qui servent de jonction à des voiries de plus ou moins grande importance.

La commune est ainsi traversée par la RD24 qui permet de rejoindre Faulquemont en passant par Vahl-lès-Faulquemont et Lelling dans l'autre sens.

Cette RD constitue la rue principale du village.

La RD 79, qui permet de rejoindre Grostenquin, le chef-lieu de canton.

La RD 78 vers les villages de Viller et Harnkirch avant d'arriver à Morhange.

Ces routes départementales permettent de rejoindre des axes plus importants :

- La RD 910, reliant Faulquemont à Pont-à-Mousson,
- La RD 674, reliant Nancy à Sarreguemines.

L'échangeur autoroutier le plus proche est celui de Saint-Avold. Il permet de rallier l'A4 vers Strasbourg ou Paris.

La commune n'est pas traversée par une ligne ferroviaire, et la gare la plus proche est celle de Faulquemont à 6 km.

Le village est desservi par le réseau de bus du département, avec plusieurs arrêts à Guessling et Hémering.

Le territoire est parcouru par des chemins ruraux, pour la plupart enherbés, mais de très nombreuses parcelles ne disposent que de servitudes de passage.

Sur Lélling, Pontpierre, Vahl-lès-Faulquemont et Téting-sur-Nied la plupart des chemins cadastrés sont des chemins d'exploitation, et certains de ces chemins n'existent plus sur le terrain. Ils ont été englobés dans des îlots agricoles.

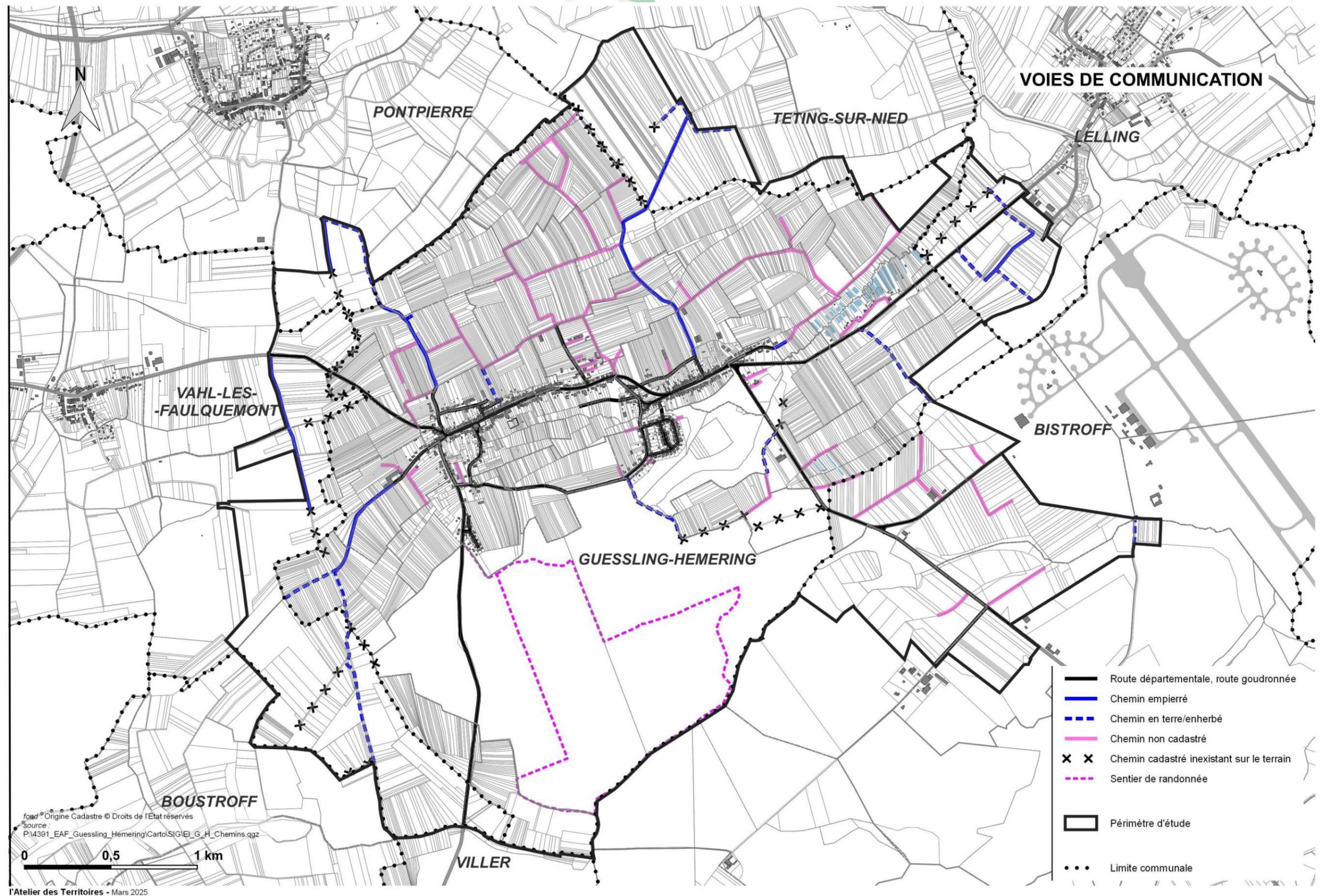
Sur Bistroff la route qui mène à l'ancienne base de Grostenquin est aménagée sur une emprise pour partie militaire, et pour partie à la commune (chemin rural).

Il existe aussi de petits tronçons de chemin ruraux qui desservent les terrains agricoles, mais la plupart des chemins agricoles correspondent à des servitudes.

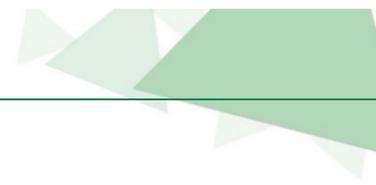
Aux abords du village de Guessling-Hémering, plusieurs de ces servitudes de passage ont donné lieu à l'aménagement sur le terrain d'un chemin empierré ou goudronné, sans que son emprise cadastrale ne soit créée.

Les chemins ruraux et d'exploitation qui existent encore dans le périmètre d'étude sont le plus souvent en assez mauvais état.





Carte 37 : Carte des voies de communications



## J. Equipements

### 1. Eau potable

L'eau potable distribuée à Guessling-Hémering est fournie par le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (S.E.B.V.F.), et elle provient de captages sur Basse Vigneulles, Créhange, Lesse et Hautes Vigneulles.

La qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes microbiologiques et physicochimiques.

La commune est desservie en eau par un réseau interne.

Un réservoir de 500 m<sup>3</sup> se situe à l'extrémité de la rue du château d'eau, à 700m au Nord-Ouest du village, à la cote 296m, et une conduite principale de distribution de diamètre 150mm pourvoit le réseau interne du village. Ces conduites sont placées dans l'emprise des rues.

### 2. Assainissement

La compétence assainissement relève de la CASAS, qui assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées de la commune.

Guessling-Hémering dispose d'un réseau séparatif et unitaire partiel.

Les eaux usées sont évacuées vers la lagune intercommunale (Guessling-Hémering et Lelling), située à l'extrémité Est du territoire de Guessling-Hémering.

L'assainissement non collectif est suivi en régie par la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie (CASAS).

### 3. Collecte et traitement des déchets

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont assurés par le Syndicat des déchets ménagers de Moselle Est (SYDEME), auquel adhère la CASAS.

Un service de ramassage des ordures ménagères est en place.

Il n'y a pas de déchetterie sur le territoire de la commune, mais les habitants de Guessling-Hémering peuvent se rendre à Faulquemont.

Un dépôt de déchets verts existe à proximité de l'antenne SFR, à l'extrémité de la rue du château d'eau.

### 4. Centre d'Enfouissement Technique de Téting-sur-Nied

La commune voisine de Téting-sur-Nied accueille un important Centre d'Enfouissement Technique, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) autorisée par arrêté préfectoral.

Le centre a été mis en service en 1976, et son exploitation est assurée par SUEZ.



Schéma 6 : Photo-aérienne du Centre d'Enfouissement (Source SUEZ).

La structure traite les déchets des activités économiques et des ménages ayant fait l'objet d'un tri à la source, et en provenance essentiellement de Moselle et de l'Alsace bossue.

95 % du biogaz issu de la fermentation est valorisé en énergie : 10 000 MWh d'électricité sont produits par an et injectés dans le réseau de l'UEM, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une commune de 5 000 habitants.

Cette énergie est également utilisée en boucle fermée pour alimenter une station de traitement des lixiviats (eaux de pluie qui ont percolées à travers les déchets).

L'installation n'occupe qu'une partie des 70 ha du site : 20 ha sont consacrés à la biodiversité et constituent un espace de paix pour les espèces. Des initiatives en faveur de la faune et de la flore permettent de préserver la richesse du site, qui recense de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, d'amphibiens et de végétaux.

Le centre d'enfouissement a régulièrement besoin d'étendre son emprise, et son périmètre est susceptible de s'étendre par rapport à ce qu'il est actuellement, notamment en direction du ban de Guessling-Hémering.

Un échange avec SUEZ a permis de préciser cette possibilité d'extension des installations du centre d'enfouissement en direction de Guessling-Hémering, et le zonage du PLU de Téting-sur-Nied fourni aussi des informations sur le sujet (zone 1AUXa)



Carte 23 : Extrait du règlement graphique du PLU de Téting-sur-Nied, avec la zone réservée pour l'extension du centre d'enfouissement (zone 1AUxa).

## K. Risques

Guessling-Hémering a fait l'objet de 5 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1995 (source Catnat) :

- Le 3/04/2023 pour sécheresse ;
- Le 22/06/2019 pour sécheresse ;
- Le 30/12/1999 pour inondation, coulée de boues et mouvements de terrain ;
- Le 12/04/1997 pour inondation ;
- Le 08/09/1995 pour inondation.

Le risque lié aux inondations apparaît comme le plus important sur la commune.

### 1. Risque lié aux inondations

La commune ne fait pas l'objet d'un Plan de Protection des Risques inondations (PPRI), ni d'un Atlas des zones inondables (AZI).

Le risque inondation de la Nied du Bischwald a néanmoins fait l'objet d'un Recueil des Zones Inondées (RZI) lors des crues des 15 et 16 octobre 1981, réalisé par la DDAF de la Moselle en 1995.

La crue du 15 octobre 1981 est considérée comme la crue de référence pour le bassin versant de la Nied allemande.

#### **« Inondation du 17 mai 2024 à Guessling Hémering »**

La commune de Guessling-Hémering a été soumise à un phénomène pluvial particulièrement important le 17 mai 2024 (90-100mm d'eau en 16heures), et une partie du village a été inondée.

Le phénomène et ses conséquences ont fait l'objet d'un diagnostic succinct par l'EPAGE des 3 Niefs, en charge pour rappel de la GEMAPI sur le secteur.

Le paragraphe qui suit présente une synthèse de ce diagnostic.

#### **Bilan rapporté des inondations :**

- 8 habitations inondées rue du Cormier ;
- 2 habitations inondées rue de la forêt ;
- 2 habitations inondées rue du bourg ;
- La route du lotissement de la Forêt inondée ;
- La route de Viller inondée (une buse en charge).

L'ensemble des riverains touchés par les inondations, semblent l'avoir été soit par la remontée de nappes soit par remontée des réseaux (pluviales drain, ...). De nombreux témoignages anciens semblent mettre en évidence des problématiques de remontées de nappes (lotissement construit en zone humide) et liées à la remontée des eaux dans le réseau.

La carte des Zone humide potentielle présentée ci-après, permet de mettre en évidence les inondations par remontées de nappes (source EEV3Nied).



Schéma 7 : Zones humides potentielles.

L'aléa « Inondation », au sens GEMAPIEN est donc quasi nul, voir absent.

Cependant l'Enveloppe approchée des inondations potentielles pour le débordement des cours d'eau (EAIP CE) (carte ci-dessous), semble mettre en évidence la construction du lotissement (sur remblai) en zone inondable.



Schéma 8 : Enveloppe approchée des inondations potentielles par débordement de cours d'eau.

**Les caractères aggravant le risque d'inondation lié au cours d'eau, sont les suivants :**

- Remblais réalisés en zone inondable rue de la Forêt et rue du Cormier,
- Bassin de rétention des eaux pluviales aménagé en remblai au sein de la zone inondable,
- Voirie communale réhaussée au droit du pont de la rue du Bruhlgraben,
- Remblai de l'aire de jeux,
- Buse sous RD79 sous dimensionnée (?),

- Cours d'eau du Bruhlgraben détourné,
- Angle a 90° du cours d'eau entraînant une perte de charge et une potentielle réhausse des lignes d'eau.

## 2. *Autres risques naturels :*

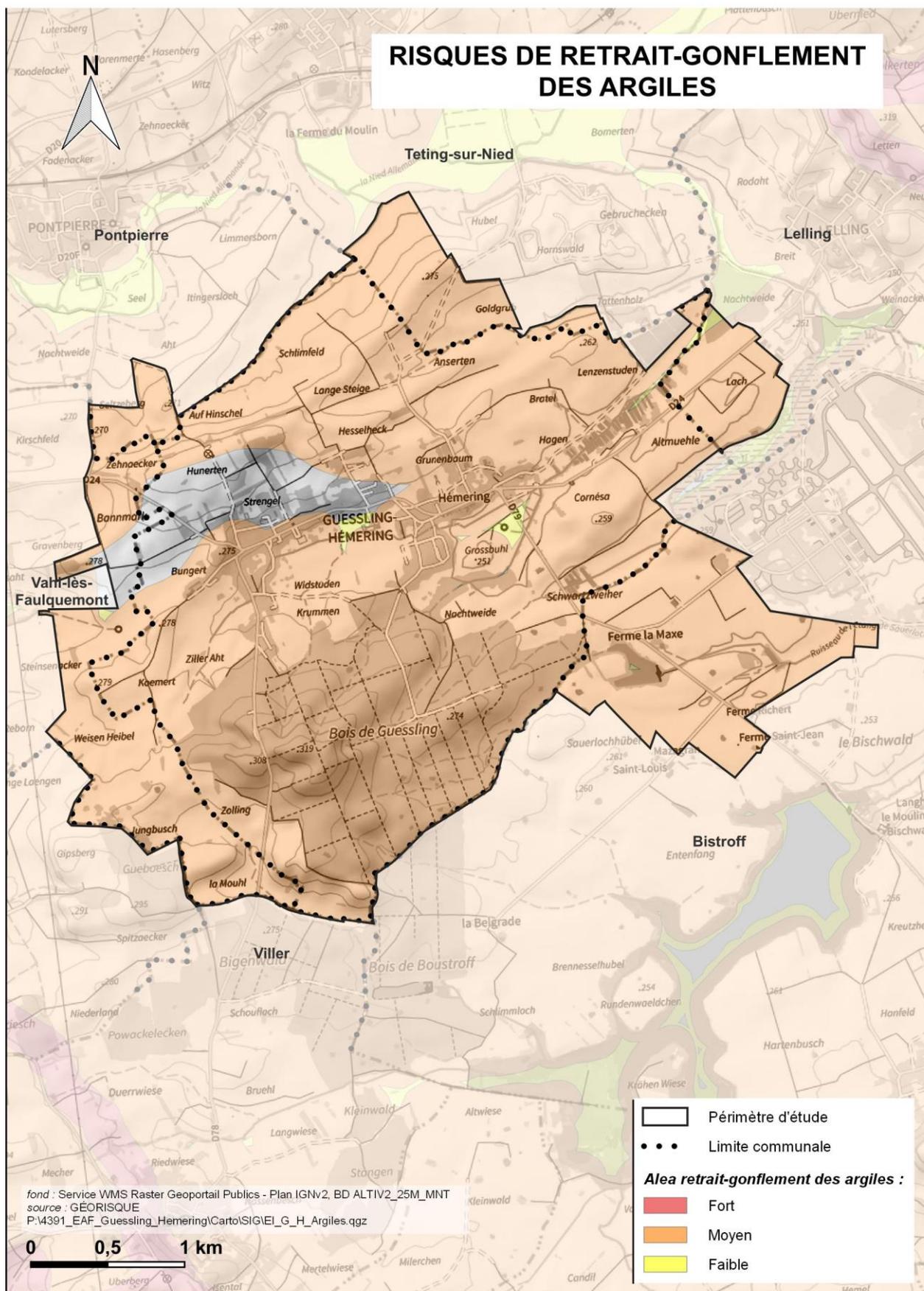
Pratiquement la totalité du territoire est soumise à un aléa retrait-gonflement des argiles de niveau moyen.

L'aléa sismique est très faible.

## 3. *Risques technologiques*

Le territoire communal est traversé par des canalisations enterrées de matière dangereuse ; une de gaz haute-pression gérée par GRT-gaz et l'autre d'éthylène gérée par Ethylène Est, qui traversent les terrains agricoles du périmètre respectivement à l'Ouest et au Nord.

Les interventions à proximité de ces canalisations doivent faire l'objet de procédures réglementaires.



L'Atelier des Territoires - Février 2025

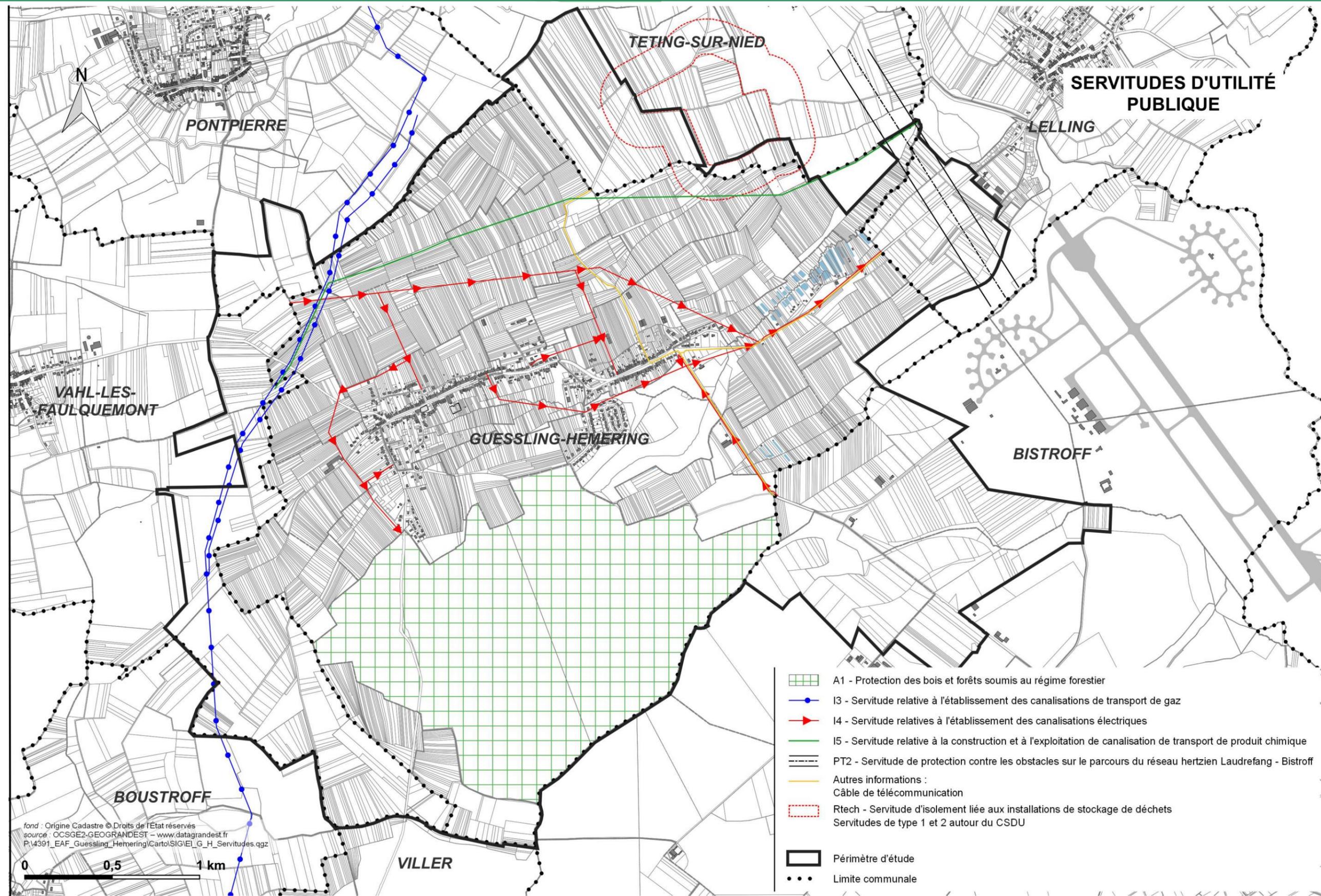
Carte 24 : Carte du risque retrait-gonflement des argiles

## L. Servitudes d'utilité publique

Le périmètre d'étude est concerné par différentes servitudes d'utilité publique :

- de protection des bois et forêts soumis au régime forestier (A1);
- liée aux canalisations de GRT-Gaz (I3) ;
- liée à des canalisations électriques ;
- liée à l'exploitation de canalisation de transports de produits chimiques (I5) ;
- liée à la protection contre les obstacles sur le parcours du faisceau hertzien Laudrefang-Bistroff.
- d'éloignement par rapport aux installations du centre d'enfouissement technique de Téting-sur-Nied (recul de 200m à respecter).

Des câbles de télécommunications traversent la commune et une antenne SFR a aussi été implantée au droit du château d'eau au Nord du village.



Carte 25 : Carte des servitudes d'utilité publique



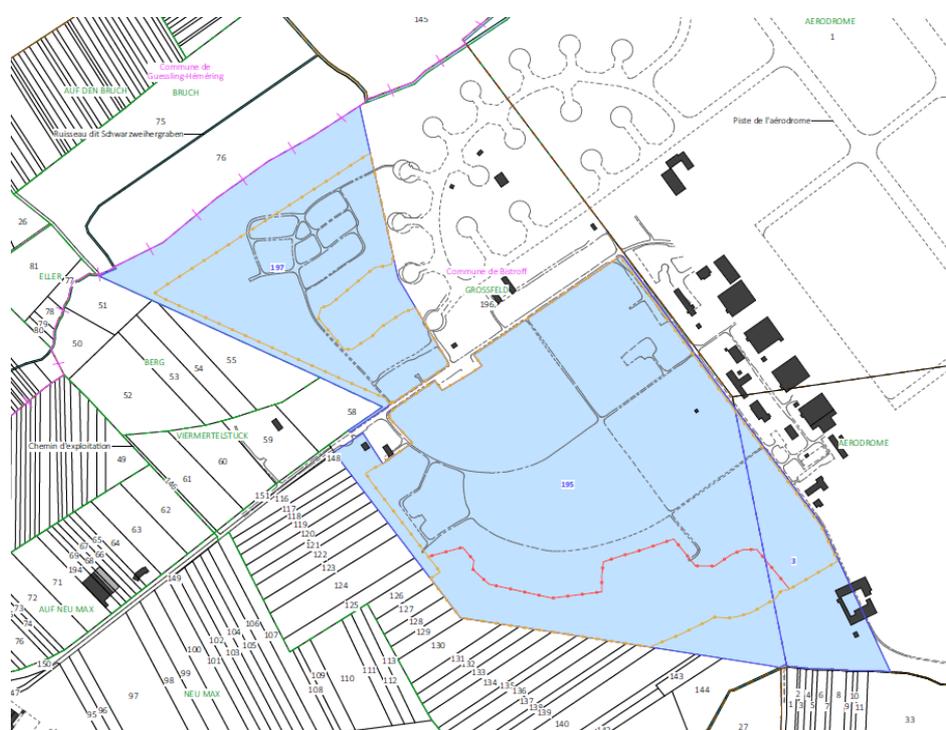
## M. Projets recensés

### *Parc photovoltaïque sur la base aérienne de Grostenquin*

EDF Renouvelables France, entité d'EDF Renouvelables, a initié en avril 2021 un projet photovoltaïque sur la commune de Bistroff pour le compte de la SAS Centrale photovoltaïque de la base aérienne de Grostenquin.

Le site d'implantation du projet se trouve dans la partie Nord du territoire communal de Bistroff au lieu-dit « Base aérienne de Grostenquin », à plus de 3 km au Nord du bourg, et en bordure du périmètre d'étude.

Il est inclus au sein de la base aérienne de Grostenquin, au Sud des pistes.



Carte 26 : Carte de l'emprise du projet photovoltaïque

Le choix de l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la base aérienne de Grostenquin à Bistroff s'inscrit dans une dynamique forte du Ministère des Armées en faveur de la transition énergétique.

EDF Renouvelables accompagne le Ministère des Armées dans sa démarche volontaire de transition énergétique et de valorisation d'un foncier abandonné.

La commune de Bistroff voit dans ce projet une opportunité de redonner un sens à un secteur non-utilisé et d'inscrire la commune comme territoire d'accueil d'un projet d'énergie renouvelable d'envergure.

Le choix du site repose sur un certain nombre d'atouts qui en font un site privilégié pour l'accueil d'un parc photovoltaïque :

- Un site abandonné et sans usage,
- La Localisation du projet sur une base aérienne (éligibilité aux appels d'offres CRE),
- Un site éloigné des lieux de vie,

- Un espace disponible intéressant,
- Un point d'injection disponible pour l'électricité produite,
- Des chemins d'accès disponibles.



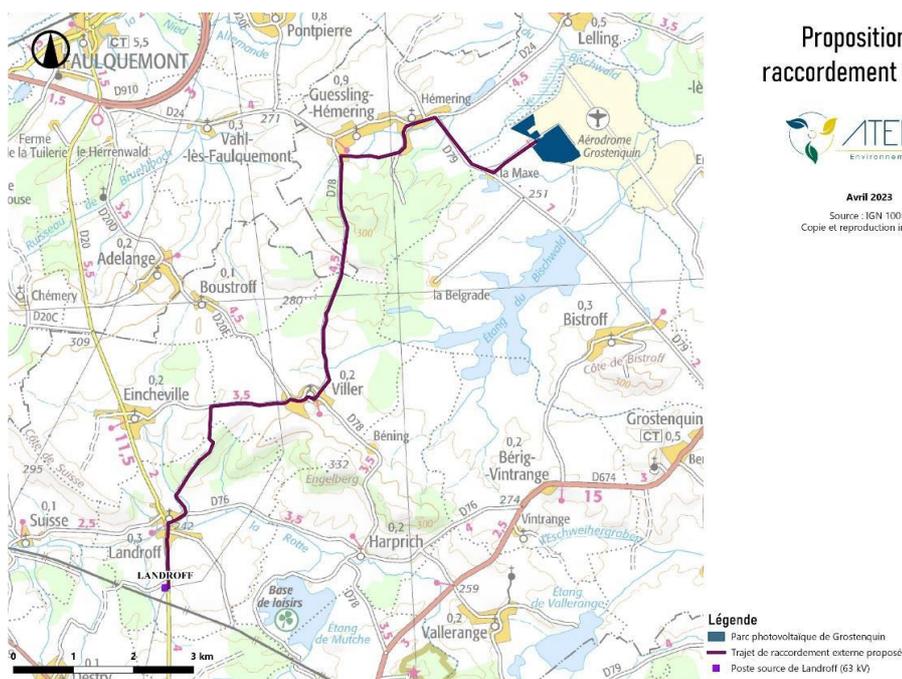
Carte 27 : Carte du projet photovoltaïque

Elle permettra ainsi de produire 44 315 MWh/an, d'alimenter près de 7 200 foyers et de réduire l'émission de gaz à effet de serre d'environ 2 398 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an.

Le site du projet se situe en bordure du périmètre d'étude, mais son accès principal correspond au chemin débouchant sur la RD79 entre Guessling-Hémering et Bistroff, chemin appartenant à la fois à l'armée et à la commune de Bistroff.

Le raccordement du parc au réseau électrique est envisagé au Nord du projet, sur le poste « source » de Landroff à 13,8km du site.

Le réseau enterré longerait dans le périmètre d'étude les RD78 et 79, la rue de la Forêt et emprunterait des chemins ruraux (voir la carte ci-après).



### Proposition de raccordement externe



Avril 2023

Source : IGN 1008  
Copie et reproduction interdites

Carte 28 : Carte du tracé du raccordement électrique du parc photovoltaïque

L'étude d'impact du projet montre que celui-ci n'aura pas d'incidences significatives sur le milieu naturel et le paysage.

Parmi les mesures compensatoires proposées l'on peut noter la création d'îlots de sénescence en forêt communale de Guessling-Hémering.

Le projet a aussi fait l'objet d'une étude préalable agricole, compte-tenu de son impact sur l'EARL de Tattenwald.

Durant les phases de travaux, les activités de fauche en phase de construction et les activités de pâturage bovin en phase de démantèlement seront faiblement impactées.

Une activité de pâturage bovin sera maintenue sur une partie du site.



## **2<sup>ème</sup> partie**

# **Propositions et recommandations**

## I. BESOIN D'UN AMÉNAGEMENT FONCIER

L'analyse de l'état initial a permis de recenser les caractéristiques agricoles et foncières du périmètre d'étude.

Il a aussi permis de mettre en évidence les enjeux liés au milieu naturel, aux eaux superficielles et au paysage.

Le morcellement de la propriété y est très important (5 635 parcelles pour 975 comptes cadastraux), tout comme le mono-parcellaire avec 420 comptes.

En dehors de la forêt communale de Guessling-Hémering, il existe très peu de grands îlots de propriété.

Les terrains agricoles sont exploités par de très nombreuses exploitations (39 recensées), dont neuf ont leur siège à Guessling-Hémering, avec des îlots d'exploitation très émiettés, pour certains à cheval sur les territoires voisins. L'ensemble résultant de nombreux échanges de cultures pouvant être remis en cause.

Le réseau de chemins cadastré est réduit, et sur Guessling-Hémering une grande partie des chemins existants sur le terrain correspondent à des servitudes.

La forêt communale est bien desservie.

**Un aménagement foncier apparaît donc souhaitable, sur un vaste périmètre débordant sur les territoires voisins, car de nombreux agriculteurs exploitent des terrains sur les bans voisins.**

Celui-ci permettrait entre autres :

- de regrouper les parcelles d'un même propriétaire,
- de procéder à une restructuration et un aménagement du réseau de chemins, avec la suppression des nombreuses servitudes de passage qui existent,
- d'améliorer les conditions d'exploitation des agriculteurs taille et forme des parcelles, rapprochement du siège ou des bâtiments agricoles...,
- de créer si besoin des réserves foncières pour des projets communaux, et en particulier pour la gestion des afflux d'eau.

Cet aménagement foncier est souhaité par la plupart des municipalités et par les agriculteurs.

## II. CHOIX D'UN MODE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

### A. Rappel des modes d'aménagement foncier

L'article L. 121-1 du Code Rural (modifié par la Loi 2005-157 du 23 Février 2005 relative au développement des territoires ruraux) exprime clairement les buts de l'aménagement foncier :

- améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières,
- assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux,

- contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les Plans Locaux d'Urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu, dans le respect des objectifs mentionnés aux articles L. 111-1 et L. 111-2 (modifiés par la Loi 2006-11 d'orientation agricole du 5 Janvier 2006), notamment : assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine rural et des paysages, et contribuer à la prévention des risques naturels.

L'opération d'aménagement foncier est conduite par la **Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F.)** ou la **Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.)**, sous la responsabilité du Conseil Départemental.

La Commission se prononce à l'issue de l'étude d'aménagement foncier, sur l'opportunité d'un aménagement foncier et sur le ou les modes d'aménagement foncier qu'elle juge opportun d'appliquer ainsi que le ou les périmètres correspondants, et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes, éléments qui seront soumis à enquête publique en cas d'acceptation du Conseil Départemental (Article L. 121-14 du Code Rural et de la Pêche Maritime, modifié par Loi 2005-157 du 23 Février 2005).

Quatre procédures d'aménagement foncier sont définies par le Code Rural et de la Pêche Maritime :

- l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) (ancien remembrement) régi par les articles L. 123-1 à L. 123-35,
- les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux (ECIR) régis par les articles L. 124-1 à L. 124-13,
- la mise en valeur des terres incultes régie par les articles L. 125-1 à L. 125-15 et L. 128-3 à L. 128-12
- la réglementation et la protection des boisements régies par les articles L. 126-1 à L. 126-5.

## B. Réglementation et protection des boisements

La réglementation des boisements consiste à réaliser un zonage du territoire communal, définissant des secteurs où le boisement est :

- soit libre,
- soit interdit ou interdit après coupe rase,
- soit réglementé ou réglementé après coupe rase.

Cette procédure permet le maintien des terres pour l'agriculture, la préservation des paysages, la protection des milieux naturels, ou encore la protection de la ressource en eau.

Cette procédure réglemente uniquement les plantations.

**Pour rappel il n'existe actuellement pas de réglementation des boisements sur les communes étudiées, et cette procédure n'est pas nécessaire.**

## C. Mise en valeur des terres incultes

La mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées est l'un des modes d'aménagement foncier rural dont l'objectif immédiat est de ne pas laisser de parcelles agricoles improductives, mais également de contrer les effets néfastes de l'abandon des terres sur le milieu naturel, le paysage et le cadre de vie.

La mise en valeur des terres incultes ou sous exploitées est une procédure prévue aux articles L125-1 et suivant du Code Rural et de la Pêche Maritime, qui vise à imposer la mise en valeur de terres incultes ou manifestement sous exploitées.

**Les terres incultes n'existent pas sur le périmètre d'étude. Une telle procédure ne semble donc pas nécessaire.**

#### D. ECIR

Ce mode d'aménagement foncier consiste en des échanges et transferts multilatéraux qui impliquent l'accord des intéressés.

L'ECIR n'est pas adapté à l'aménagement de vastes zones agricoles, car il oblige à l'accord total des propriétaires.

Cet outil ne permet d'autre part pas la création d'infrastructures telles que les chemins.

Les masses parcellaires restent figées.

**Sur le périmètre d'étude, le nombre de parcelles nécessitant une procédure d'aménagement foncier est important. De plus, une restructuration du réseau de chemins semble nécessaire. Ce type d'aménagement foncier n'est donc pas adapté ici.**

#### E. AFAFE

L'aménagement foncier agricole, forestier, et environnemental (AFAFE) applicable aux propriétés rurales non bâties, permet une nouvelle distribution des parcelles morcelées et dispersées.

Il a principalement pour but, par la constitution d'exploitations rurales d'un seul tenant ou de grandes parcelles bien groupées, d'améliorer l'exploitation agricole des biens qui y sont soumis. Il doit également avoir pour objet l'aménagement rural du périmètre dans lequel il est mis en œuvre. Sauf accord des propriétaires et exploitants intéressés, le nouveau lotissement ne peut allonger la distance moyenne des terres au centre d'exploitation principal, si ce n'est dans la mesure nécessaire au regroupement parcellaire.

L'AFAFE permet de restructurer le réseau des chemins et de redistribuer la propriété agricole dans le respect des articles protecteurs du Code Rural et de la Pêche Maritime.

L'AFAFE permet de maintenir les éléments favorables à la biodiversité et de les renforcer.

L'AFAFE permet aussi la cession de petites parcelles conformément à l'article L124-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Lorsqu'un propriétaire ne possède, au sein d'un périmètre d'AFAFE, qu'une parcelle ou un ensemble de parcelles de même nature de culture, ce propriétaire peut vendre cette parcelle ou cet ensemble de parcelles à un autre propriétaire possédant des parcelles dans le périmètre de l'AFAFE sans frais de notaire.

La valeur de la cession ne peut dépasser 1500 €, pour une surface limitée par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier.

## F. Mode d'aménagement foncier adapté au périmètre d'étude

L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier, et Environnemental (AFAFE) apparaît comme le mode d'aménagement foncier le mieux adapté au cas de Guessling-Hémering.

En effet, la surface à aménager est élevée, le nombre de propriétaires également.

De plus, il existe un besoin réel de travaux connexes et de restructuration du réseau de chemins.

Ainsi, la mise en œuvre d'une telle procédure d'aménagement foncier permettrait :

- l'amélioration des conditions d'exploitation (regroupement des parcelles, rapprochement par rapport au siège, ...);
- le désenclavement de toutes les parcelles par des chemins;
- l'amélioration du patrimoine foncier (forme, dimension, repérage, accessibilité des parcelles);
- l'optimisation du réseau de chemins;
- à la commune de disposer de terrains pour réaliser certains de ses projets;
- de réserver des terrains pour stocker les eaux pluviales et ainsi réduire les inondations;
- la conservation de la biodiversité présente actuellement sur le territoire, avec la prise en compte des milieux d'intérêts écologique et paysager par la réalisation d'une étude d'impact;
- le bornage de toutes les parcelles.

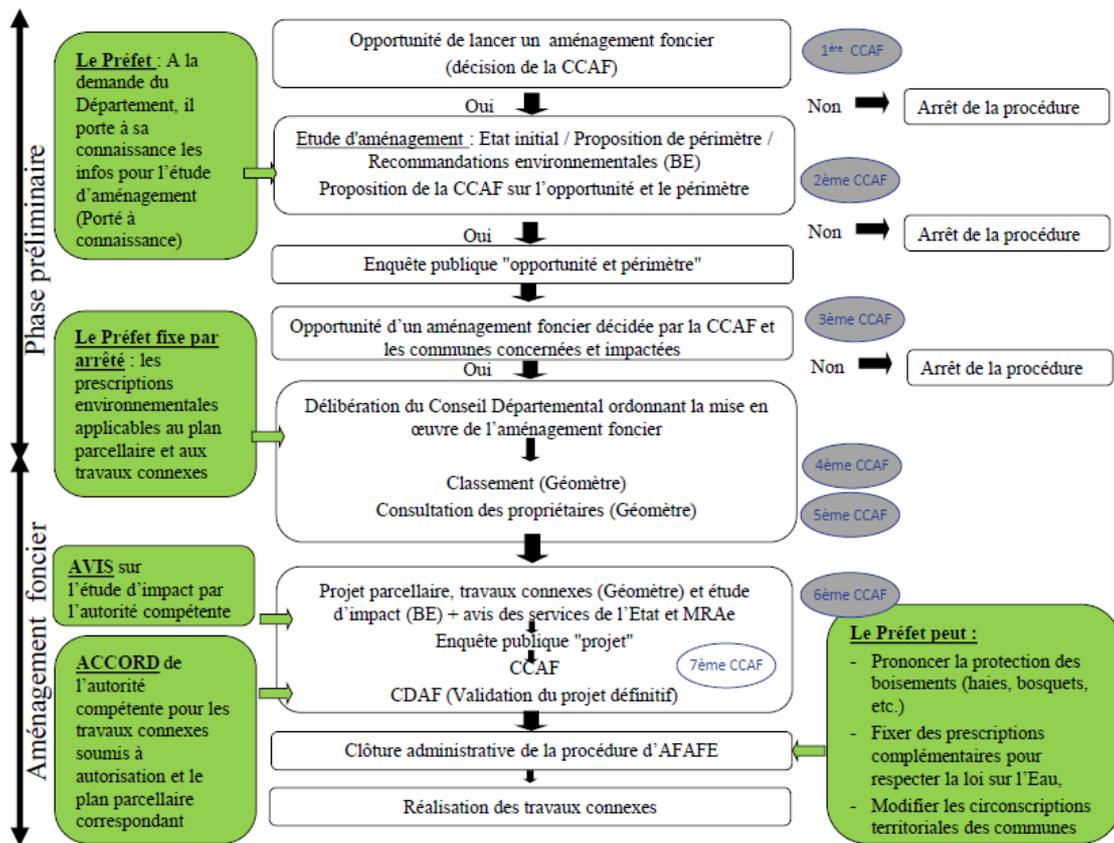


Schéma 9 : Schéma type du déroulé de la procédure d'AFAFE.

### III. PROPOSITION D'UN PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT

#### A. Généralités

Le périmètre d'aménagement foncier peut concerner tout ou partie de la commune de Guessling-Hémering et s'étendre sur des portions de communes limitrophes.

**Rappelons qu'une extension sur des communes voisines** peut, si elle se justifie, être décidée par la C.C.A.F. dans les conditions suivantes :

- sans condition pour les communes dont moins de 5 % de la surface du territoire est inclus dans le périmètre d'aménagement foncier ;
- après avis du conseil municipal, pour les communes limitrophes dont 5 % du territoire au moins est compris dans les limites du périmètre d'aménagement foncier. Sachant que ces communes peuvent demander une procédure intercommunale ;
- si plus du quart (25%) de la surface du territoire d'une des communes limitrophes, est inclus dans le périmètre d'aménagement foncier, la procédure devient obligatoirement intercommunale.

**Il est possible également d'exclure certains secteurs** du territoire communal qui ne sont pas concernés par la nécessité d'un Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental ; comme les grands îlots agricoles ou forestiers ne présentant pas de problème particulier et bien desservis, ...

Il faut noter également que l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental ne s'applique qu'aux propriétés rurales non bâties. Ainsi, les parcelles bâties incluses dans le périmètre doivent être restituées à leur propriétaire selon l'article L. 123.2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La définition du périmètre d'aménagement foncier doit prendre en compte différents critères :

- **la surface à aménager** ne doit pas être trop restreinte, ni comporter trop de zones exclues, ce qui limiterait considérablement les possibilités de réorganiser le parcellaire,
- **toute parcelle exclue du périmètre** d'aménagement foncier ne pourra voir ses limites modifiées, même de manière minime, et elle ne sera pas desservie dans le cadre de l'AFAFE,
- **la réalisation de travaux connexes** (chemins, fossés, ...) n'est possible qu'à l'intérieur du périmètre, ce qui implique, notamment pour l'aspect hydraulique, de bien assurer la continuité de l'écoulement des eaux et donc de ne pas exclure des secteurs traversés par des émissaires importants,
- **les fossés et chemins réalisés dans le cadre des travaux connexes** amélioreront la desserte et les possibilités d'assainissement d'une partie du territoire et il ne semble pas vraiment équitable que les propriétaires exclus du périmètre profitent de ces améliorations sans participer à leur financement,
- **les terrains situés à proximité des zones bâties** correspondent à des secteurs sensibles, qu'il s'agisse de jardins ou de vergers auxquels les propriétaires sont attachés, ou qu'ils fassent l'objet d'une certaine spéculation liée à leur constructibilité future.

➤ **La réattribution systématique (rappel)**

Il n'est pas inutile de rappeler que dans le cas d'un aménagement foncier, l'article L 123-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime définit cinq cas de terrains devant être réattribués à leurs propriétaires, sauf accord contraire, et ne subir que les modifications de limites rendues indispensables par l'aménagement :

- les terrains clos de murs qui ne sont pas en état d'abandon caractérisé ;
- les immeubles où se trouvent des sources d'eau minérale ;
- les mines et carrières dont l'exploitation est autorisée ;
- les immeubles présentant les caractéristiques d'un terrain à bâtir (terrains effectivement desservis par la voirie et les réseaux) ;
- les bâtiments et les terrains qui constituent des dépendances indispensables et immédiates, à l'exception des bâtiments légers ou de peu de valeur, qui ne sont que l'accessoire de fonds, ainsi que leurs dépendances ;

de façon générale, les immeubles dont les propriétaires ne peuvent bénéficier de l'opération d'aménagement foncier en raison de l'utilisation spéciale des dits immeubles.

## **B. Périmètre d'aménagement proposé**

L'analyse des éléments de l'état initial de l'étude d'aménagement, notre connaissance du terrain et les réunions de travail organisées avec les agriculteurs et les élus, ont permis de cerner les besoins et les souhaits des différents acteurs du territoire.

Les débordements de nombreux îlots agricoles sur les territoires communaux qui entourent Guessling-Hémering, ainsi que la présence sur ces secteurs périphériques d'îlots agricoles exploités par des agriculteurs disposant de parcelles sur Guessling-Hémering a conduit à proposer un périmètre d'aménagement avec des extensions conséquentes sur les communes voisines.

Le périmètre d'AFAGE proposé présente les caractéristiques suivantes :

- **Il englobe une très grande partie du territoire de Guessling-Hémering, hormis :**

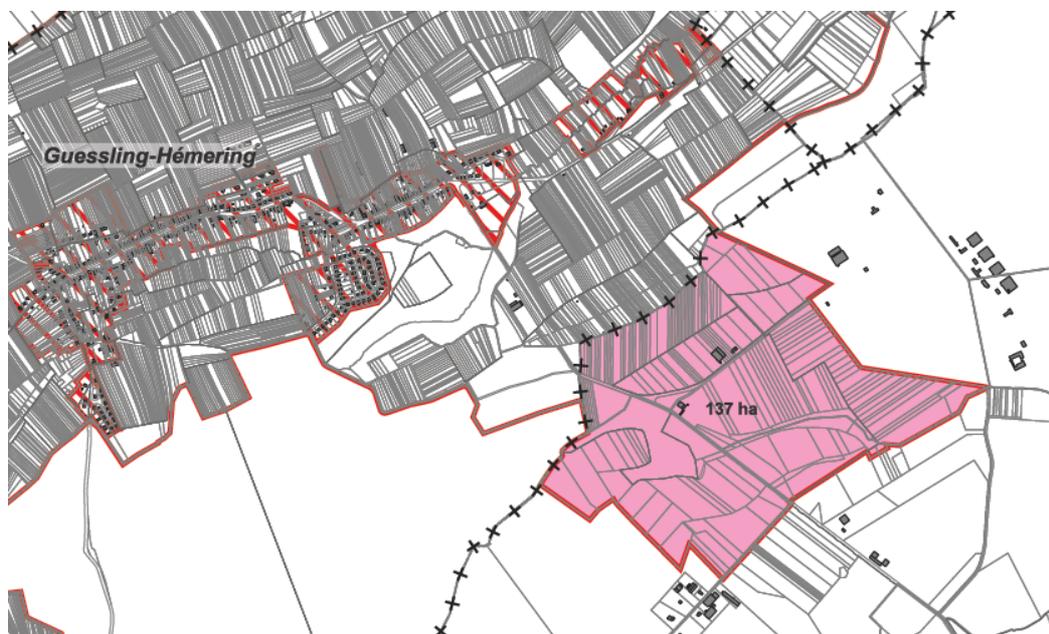
- La forêt communale, qui forme un vaste ensemble bien desservi, bien regroupé, et qui relève du régime forestier. Elle fait l'objet d'un plan d'aménagement et est gérée par l'ONF.  
Cette exclusion représente une surface de **265ha**.
- La zone urbanisée et urbanisable définie au PLU.  
En général, les parcelles cadastrales en totalité ou en partie urbanisées ou urbanisables au PLU ont été exclues.  
Cette exclusion représente une surface d'environ **80ha**.
- Le secteur des plans d'eau de loisirs, qui s'étend à l'Est du village, de part et d'autre du Rau du Fischerei.  
Cette exclusion représente une surface de **12ha**.

En prenant en compte ces exclusions, la surface à aménager sur le territoire de Guessling-Hémering est d'environ **648ha**.

- Il présente donc plusieurs **extensions sur les territoires voisins** :

- Sur le territoire de Bistroff

Avec une extension proposée de **137 ha**, sur la zone agricole qui s'étend au Nord de l'étang du Bischwald, de part et d'autre de la RD79. Dans ce secteur des agriculteurs présents sur Guessling-Hémering exploitent également des parcelles. Ceci permettrait de réorganiser les îlots agricoles dans ce secteur, et de créer des chemins cadastrés.

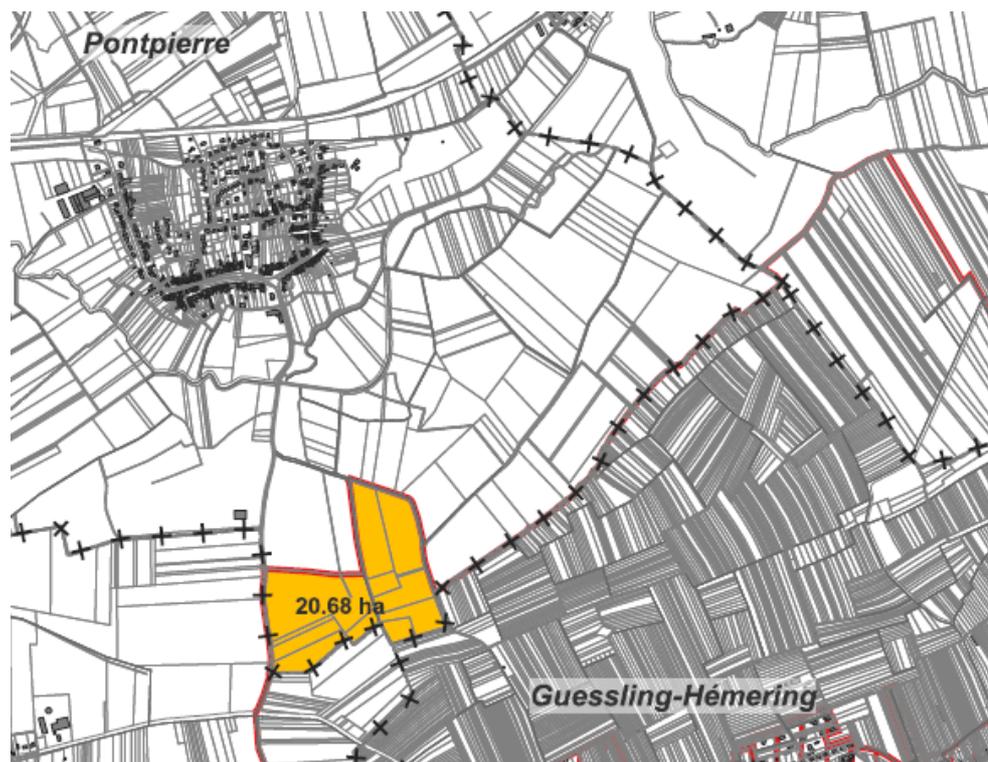


- Sur le territoire de Lelling, au Sud-Ouest du village.

Cette extension de **45 ha** concerne des parcelles qui sont aussi exploitées par des agriculteurs qui valorisent des terrains sur Guessling-Hémering. L'inclusion de ces parcelles dans le périmètre permettrait aux agriculteurs de restructurer leurs îlots d'exploitation.



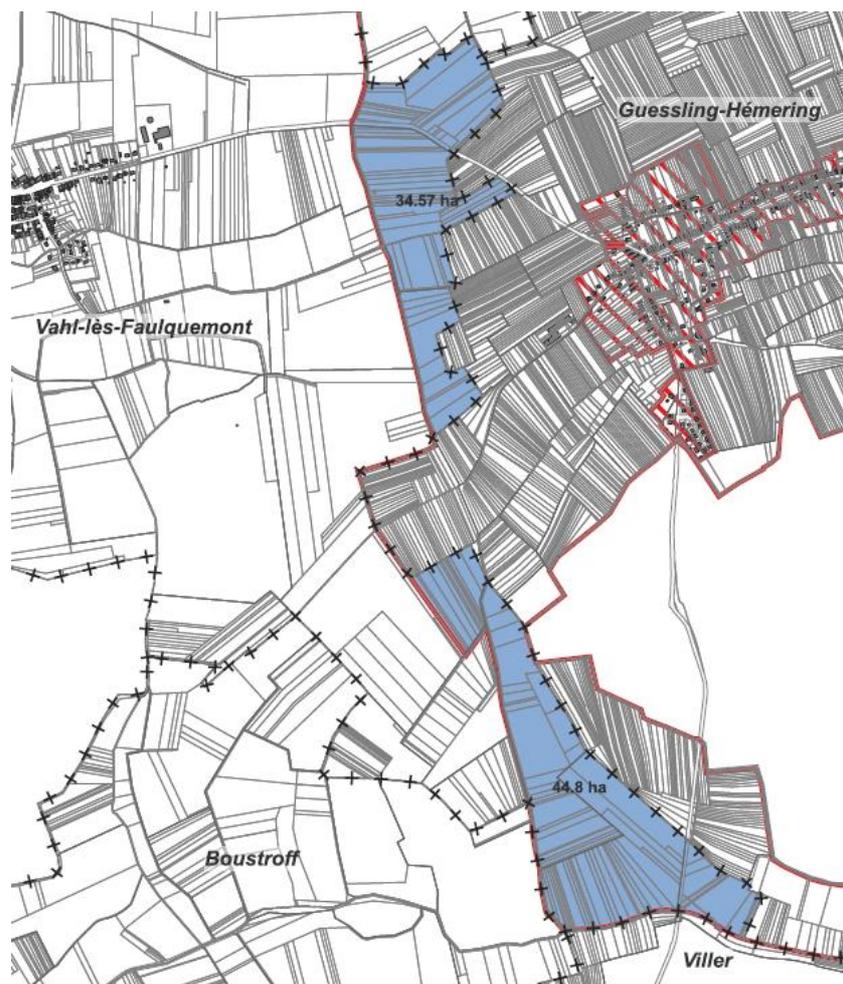
- Sur le territoire de Pontpierre au Sud du village pour **21ha**, de manière à pouvoir aussi de restructurer des îlots d'exploitation.



- Sur le territoire de Téting-sur-Nied, au Sud-Ouest du village et à l'Ouest du centre de traitement des déchets pour **60ha**, de manière à pouvoir restructurer des îlots d'exploitation et le foncier. La proposition de périmètre a été définie en prenant en compte les besoins d'extension à moyen terme du CET.



- Sur le territoire de Vahl-lès-Falquemont, frange Est du territoire, dans deux secteurs où il existe une forte imbrication des îlots agricoles. L'extension proposée représente **79ha**.



Commune	Surface totale de la commune (en ha)	Surface dans le périmètre d'AFAFE (en ha)	% du territoire dans le périmètre d'AFAFE
<b>Guessling-Hémering</b>	1006	648	64.4
<b>Bistroff</b>	1928	137	7.1
<b>Lelling</b>	492	45	9.1
<b>Pontpierre</b>	848	21	2.4
<b>Téting-sur-Nied</b>	983	60	6.1
<b>Vahl-lès-Faulquemont</b>	618	79	12.8
<b>Surface totale du périmètre : environ 990ha</b>			

Tableau 10 : Récapitulatif des surfaces concernées par le périmètre d'AFAFE

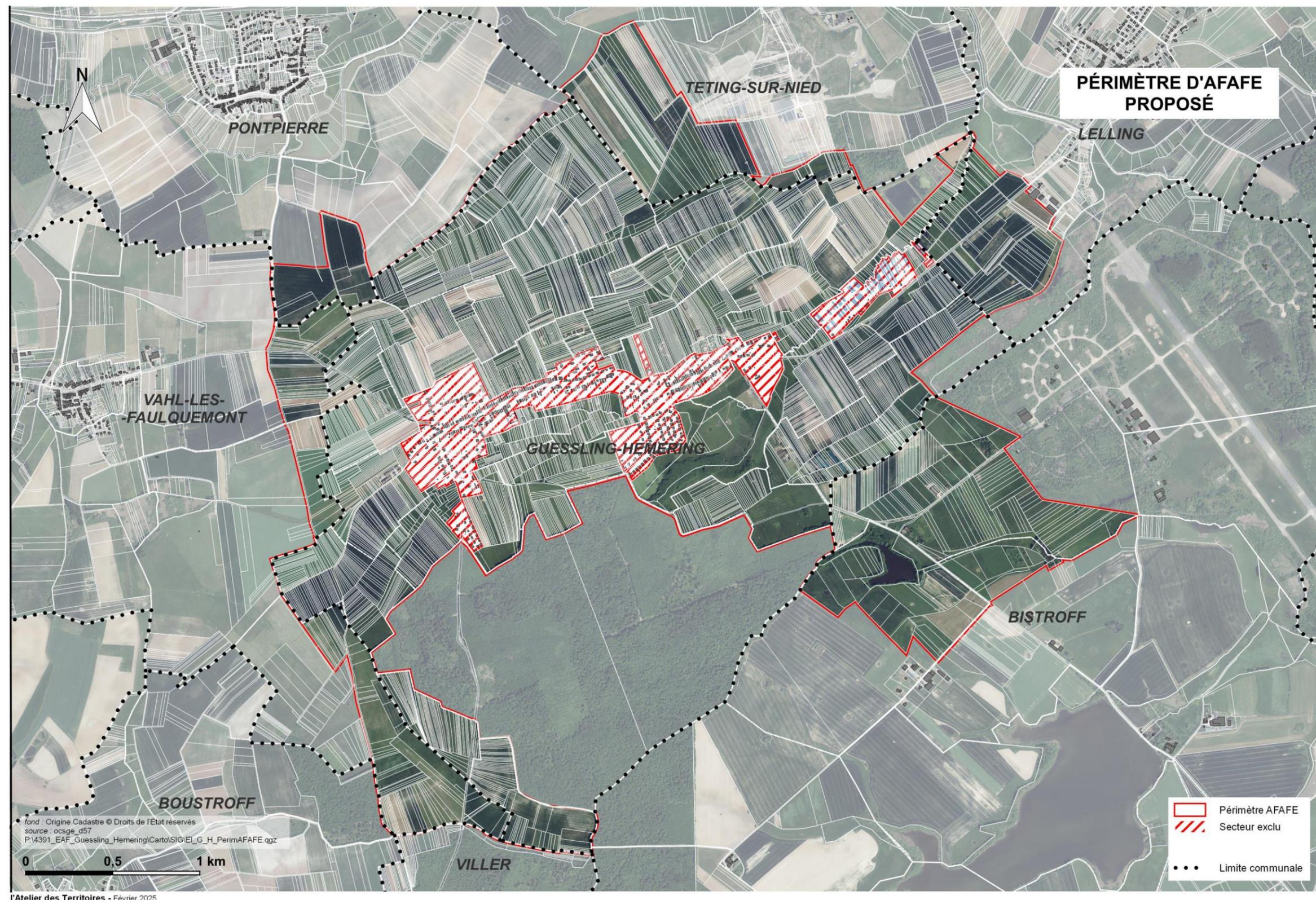
Pour les communes voisines, concernées par les propositions d'extensions du périmètre d'AFAFE ; il est à noter que pour toutes sauf Pontpierre, les extensions représentent plus de 5 % de la surface de leur territoire.

Ces extensions nécessitent donc un avis des municipalités correspondantes.

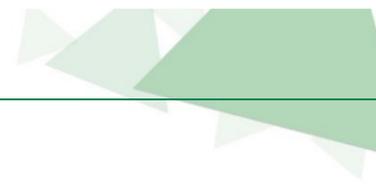
Lors des échanges réalisés avec ces communes dans le cadre de l'étude d'aménagement, certaines ont déjà formulé la volonté d'être associées à l'opération, et donc qu'une procédure intercommunale soit engagée, avec la création d'une CIAF.

Cette CIAF pourra être instaurée à la vue des résultats de l'enquête d'opportunité, et en fonction du périmètre d'aménagement retenu par la CCAF de Guessling-Hémering suite à l'analyse des observations déposées lors de l'enquête et l'avis du commissaire enquêteur.





Carte 29 : Carte du projet de périmètre d'AFAFE



## B. Réserves foncières

Dans le cadre d'un aménagement foncier, les communes peuvent profiter de cette opportunité pour se créer des réserves foncières pour de futurs projets de développement ou de préservation de l'environnement.

Ces projets ne sont à ce stade cependant pas encore définis, et leur implantation n'est pas identifiée.

La nature et la localisation de ces projets devront donc être précisées, de sorte que les communes puissent officiellement demander au stade du projet de nouveau parcellaire, les réserves foncières correspondantes.

L'étude hydraulique qui sera menée dans le cadre de l'AFAFE pourra permettre de déterminer les emprises foncières qui seront nécessaires pour des aménagements permettant de réguler les afflux d'eau et par conséquent les inondations.

Ces emprises pourraient faire l'objet de réserves foncières au profit de la commune de Guessling-Hémering.

## IV. RECOMMANDATIONS EN TERMES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les recommandations énoncées ci-après sont basées sur le périmètre d'AFAFE proposé.

### A. Hydraulique – ressource en eau

L'AFAFE doit être l'occasion de résoudre les problèmes hydrauliques rencontrés sur le périmètre.

Les problèmes hydrauliques rencontrés en mai 2024 à Guessling-Hémering doivent être pris en compte dans le cadre du futur aménagement foncier.

Cela de manière à d'une part éviter une amplification du risque d'inondation, mais aussi à apporter des solutions visant à améliorer la situation, au moyen d'aménagements qui pourraient réduire le risque inondation.

L'AFAFE peut en effet permettre au stade de la définition du nouveau parcellaire ; de définir une orientation des parcelles permettant dans les secteurs pentus un labour perpendiculaire à la pente, mais aussi la création de réserves foncières pour l'aménagement par exemple de zones de rétention des eaux, d'emprises pour l'implantation de bandes enherbées et de haies qui freineront le ruissellement, de terrains pour la création ou le rétablissement de zones humides disparues...

#### 1. Réalisation d'une étude hydraulique

**Une étude hydraulique devra être réalisée** dans le cadre de l'aménagement foncier, pour analyser précisément les problèmes hydrauliques observés en mai 2024, et faire des propositions pour résoudre ces problèmes.

L'étude devra être menée en concertation avec l'EPAGE, mais aussi la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie qui a engagé sur son territoire une étude de gestion des eaux pluviales.

**Certaines préconisations destinées à limiter ce problème d'inondation, ont déjà été formulées par l'EPAGE :**

- Interdire tout remblai supplémentaire en zone inondable,
- Protéger et restaurer les zones humides,
- Limiter les apports d'eaux pluviales du bassin versant de rentrer dans le réseau,
- Limiter l'entrée du cours d'eau dans les réseaux lors des crues,
- Favoriser préférentiellement le stockage en amont des zones à aléa « inondation »,
- Envisager un stockage en aval permettant de soulager la zone aléa en amont,
- Rediriger l'exutoire des eaux pluviales du lotissement vers le BV du Fischerei, au lieu du Bruhlgraben.

**Au niveau de la commune il est nécessaire d'intégrer la problématique de gestion des flux (eaux pluviales et ruissellement, cours d'eau), afin de réduire les aléas en amont.**

**Des pistes de réflexion sont aussi proposées pour assurer la rétention et le ralentissement du parcours de la goutte afin de réduire les aléas inondations et de remontée dans le réseau**



○ Limiter l'entrée de flux au sein du réseau d'eaux pluviales de la commune (favoriser infiltration, et rétention)

○ Ralentissement dynamique des flux en provenance du réseau hydrographique

○ Préservation des milieux humides

○ Suppression des remblais en zones inondables ou sur-inondation sur parcelle communale

## 2. Cours d'eau

La gestion des cours d'eau du bassin versant est assurée par l'EPAGE des Eaux vives des 3 Niefs (Sev3n), et si des travaux sur les cours d'eau sont envisagés dans le cadre de l'AFAGE, ils devront être concertés avec l'EPAGE.

L'aménagement foncier devra veiller à maintenir la végétation en place sur les berges de ces cours d'eau et favoriser son développement dans les secteurs dénudés de végétation. Cette ripisylve possède de nombreux rôles, dont le rôle d'épuration permettant de maintenir une bonne qualité des eaux.

Des fossés sont aussi compris dans le périmètre d'AFAFE.

Ils devront être maintenus en place lors de la procédure d'aménagement foncier afin de ne pas modifier les modes d'écoulements, et ne pas être busés.

### **3. Etangs et mares**

Le périmètre d'AFAFE comporte plusieurs étangs et mares, dont l'étang de Sauerloch et les étangs de pêche au lieu-dit « Schwarzweiher » sur le territoire de Bistroff.

Ces plans d'eau présentent un intérêt écologique, paysager, mais ils jouent aussi un rôle dans la rétention des eaux au sein du bassin versant.

Ces plans d'eau devront donc être conservés, et leur alimentation maintenue.

### **4. Risques de ruissellement et coulées de boue**

Plusieurs secteurs du périmètre d'AFAFE présentent des pentes prononcées, avec des terrains en grande partie labourés.

Le village de Guessling-Hémering est implanté dans la partie basse d'un versant, dont les eaux de ruissellement convergent via le réseau d'assainissement vers le ruisseau de la Fischerei, avec des risques évidents en cas de pluies exceptionnelles d'un afflux d'eau au niveau de la zone urbanisée.

L'aménagement foncier, avec un accroissement de la taille des parcelles et de leur orientation pourrait favoriser ces phénomènes de ruissellement.

Des précautions particulières seront donc à prendre dans le cadre de l'opération pour dans ces secteurs, limiter la taille des parcelles, privilégier une orientation perpendiculaire à la pente.

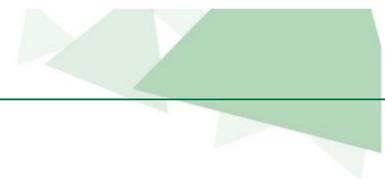
Des bandes enherbées éventuellement combinées à la plantation de haies seront aussi à prévoir sur le versant et aux abords du village.

### **5. Captage d'eau potable**

Il n'existe pas de périmètre de protection de captage d'eau potable sur le périmètre d'AFAFE proposé.







## B. Zones humides

Des zones humides couvrent de vastes surfaces au sein du périmètre d'AFAFE proposé. L'étude des zones humides réalisée pour l'EPAGE a permis de préciser l'étendue de ces zones.

Sur Guessling-Hémering des surfaces importantes de zones humides ont été détruites, soit par l'urbanisation (lotissements d'habitat) ou le remblaiement de prairies humides.

Pour rappel, les zones humides réglementaires sont protégées en France.

Ces zones jouent un rôle important pour la rétention des eaux, mais elles présentent aussi un intérêt écologique et paysager.

Dans le cadre de l'AFAFE, il pourrait être judicieux de recréer des zones humides et/ou d'améliorer la fonctionnalité de zones humides existantes dans la vallée du Fischerei.

De plus, la séquence Éviter/Réduire/Compenser (ERC) devra être appliquée pour assurer la préservation de ces zones humides, notamment dans le cadre des travaux connexes (création de fossés et chemins empierrés).

En cas d'empierrement d'un chemin situé en zone potentiellement humide (ZHP), une étude des zones humides réglementaires devra être menée, pour vérifier l'existence ou non d'une zone humide, estimer l'impact sur celle-ci et mettre en oeuvre la séquence ERC.

Il faut rappeler que la compensation en cas de destruction d'une zone humide est souvent difficile à mettre en oeuvre, et que l'évitement doit être privilégié.

## C. Agriculture

L'AFAFE doit permettre de restructurer les îlots d'exploitation, en améliorant leur forme, réduisant leur nombre et autant que possible les rapprochant des sièges d'exploitation.

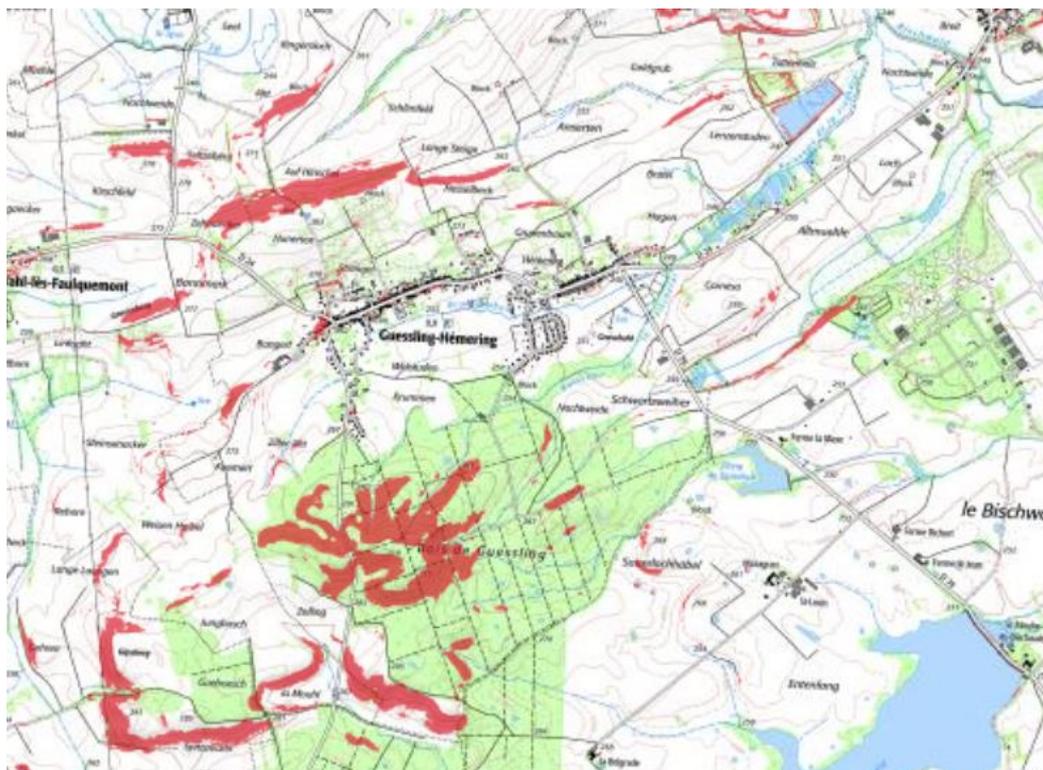
### 1. Orientation du parcellaire et sens de labour

Une partie du périmètre d'AFAFE présente un relief prononcé, avec des pentes fortes, notamment au Nord du village de Guessling-Hémering, mais aussi dans la partie Sud du périmètre proposé.

Dans ces secteurs des précautions particulières devront être prises.

Le maintien en prairies des zones les plus pentues doit être privilégié, et dans les secteurs déjà labourés ou devant l'être, suite à l'aménagement foncier, la taille des parcelles ne devra pas être trop importante, et l'orientation du parcellaire devra être telle que les longueurs des parcelles soient perpendiculaires à la pente.

Cette orientation facilitera un sens de labour similaire, favorable à la limitation des phénomènes de ruissellement.



Carte 31 : Carte des secteurs de forte pente (en rouge).

## 2. Prairies permanentes

Les prairies permanentes devront être maintenues en l'état le plus possible. En effet, la règle de conditionnalité « BCAE1 » vise à maintenir en place un maximum de prairies permanentes. La procédure d'aménagement foncier ne modifie pas la réglementation en vigueur. Il est donc important de limiter le plus possible le retournement de ces prairies, par une réattribution ou attribution des parcelles en prairies à des éleveurs.



Carte 32 : Carte des prairies permanentes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (source géoportail).

L'inscription en zone Natura 2000 d'une partie du périmètre d'aménagement proposé se traduit dans cette zone par l'interdiction de la conversion et du labour des prairies permanentes désignées comme sensibles (voir la carte ci-dessus) (BCAE9). Cette BCAE s'applique à tous les agriculteurs, y compris les exploitations en agriculture biologique.

Le travail superficiel du sol est autorisé dans le but de restaurer le couvert de la prairie.

### 3. Vergers

Les vergers, principalement situés au Nord du village devront autant que faire se peut être maintenus.

Des vergers isolés, difficiles à conserver pourront être « échangés » contre des vergers situés dans le secteur au Nord du village.

Une desserte adaptée à ces zones de petit parcellaire pourra être aménagée.

Pour les propriétaires de vergers qui seraient susceptibles de perdre leurs arbres lors de la réorganisation du parcellaire, le Conseil Départemental leur fournira en fin d'opération des sillons d'arbres fruitiers, leur permettant de recréer un verger.

## D. Forêt

La forêt communale de Guessling-Hémering, qui est le principal massif forestier de l'aire d'étude a été exclue du périmètre d'AFAFE proposé.

Le périmètre proposé inclut uniquement un petit boisement, au Sud du village de part et d'autre de la Fischerei.

Il s'agit d'une aulnaie, boisement hygrophile dont l'intérêt écologique est avéré.

Il est nécessaire de préserver ce boisement dans le cadre de l'AFAFE, soit par réattribution à l'actuel propriétaire, soit par attribution à la commune.

## E. Réseau de chemins

Les travaux connexes (chemins et fossés de chemins) sont subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre de l'aménagement foncier.

Dans le cadre de l'AFAFE, le réseau de chemins sera amené à être restructuré, avec régularisation des nombreuses servitudes qui existent sur Guessling-Hémering, et conservation autant que possible des chemins en bon état et bien positionnés et suppression ou déplacements des chemins devenus inutiles.

Quelques chemins structurants et empierrés pourront être conservés, mais un grand nombre de chemins existants sur le terrain risque de s'avérer mal positionnés par rapport au découpage du nouveau parcellaire, et devront être supprimés ou déplacés.

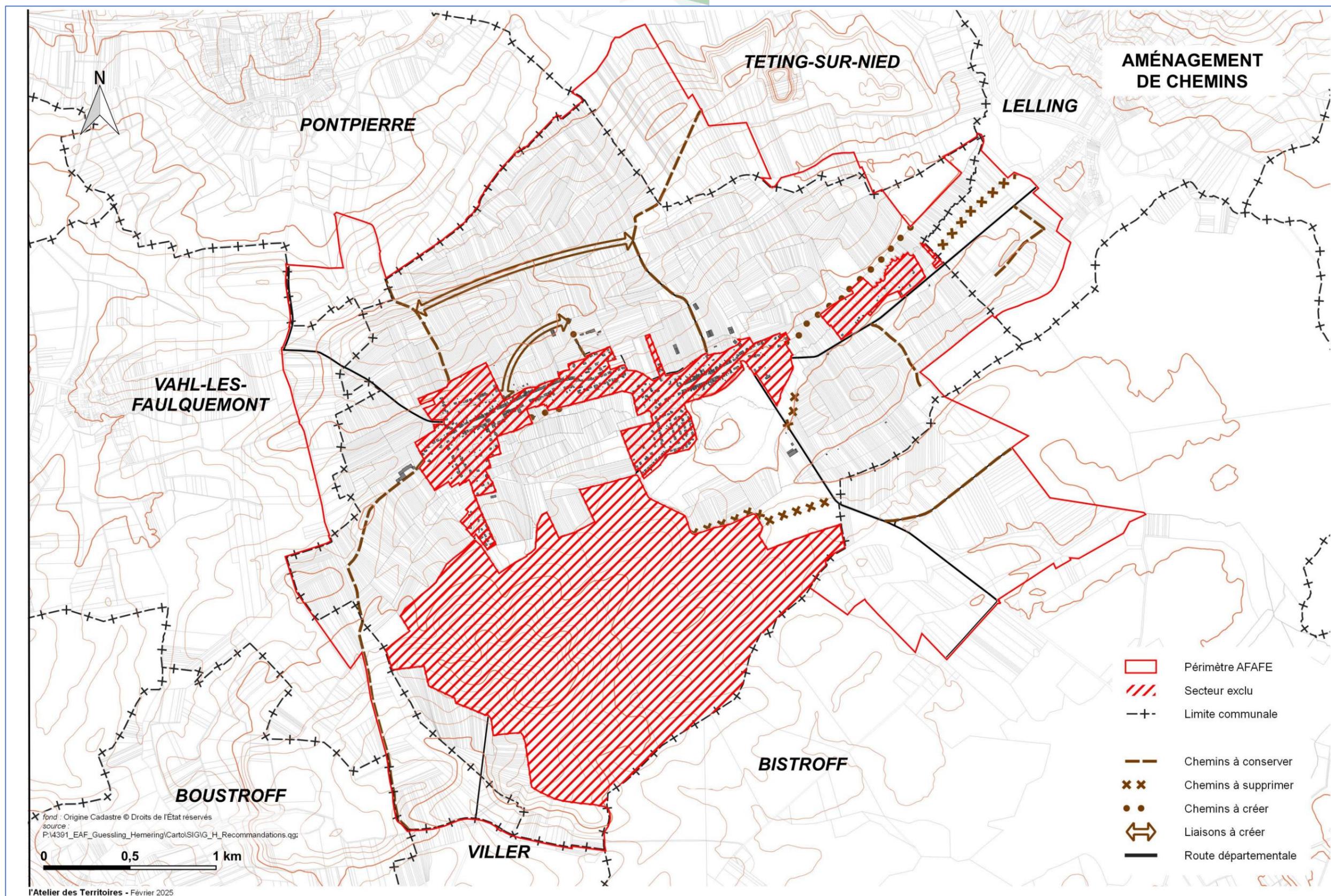
De nouveaux chemins nécessaires au désenclavement des secteurs mal desservis pourront voir le jour, notamment au Nord du village pour faciliter les déplacements Ouest-Est.

Le statut du chemin d'accès à l'ancienne base aérienne de Grostenquin, sur le territoire de Bistroff pourra être régularisé (actuellement son emprise appartient pour moitié à l'armée et pour moitié à la commune).

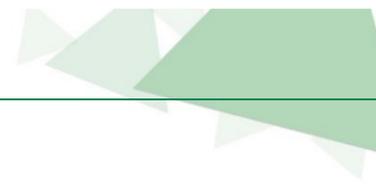
L'emprise nécessaire à la création de nouveaux chemins d'exploitation ou à l'élargissement de chemins pourra être prélevée sur l'ensemble des propriétés incluses dans le périmètre, au prorata des surfaces de chaque compte. Elle sera attribuée à l'Association Foncière.

Il convient donc de maintenir et de moderniser un réseau fonctionnel de chemins en les interconnectant, afin de créer des circuits agricoles indispensables pour la moisson, la fenaison et les autres grands travaux, d'améliorer les accès autour du village et d'assurer les liaisons avec les communes voisines. Ce nouveau réseau devra s'appuyer sur les principaux chemins existants et au besoin les entretenir ou les améliorer.

Le maintien de la continuité des chemins de promenade autour du village est aussi un enjeu fort.



Carte 33: Propositions – recommandations liées au réseau de chemins



## F. Modification des limites communales

La procédure d'aménagement foncier peut permettre de rectifier certaines limites communales, en accord avec les communes concernées, et tout en conservant la surface de chaque territoire.

Dans le cas présent ce pourrait-être le cas de la limite communale entre Guessling-Hémering et Vahl-lès-Faulquemont, qui présente plusieurs haches.

## V. RECOMMANDATIONS EN TERMES D'ENVIRONNEMENT/PAYSAGE

### A. Enjeux Natura 2000

Le périmètre d'AFAFE proposé est inscrit en site Natura 2000 sur ses parties Est et Sud, pour une surface d'environ 270ha.

Il s'agit du site Natura 2000 de l'étang du Bischwald, avec ses milieux humides.

Des précautions particulières devront être prises lors de l'aménagement pour éviter la destruction d'habitats naturels d'intérêt communautaire : prairies humides, marais...

**Une étude d'incidence Natura 2000** devra aussi être réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de l'AFAFE.

### B. Milieu naturel

Le périmètre d'AFAFE présente une assez grande diversité de milieux, ce qui en fait la richesse écologique.

Les cours d'eau et fossés concentrent une biodiversité diversifiée et présentent des enjeux de préservation. Cette biodiversité peut fréquenter le lit du cours d'eau, ses berges ou encore la végétation buissonnante ou arboré qui le borde.

L'aménagement devra permettre de conserver les cours d'eau et fossés identifiés au sein du périmètre d'AFAFE. L'opération ne devra pas non plus porter atteinte de manière indirecte à ces habitats naturels. Le maintien de prairies aux abords de ces cours d'eau permet de limiter les problématiques liées à l'utilisation de pesticides.

Une bande de 5 à 10m le long des principaux ruisseaux pourra être attribuée à l'Association Foncière ou aux communes (en fonction de leur propriété). Cette bande constituera une zone tampon entre la zone agricole et le cours d'eau, et elle facilitera les travaux d'entretien.

Les formations arborescentes : vergers, haies, constituent des réservoirs de biodiversité intéressants sur le périmètre.

Ces formations arbustives et arborescentes doivent être préservées en particulier autour du village et sur les secteurs pentus.

Le réseau de haies est encore assez développé. L'aménagement devra permettre de conserver les haies jugées les plus intéressantes (classées en haies d'intérêt majeur et supérieur), et si possible de préserver ou alors de réduire, voire compenser l'impact sur les haies d'intérêt moyen et faible.

La préservation de ces haies nécessite une prise en compte par la Commission d'Aménagement Foncier et le géomètre dès les premières ébauches du nouveau parcellaire, pour fixer les limites d'îlots agricoles sur les principaux éléments.

Le maintien en prairie des parcelles avec haies, permet aussi en général d'assurer le maintien de celles-ci.

Pour les haies situées en bordure de chemin, l'élargissement de l'emprise du chemin, permettant de les inclure dans l'emprise est souvent une solution pour assurer leur pérennité.

L'emprise de certaines haies peut aussi être attribuée à la commune ou à l'Association Foncière (AF).

Un ratio de 2 pour 1 (2m de haie plantée pour 1m de haie arrachée) est à prévoir pour les plantations compensatoires.

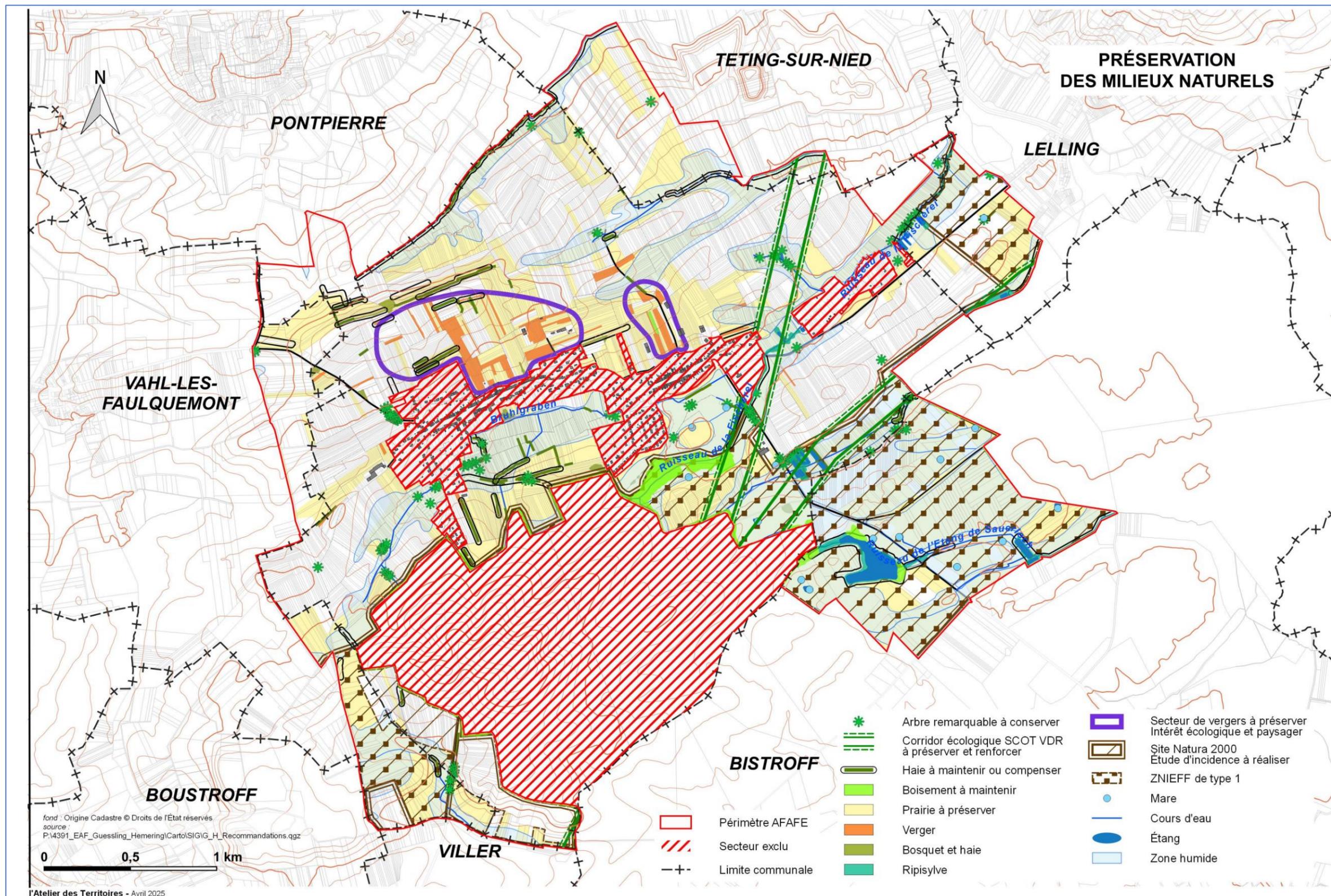
Celles-ci devront être implantées dans les secteurs actuellement dénudés, en concertation avec les agriculteurs, et de manière à améliorer la fonctionnalité des corridors écologiques qui participent à la Trame verte et bleue locale.

#### **Mesure compensatoire liée au CET de Téting-sur-Nied**

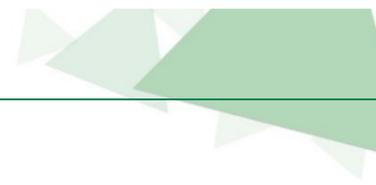
La parcelle cadastrale section 4 N°3 sur le territoire de Guessling-Hémering a été retenue en mesure compensatoire par SUEZ dans le cadre de ses autorisations environnementales pour l'exploitation du centre d'enfouissement.

Cette mesure compensatoire liée à l'exploitation, a été imposée par arrêté préfectoral, et elle porte sur une gestion extensive des espaces par pâturage et le maintien d'une zone humide.

Dans le cadre de l'aménagement foncier cette parcelle devra être réattribuée au propriétaire actuel et son occupation du sol maintenue.



Carte 34: Propositions – recommandations liées au milieu naturel



## C. Paysage et patrimoine local

La richesse du paysage du périmètre d'aménagement est liée à la topographie mais aussi aux différentes formations arborescentes et arbustives qui structurent le paysage.

La préservation de la qualité paysagère au sein du périmètre d'AFAFE reposera ainsi en grande partie sur le maintien des principaux repères végétaux : principales haies, vergers, bosquets, ripisylve, arbres remarquables.

Les points de vue identifiés dans l'état initial devront également être maintenus.

## D. Protections au titre du L 121-19 du CRPM

L'article L 121-19 du Code Rural et de la Pêche Maritime prévoit que le président du Conseil Départemental fixe la liste des travaux dont la préparation et l'exécution sont interdites jusqu'à la clôture des opérations.

Il peut interdire la destruction de tous les espaces boisés mentionnés à l'article L. 342-1 du code forestier, ainsi que de tous boisements linéaires, haies et plantations d'alignement et arbres isolés.

## E. Communes qui ne sont pas incluses dans le périmètre d'aménagement proposé et sur lesquelles les travaux connexes envisagés sont susceptibles d'avoir un effet notable au regard des articles L. 211-1 (loi sur l'eau), L. 341-1 (sites classés) et suivants et L. 414-1 (Natura 2000) du code de l'environnement.

Les modifications du parcellaire et travaux connexes effectués sur le périmètre de l'AFAFE peuvent avoir des effets au-delà de celui-ci, sur des territoires voisins. Ainsi, lors de la procédure d'aménagement foncier, il faut veiller à ne pas impacter de manière directe ou indirecte des territoires voisins.

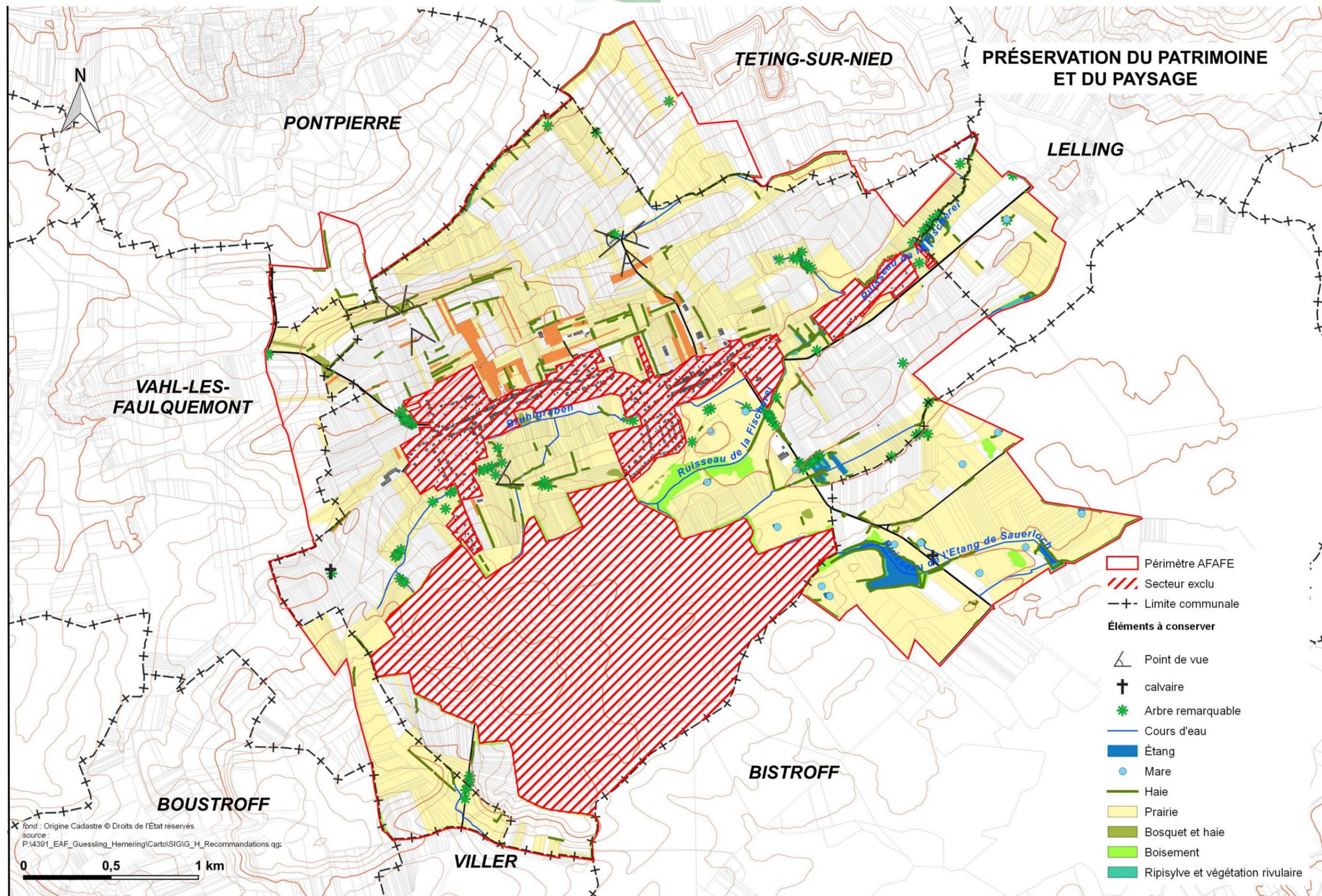
La définition de la liste des communes impactées est difficile à établir à ce stade de l'étude d'aménagement foncier, en absence de projet de nouveau parcellaire et de travaux connexes.

La plupart des villages situés à l'aval du périmètre d'aménagement correspondent à des communes qui font l'objet d'extensions du périmètre, et qui seront donc déjà associées à l'opération.

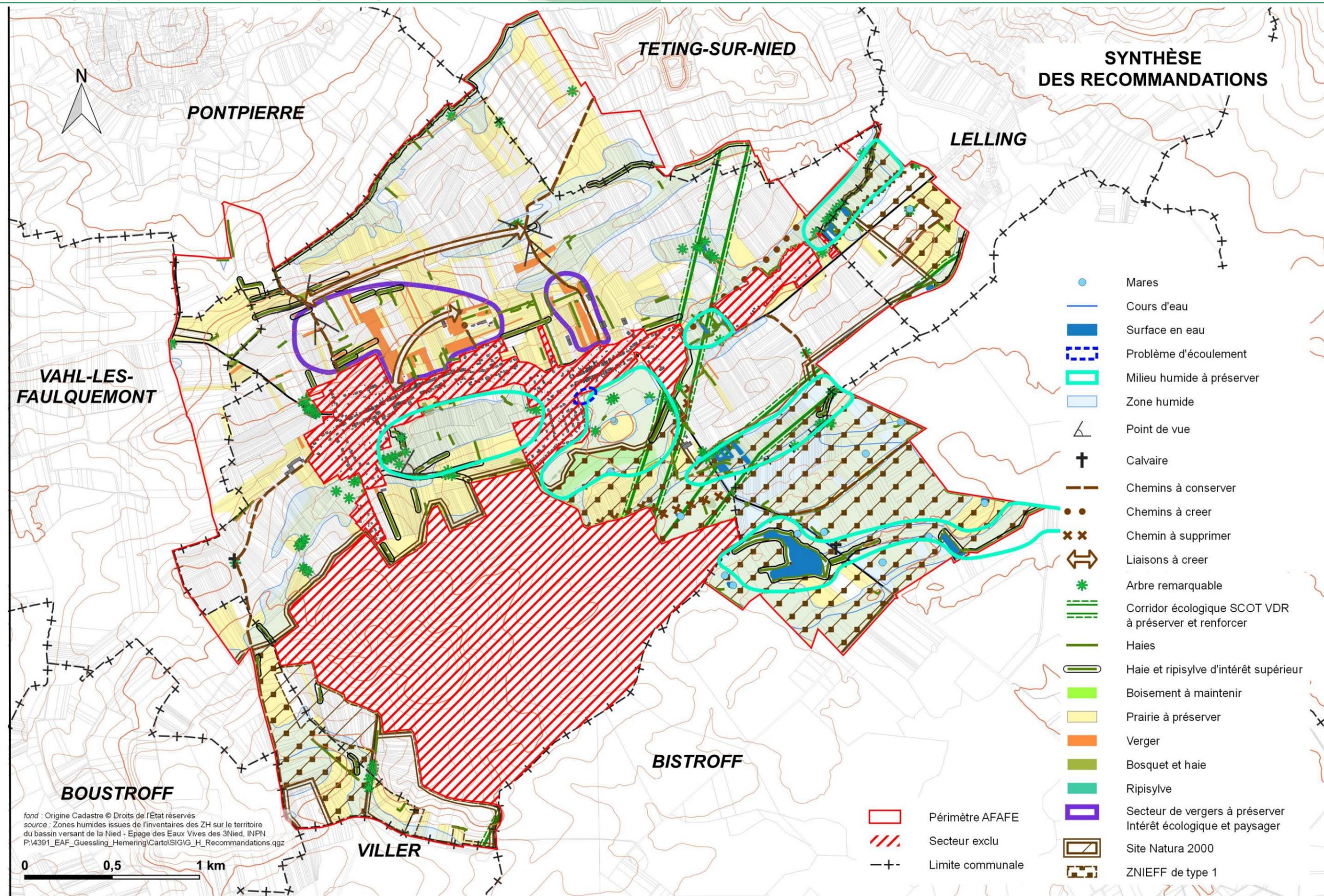
Pour les aspects hydrauliques, il est possible que les communes de **Bistroff, Lelling, Téting-sur-Nied, Vahl-lès-Faulquemont, Viller**, situées en aval du périmètre, constatent quelques modifications hydrologiques sur leur territoire.

Le site Natura 2000 s'étend aussi sur les communes de **Berig-Vintrange, Bistroff, Boustroff, Frémestroff, Freyhouse, Grostenquin, Harprich, Lanning, Lelling, Lixing-lès-Saint-Avoid, Vahl-lès-Faulquemont** mais en cas d'impacts du projet sur le site, ces impacts pourraient s'étendre sur la commune de Bistroff.





Carte 35: Propositions – recommandations - Préservation du patrimoine et du paysage



Carte 36: Synthèse des Propositions – recommandations